



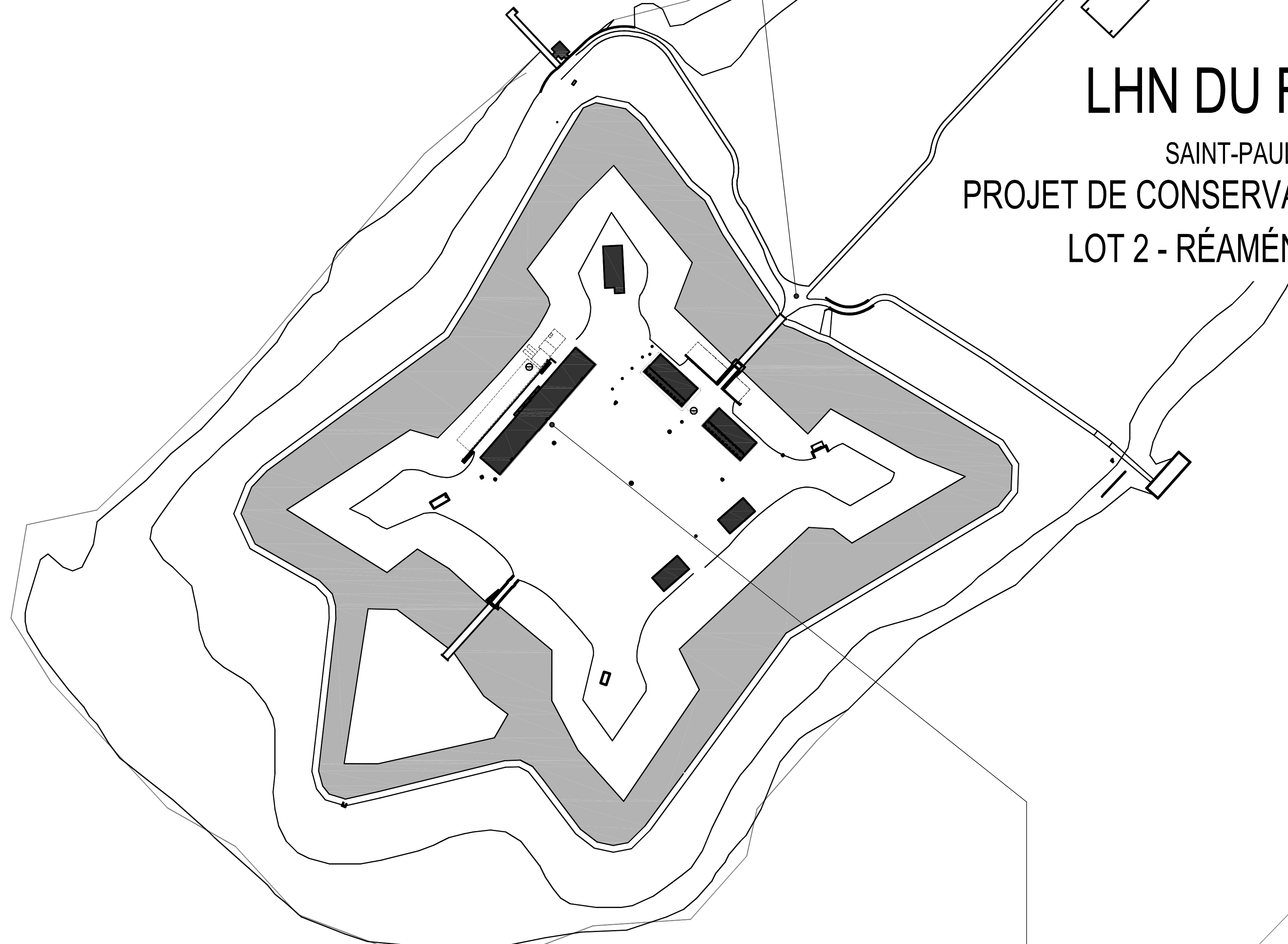
ENTRÉE NORD (ACCÈS AU FORT)

# LHN DU FORT LENNOX

## SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-AUX-NOIX, QUÉBEC

### PROJET DE CONSERVATION DE LA CASERNE

#### LOT 2 - RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR



NOM	#	LISTE DES PLANS
<b>GÉNÉRALITÉS</b>		
A000		PAGE TITRE - LISTE DES PLANS
A001		PLAN DE SITE
A002		PLAN DE LA JETÉE
A003		PLAN D'IMPLANTATION DU DRAINAGE EXISTANT
A004		ESCALIER EN PIERRE CASEMATES OUEST
<b>EXISTANT - DÉMOLITION</b>		
R100		PLANS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE
R200		PLAFONDS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE
R800		PLANS DES FINIS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE
<b>NOUVEL AMÉNAGEMENT</b>		
A100		PLANS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE
A150		PLANS AGRANDIS
A200		PLAFONDS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE
A500		DÉTAILS
A501		DÉTAILS
A550		RAMPE HANDICAPÉE - DÉTAILS
A600		PLAN LOGIS DES OFFICIERS
A700		ÉBÉNISTERIE
A800		PLANS DES FINIS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE
A900		TABLEAUX



CASERNE - ÉLÉVATION EST (PRINCIPALE)

### NOTES GÉNÉRALES

- GÉNÉRALITÉS**
  - LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉS DE MANIÈRE À RESPECTER LES NORMES CANADIENNES ET INTERNATIONALES DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE ET VEILLER À CE QUE TOUTES LES DÉCISIONS PRISES SOIENT BIEN ÉCLAIRÉES ET TIENNENT COMPTE DE TOUS LES FACTEURS EN JEU. CETTE DÉMARCHE EST DÉCRITE DANS LES «NORMES ET LIGNES DIRECTRICES POUR LA CONSERVATION DES LIEUX PATRIMONIAUX AU CANADA» ET DANS LA «POLITIQUE SUR LA GESTION DES RESSOURCES CULTURELLES» DE PARCS CANADA.
- ARCHÉOLOGIE**
  - LE LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DU FORT LENNOX A ÉTÉ RECONNU PAR LE GOUVERNEMENT CANADIEN COMME L'UN DES SITES AYANT LA PLUS HAUTE VALEUR PATRIMONIALE. AINSI, SUR CETTE PROPRIÉTÉ, TOUS TRAVAUX D'EXCAVATION DU SOL, RECONNUS COMME POUVANT CONTENIR DES VESTIGES ARCHÉOLOGIQUES, DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE D'UN ARCHÉOLOGUE DÉSIGNÉ PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.
  - EN RAISON DE LA PROBABILITÉ DE RETROUVER DES ARTEFACTS LORS DES TRAVAUX D'EXCAVATION NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES TRAVAUX, CES TRAVAUX DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE SURVEILLANCE ARCHÉOLOGIQUE CONSTANTE.
  - SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES TOUCHANT L'ACCÈS ET LA COLLABORATION. LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES, LES ARRÊTS DES TRAVAUX LIÉS À L'ARCHÉOLOGIE, LES EXIGENCES D'EXCAVATION LIÉS À L'ARCHÉOLOGIE ET LA PROTECTION DES VESTIGES ET OUVRAGES.
- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
  - SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES EXIGENCES GÉNÉRALES TOUCHANT LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
- TRAVAUX DE MAÇONNERIE ET CONNEXES**
  - LES DÉMONTAGES ET RÉPARATIONS DOIVENT SUIVRE LES TECHNIQUES DE CONSERVATION RECONNUES.
  - LES RÉPARATIONS DES ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE DÉTÉRIORÉS DOIVENT ÊTRE EXÉCUTÉES AVEC LA MÉTHODE D'INTERVENTION LA PLUS APPROPRIÉE ET LES MATÉRIAUX COMPATIBLES POUR CHAQUE CAS.
  - REPLACER À L'IDENTIQUE LES ÉLÉMENTS DE MAÇONNERIE QUI SONT TROP ENDOMMAGÉS POUR ÊTRE RÉPARÉS.
  - ANNULÉ
  - LES JOINTS DE MORTIER DOIVENT ÊTRE COHÉRENTS AVEC LES MORTIERS HISTORIQUES EN CE QUI CONCERNE LE PROFIL ET LA PROFONDEUR DU JOINT.
  - LE CAS ÉCHÉANT, LE NETTOYAGE DES EXCROISSANCES BIOLOGIQUES ET SALISSURES SUR LES PIERRES DOIT SE FAIRE AVEC DE L'EAU PROPRE ET DES BROSSES SOUPLES.
  - NETTOYER ET ENLEVER TOUT NID D'INSECTES.
  - PROTÉGER LES PIERRES ET BRIQUES EN BON ÉTAT EN VUE DE LEUR RÉUTILISATION.
  - DANS L'ENSEMBLE, UNE COHÉRENCE DANS L'APPARENCE VISUELLE DOIT ÊTRE RECHERCHÉE EN CE QUI CONCERNE LES RÉPARATIONS DE MAÇONNERIE INTÉRIEURE ET EXTÉRIEURE.
  - NE PAS RECOUVRIER LES OUVRAGES AVANT QUE LES INSPECTIONS ET RELEVÉS PHOTOGRAPHIQUES N'AIENT ÉTÉ COMPLÉTÉS.
- FENÊTRES ET CONNEXES**
  - LE PEINTURAGE DES ÉLÉMENTS EN BOIS DOIT SUIVRE LES MÉTHODES DE CONSERVATION RECONNUES EN CE QUI CONCERNE LE DÉCAPAGE ET LE REPEINTURAGE.
  - LES ÉLÉMENTS DE BOIS DÉCOMPOSÉS OU ENDOMMAGÉS DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS DE FAÇON COHÉRENTE EN CE QUI CONCERNE L'HISTORIQUE DES MATÉRIAUX ET LEURS PROFILS.
  - LA RÉPARATION DES SERRURES DE FENÊTRE DOIT SUIVRE DES MÉTHODES COMPATIBLES AVEC LE TYPE DE MATÉRIEL.
- DESSINS**
  - LES DESSINS ET LES COUPES SONT MONTRÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DES INVESTIGATIONS / RECHERCHES PLUS APPROFONDIES SERONT NÉCESSAIRES EN CHANTIER POUR CONFIRMER LES COMPOSITIONS ET CONDITIONS DE LA CONSTRUCTION.
- INSTALLATIONS TEMPORAIRES**
  - NONOBSANT LES INDICATIONS AUX PLANS D'ARCHITECTURE, DE STRUCTURE ET D'ÉLECTRICITÉ, L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE PRÉVOIR TOUS LES ÉTAYEMENTS ET SUPPORTS TEMPORAIRES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DES DIVERS TRAVAUX.
- CONDITIONS D'AMIANTE ET PLOMB**
  - VOIR LE RAPPORT D'EXPERTISE D'ENGLOBE «CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE ET DES PEINTURES SUSCEPTIBLES DE CONTENIR LE PLOMB» EN ANNEXE DU DEVIS.
- ÉCHANTILLONS DE L'OUVRAGE (MOCK-UP)**
  - POUR TOUS LES OUVRAGES PATRIMONIAUX VISÉS PAR LES PRÉSENTS TRAVAUX, UN ÉCHANTILLON DE L'OUVRAGE DEVRA ÊTRE EFFECTUÉ ET CE PEU IMPORTER LES INDICATIONS PRÉSENTES AU DEVIS DANS LES SECTIONS SPÉCIFIQUES.
- PERCEMENTS**
  - TOUS LES TRAVAUX NÉCESSITANT DES PERCEMENTS DANS DES MATÉRIAUX PATRIMONIAUX, TEL QUE LES MURS DE PIERRE, DE BRIQUE, LES ENDUITS SUR LATTIS ET LES PLANCHERS DE L'ÉTAGE, DOIVENT ÊTRE PRÉALABLEMENT APPROUVÉES PAR L'ARCHITECTE.

Parcs Canada  
Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parcs Canada  
La Mauricie and Western Quebec field unit

Canada

---

expert-conseil consultant

**designer**  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant

**wsp**

---

expert-conseil consultant

**RA**  
RIOPEL-ASSOCIÉS ARCHITECTES

sceaux stamps

**Ordre des architectes**  
SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

révisions	revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
04	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
03	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-03-11
02	EXÉCUTION 90% / EXECUTION 90%	2018-12-20
01	EXÉCUTION 50% / EXECUTION 50%	2018-09-21

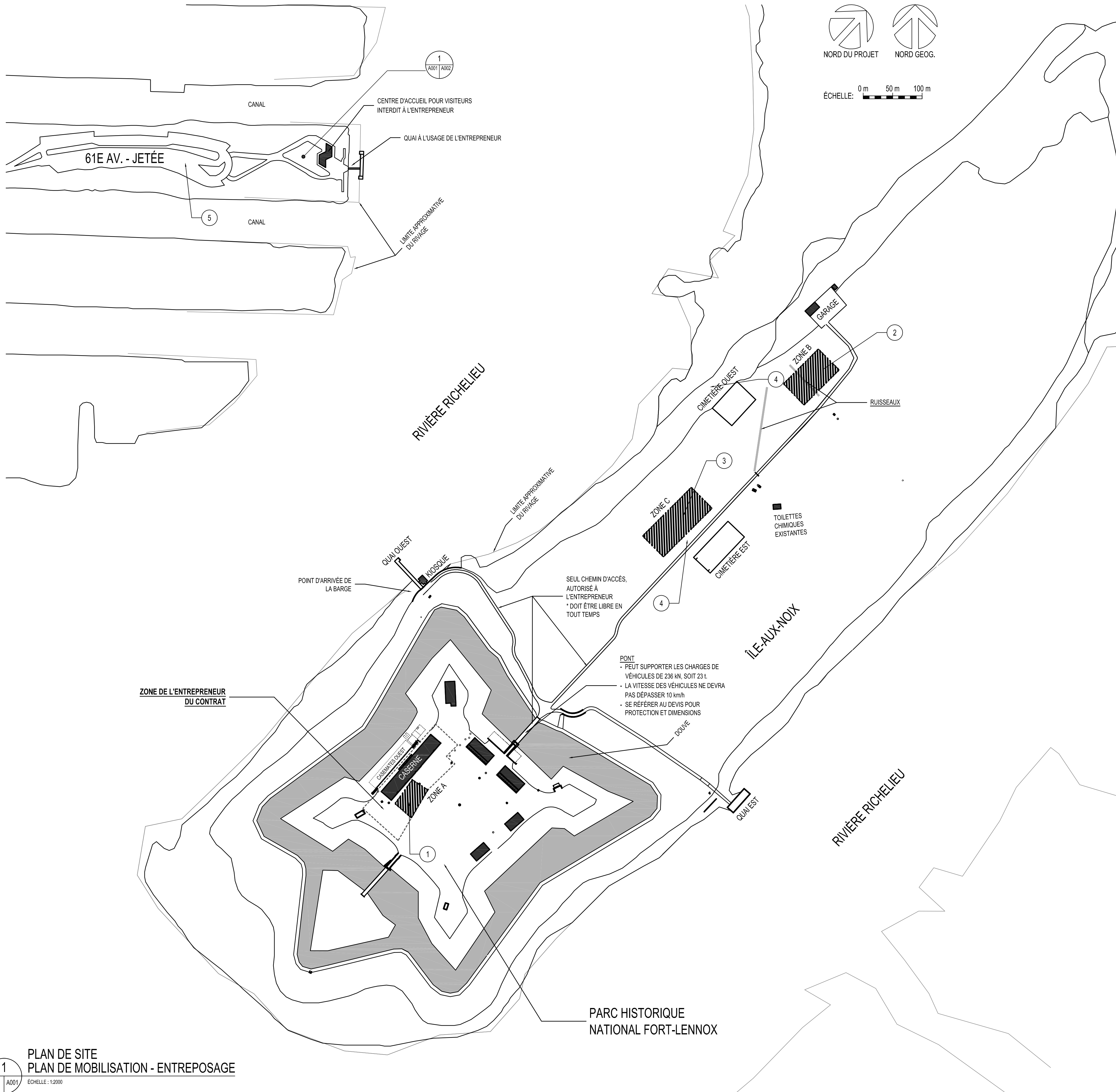
A no. du détail detail no.  
B no. de la feuille--où détail exigé sheet no. -- where detail required  
C no. de la feuille--où détaillé sheet no. -- where detailed

Projet **PARCS CANADA PARKS CANADA** Project  
1 61e Avenue,  
Île-aux-Noix (QC) J1J 1G0  
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE - LOT 2  
**MEN'S BARRACK PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin **ARCHITECTURE ARCHITECTURE** Drawing  
**GÉNÉRALITÉS - PAGE TITRE ET LISTE DE PLANS**  
**GENERALITIES - TITLE PAGE AND TABLE OF CONTENTS**

Conçu par C. RICHARD	Designed by 2017-12 Date
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by 2017-12 Date
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by 2017-12 Date
Soumission Tender	Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager
No de projet/Project number <b>5P301-16-0002/004</b>	No de projet/Project number <b>APC-17-2727</b>
Norm du fichier PC Client	File name Client
APC-2727_COUVERTURE-ACCÈS	File no
No de plan ou dessin File name	No feuille Sheet no
	<b>A-000</b>





**LÉGENDE**

- CLÔTURE DE CHANTIER (VOIR DEVIS)
- ZONES D'ENTREPOSAGE AUTORISÉES (VOIR DEVIS ET NOTES TYPIQUES)
  - LES LIMITES DES ZONES D'ENTREPOSAGE DEVRONT ÊTRE VALIDÉES PAR LE SERVICE D'ARCHÉOLOGIE DE PARCS CANADA.
  - TOUTES ZONES D'ENTREPOSAGE DOIVENT ÊTRE CLÔTURÉES.
  - LES MESURES DE PROTECTION DU SOL DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES À TOUTES ZONES D'ENTREPOSAGE.
- ZONE DE L'ENTREPRENEUR (SE RÉFÉRER AUX PLANS 03 DE LA FEUILLE A002 POUR LES ZONES DE STATIONNEMENT)
- ROUTE ACCESSIBLE AU PUBLIC EN TOUT TEMPS. À MAINTENIR PROPRE EN TOUT TEMPS.

**NOTES GÉNÉRALES**

- 1- COORDONNER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU SITE AVEC TOUTES LES DISCIPLINES IMPLIQUÉES (ARCHITECTURE, STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ).
- 2- FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLÔTURES TEMPORAIRES, CONTRÔLES D'ACCÈS AINSI QUE LA SIGNALISATION SUIVANT LES INDICATIONS AUX PLANS ET DEVIS DE MANIÈRE À GARDER LE CHANTIER SÉCURITAIRE.
- 3- TOUTES LES SURFACES DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (GAZON, PIERRE CONCASSÉE, PIERRES DE DALOTS, ETC.) DEVRONT ÊTRE REMIS EN ÉTAT TEL QUE L'EXISTANT PAR L'ENTREPRENEUR.
- 4- COLLABORATION ENTRE LES ENTREPRENEURS
  - .1 EN PLUS DE L'ENTREPRENEUR DU PRÉSENT CONTRAT, D'AUTRE ENTREPRENEURS SE TROUVERONT À L'INTÉRIEUR DE L'ENCENTE DU FORT LENNOX DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX, SOIT QUATRE (4) ENTREPRENEURS SUR LE SITE ET TROIS (3) SUR L'ÎLE.
  - .2 LES ZONES DES DIFFÉRENTS ENTREPRENEURS SONT INDICUÉES SUR LE PLAN DE SITE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
  - .3 IL N'EST PAS OBLIGATOIRE QUE LA ZONE DE L'ENTREPRENEUR SOIT CLÔTURÉE. CETTE DÉCISION REVIENT À L'ENTREPRENEUR.
  - .4 LES ENTREPRENEURS DEVRONT COLLABORER ENTRE EUX, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE PARTAGE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE ET L'UTILISATION DU QUAI.
5. FESTIVAL DU NAUTISME
  - .1 EN RAISON DU FESTIVAL DU NAUTISME QUI SE DÉROULERA SUR LE SITE LE PREMIER WEEKEND DE JUILLET, À TOUTS LES ANS :
    - .1 L'ENTREPRENEUR NE POURRA PAS UTILISER L'ESPACE DE STATIONNEMENT DE LA JETÉE DU VENDREDI AU DIMANCHE INCLUSIVEMENT.
    - .2 ENTRE LE MARDI ET LE JEUDI AVANT LE FESTIVAL, INCLUSIVEMENT ET ENTRE LUNDI ET LE JEUDI APRÈS LE FESTIVAL INCLUSIVEMENT DES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE D'INSTALLATIONS POUR LE FESTIVAL SERONT RÉALISÉES SUR LA JETÉE. L'ENTREPRENEUR DEVRA COLLABORER AVEC LES ENTREPRENEURS QUI RÉALISENT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE POUR PERMETTRE LE BON DÉROULEMENT DU FESTIVAL.
6. PROTECTION DES SOLS
  - .1 PRÉVOIR LA CRÉATION DE VOIE D'ACCÈS PROTÉGÉES POUR TOUTS LES ÉLÉMENTS RELIÉS AU CHANTIER QUI POURRAIT ABIMÉES LES SOLS EXISTANTS. TOUTS LES SOLS DE L'ÎLE ONT UNE VALEUR ARCHÉOLOGIQUE ET DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS. PRENDRE DES PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRE LORSQUE LE SOL EST MOUILLÉ. SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES PROTECTIONS À PRENDRE.

**NOTES TYPIQUES**

- 1 ZONE 'A' D'ENTREPOSAGE (± 645m<sup>2</sup>)
  - ESPACE D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX À PROXIMITÉ DE LA CASERNE
  - LORS DES TRAVAUX D'EXCAVATION, LES SYSTÈMES DE DÉCANTATION, DE SÉDIMENTATION ET/OU DE FILTRATION HORS TERRE DES EAUX DE POMPAGE DEVRONT SE TROUVER À L'INTÉRIEUR DE CETTE ZONE EXCLUSIVEMENT.
- 2 ZONE 'B' D'ÉPANDAGE (± 1 500m<sup>2</sup>)
  - ZONE D'ÉPANDAGE DES SOLS D'EXCAVATIONS EXCÉDENTAIRES
  - HAUTEUR MAXIMALE DE 305mm (1'-0")
  - RUISSEAU EXISTANT À PROTÉGER
  - MÉTHODE D'ÉPANDAGE SUJETTE À L'APPROBATION DE L'ARCHÉOLOGUE. VOIR DEVIS.
- 3 ZONE 'C' D'ENTREPOSAGE (± 2 100m<sup>2</sup>)
  - ZONE TAMPON D'ENTREPOSAGE À L'EXTÉRIEUR DU FORT
- 4 PROTECTION DU FOSSE:
  - UN FOSSE DE ±305mm (1'-0") À ±610mm (2'-0") SE TROUVE SUR LA PLEINE LONGUEUR DU CHEMIN QUI TRAVERSE L'ÎLE DU NORD AU SUD.
  - POUR ATTEINDRE LA ZONE 'B' D'ÉPANDAGE ET LA ZONE 'C' D'ENTREPOSAGE, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER DES PONTS OU PASSERELLES TEMPORAIRES AFIN DE PRÉSERVER L'ASPECT NATUREL DU FOSSE.
- 5 AIRE DE STATIONNEMENT À L'USAGE DES ENTREPRENEURS
- 6 QUAI À PARTAGER ENTRE PARCS CANADA ET TOUTS LES ENTREPRENEUR SUR LE SITE

Parcs Canada  
Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parcs Canada  
La Mauricie and Western Quebec field unit

---

expert-conseil consultant

ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant

expert-conseil consultant

RIPEL-ASSOCIÉS ARCHITECTES

sceaux stamps

révisions / revisions	date
04	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXÉCUTION 90% / EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXÉCUTION 50% / EXECUTION 50% 2018-09-21

A no. du détail detail no.  
B no. de la feuille--où détail exigé  
sheet no. -- where detail required  
C no. de la feuille--où détaillé sheet no. -- where detailed

Projet **PARCS CANADA PARKS CANADA** Project

1 61e Avenue,  
Île-aux-Noix (QC) J1J 1G0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK PLANNING PROJECT - LOT 2

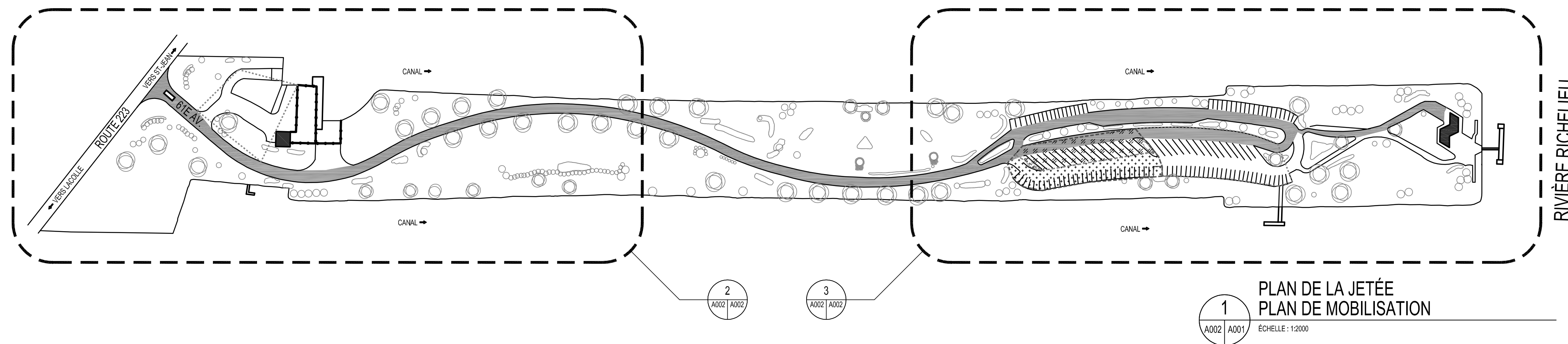
Dessin **ARCHITECTURE ARCHITECTURE** Drawing

**GÉNÉRALITÉS - PLAN DU SITE**

**GENERALITIES - SITE PLAN**

Conçu par C. RICHARD	Designed by C. RICHARD
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by C. RICHARD
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by S. ST-MARTIN
Soumission Tender	Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager
No de projet/Project number 5P301-16-0002/004	No de projet/Project number APC-17-2727
Nom du fichier APC-2727_COUVERTURE-ACCÈS	No de classement File no.
No de plan ou dessin File name	No feuille Sheet no. A-001





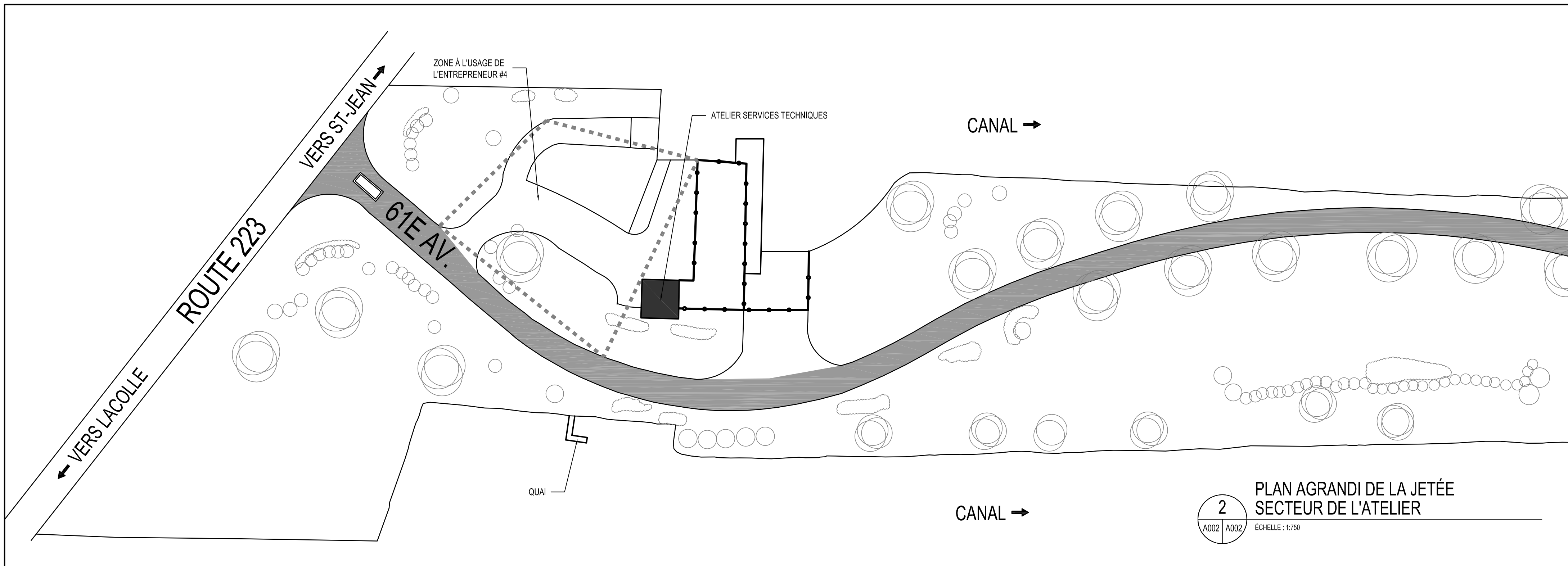
**1**  
A002 | A001  
ÉCHELLE : 1:2000  
PLAN DE LA JETÉE  
PLAN DE MOBILISATION

**LÉGENDE**

- CLÔTURE DE CHANTIER (VOIR DEVIS)
- ZONES D'ENTREPOSAGE AUTORISÉES (VOIR DEVIS ET NOTES TYPIQUES)
  - LES LIMITES DES ZONES D'ENTREPOSAGE DEVRONT ÊTRE VALIDÉES PAR LE SERVICE D'ARCHÉOLOGIE DE PARCS CANADA.
  - TOUTES ZONES D'ENTREPOSAGE DOIVENT ÊTRE CLÔTURÉES.
  - LES MESURES DE PROTECTION DU SOL DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES À TOUTES ZONES D'ENTREPOSAGE.
- ZONE DE L'ENTREPRENEUR (SE RÉFÉRER AUX PLANS 03 DE LA FEUILLE A002 POUR LES ZONES DE STATIONNEMENT)
- ROUTE ACCESSIBLE AU PUBLIC EN TOUT TEMPS. À MAINTENIR PROPRE EN TOUT TEMPS.

**NOTES GÉNÉRALES**

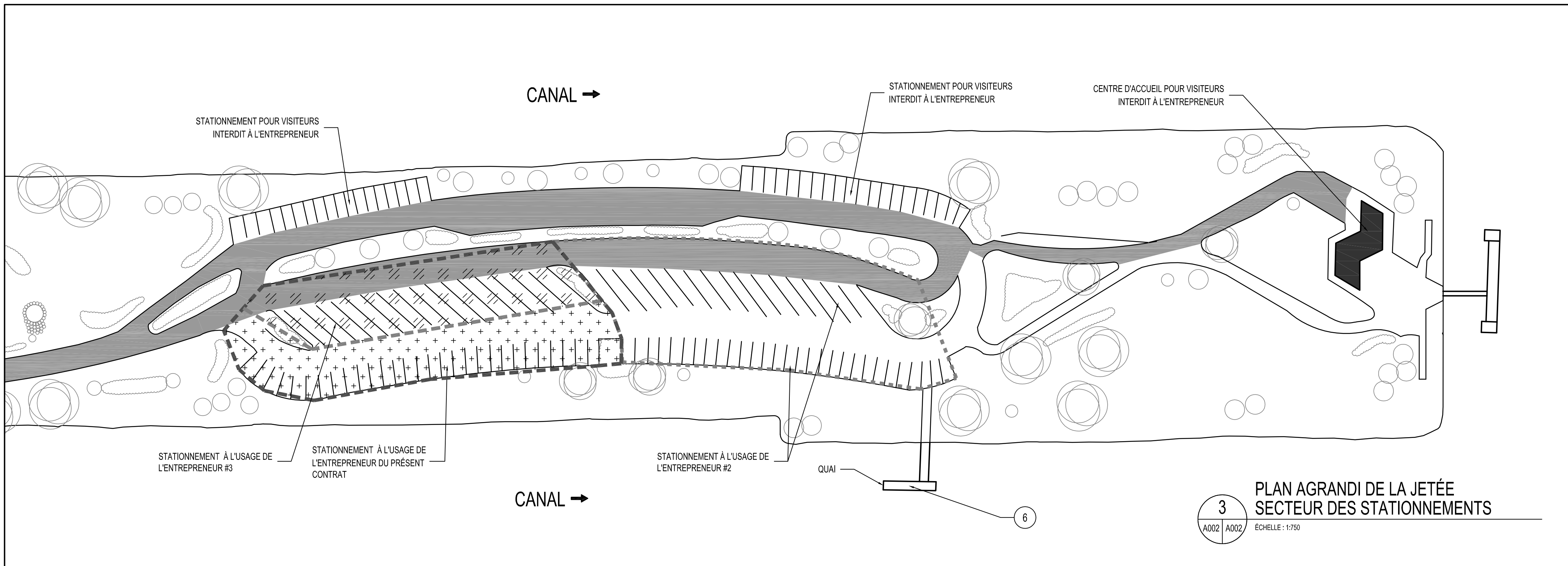
- COORDONNER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DU SITE AVEC TOUTES LES DISCIPLINES IMPLIQUÉES (ARCHITECTURE, STRUCTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ).
- FOURNIR ET INSTALLER TOUTES LES CLÔTURES TEMPORAIRES, CONTRÔLES D'ACCÈS AINSI QUE LA SIGNALISATION SUIVANT LES INDICATIONS AUX PLANS ET DEVIS DE MANIÈRE À GARDER LE CHANTIER SÉCURITAIRE.
- TOUTES LES SURFACES DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS (GAZON, PIERRE CONCASSÉE, PIERRES DE DALOTS, ETC.) DEVRONT ÊTRE REMIS EN ÉTAT TEL QUE L'EXISTANT PAR L'ENTREPRENEUR.
- COLLABORATION ENTRE LES ENTREPRENEURS
  - EN PLUS DE L'ENTREPRENEUR DU PRÉSENT CONTRAT, D'AUTRE ENTREPRENEURS SE TROUVERONT À L'INTÉRIEUR DE L'ENCEINTE DU FORT LENNOX DURANT LA PÉRIODE DES TRAVAUX, SOIT QUATRE (4) ENTREPRENEURS SUR LE SITE ET TROIS (3) SUR L'ÎLE.
  - LES ZONES DES DIFFÉRENTS ENTREPRENEURS SONT INDICUÉES SUR LE PLAN DE SITE À TITRE INDICATIF SEULEMENT.
  - IL N'EST PAS OBLIGATOIRE QUE LA ZONE DE L'ENTREPRENEUR SOIT CLÔTURÉE. CETTE DÉCISION REVIENT À L'ENTREPRENEUR.
  - LES ENTREPRENEURS DEVRONT COLLABORER ENTRE EUX, NOTAMMENT EN CE QUI CONCERNE LE PARTAGE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT RÉSERVÉE ET L'UTILISATION DU QUAI.
- FESTIVAL DU NAUTISME
  - EN RAISON DU FESTIVAL DU NAUTISME QUI SE DÉROULERA SUR LE SITE LE PREMIER WEEKEND DE JUILLET, À TOUTS LES ANS :
    - L'ENTREPRENEUR NE POURRA PAS UTILISER L'ESPACE DE STATIONNEMENT DE LA JETÉE DU VENDREDI AU DIMANCHE INCLUSIVEMENT.
    - ENTRE LE MARDI ET LE JEUDI AVANT LE FESTIVAL, INCLUSIVEMENT ET ENTRE LUNDI ET LE JEUDI APRÈS LE FESTIVAL INCLUSIVEMENT DES OPÉRATIONS DE MONTAGE ET DE DÉMONTAGE D'INSTALLATIONS POUR LE FESTIVAL SERONT RÉALISÉES SUR LA JETÉE. L'ENTREPRENEUR DEVRA COLLABORER AVEC LES ENTREPRENEURS QUI RÉALISENT LE MONTAGE ET LE DÉMONTAGE POUR PERMETTRE LE BON DÉROULEMENT DU FESTIVAL.
- PROTECTION DES SOLS
  - PRÉVOIR LA CRÉATION DE VOIE D'ACCÈS PROTÉGÉES POUR TOUTS LES ÉLÉMENTS RELIÉS AU CHANTIER QUI POURRAIT ABIMÉES LES SOLS EXISTANTS. TOUTS LES SOLS DE L'ÎLE ONT UNE VALEUR ARCHÉOLOGIQUE ET DOIVENT ÊTRE PROTÉGÉS. PRENDRE DES PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRE LORSQUE LE SOL EST MOUILLÉ. SE RÉFÉRER AU DEVIS POUR LES PROTECTIONS À PRENDRE.



**2**  
A002 | A002  
ÉCHELLE : 1:1750  
PLAN AGRANDI DE LA JETÉE  
SECTEUR DE L'ATELIER

**NOTES TYPIQUES**

- ZONE 'A' D'ENTREPOSAGE (± 645m<sup>2</sup>)
  - ESPACE D'ENTREPOSAGE DE MATÉRIAUX À PROXIMITÉ DE LA CASERNE
  - LORS DES TRAVAUX D'EXCAVATION, LES SYSTÈMES DE DÉCANTATION, DE SÉDIMENTATION ET/OU DE FILTRATION HORS TERRE DES EAUX DE POMPAGE DEVRONT SE TROUVER À L'INTÉRIEUR DE CETTE ZONE EXCLUSIVEMENT.
- ZONE 'B' D'ÉPANDAGE (± 1 500m<sup>2</sup>)
  - ZONE D'ÉPANDAGE DES SOLS D'EXCAVATIONS EXCÉDENTAIRES
  - HAUTEUR MAXIMALE DE 305mm (1'-0")
  - RUISSEAU EXISTANT À PROTÉGER
  - MÉTHODE D'ÉPANDAGE SUJETTE À L'APPROBATION DE L'ARCHÉOLOGUE. VOIR DEVIS.
- ZONE 'C' D'ENTREPOSAGE (± 2 100m<sup>2</sup>)
  - ZONE TAMPON D'ENTREPOSAGE À L'EXTÉRIEUR DU FORT
- PROTECTION DU FOSSE:
  - UN FOSSE DE ±305mm (1'-0") À ±610mm (2'-0") SE TROUVE SUR LA PLEINE LONGUEUR DU CHEMIN QUI TRAVERSE L'ÎLE DU NORD AU SUD.
  - POUR ATTEINDRE LA ZONE 'B' D'ÉPANDAGE ET LA ZONE 'C' D'ENTREPOSAGE, L'ENTREPRENEUR DEVRA FOURNIR ET INSTALLER DES PONTS OU PASSERELLES TEMPORAIRES AFIN DE PRÉSERVER L'ASPECT NATUREL DU FOSSE.
- AIRE DE STATIONNEMENT À L'USAGE DES ENTREPRENEURS
- QUAI À PARTAGER ENTRE PARCS CANADA ET TOUTS LES ENTREPRENEUR SUR LE SITE



**3**  
A002 | A002  
ÉCHELLE : 1:1750  
PLAN AGRANDI DE LA JETÉE  
SECTEUR DES STATIONNEMENTS

Parcs Canada  
Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parcs Canada  
La Mauricie and Western Quebec field unit

Canada

expert-conseil consultant  
**designer**  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
**wsp**

expert-conseil consultant  
**RA**  
RIOPEL-ASSOCIÉS ARCHITECTES

sceaux stamps  
**Ordre des architectes**  
SYLVE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
04	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
03	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-03-11
02	EXÉCUTION 90% / EXECUTION 90%	2018-12-20
01	EXÉCUTION 50% / EXECUTION 50%	2018-09-21
révisions		date

A	no. du détail	detail no.
B	no. de la feuille--où détail exigé	sheet no. -- where detail required
C	no. de la feuille--où détaillé	sheet no. -- where detailed

Projet  
**PARCS CANADA  
PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

Project  
**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE -- LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT -- LOT 2**

Dessin  
**ARCHITECTURE  
ARCHITECTURE**  
GÉNÉRALITÉS --  
PLAN DE LA JETÉE

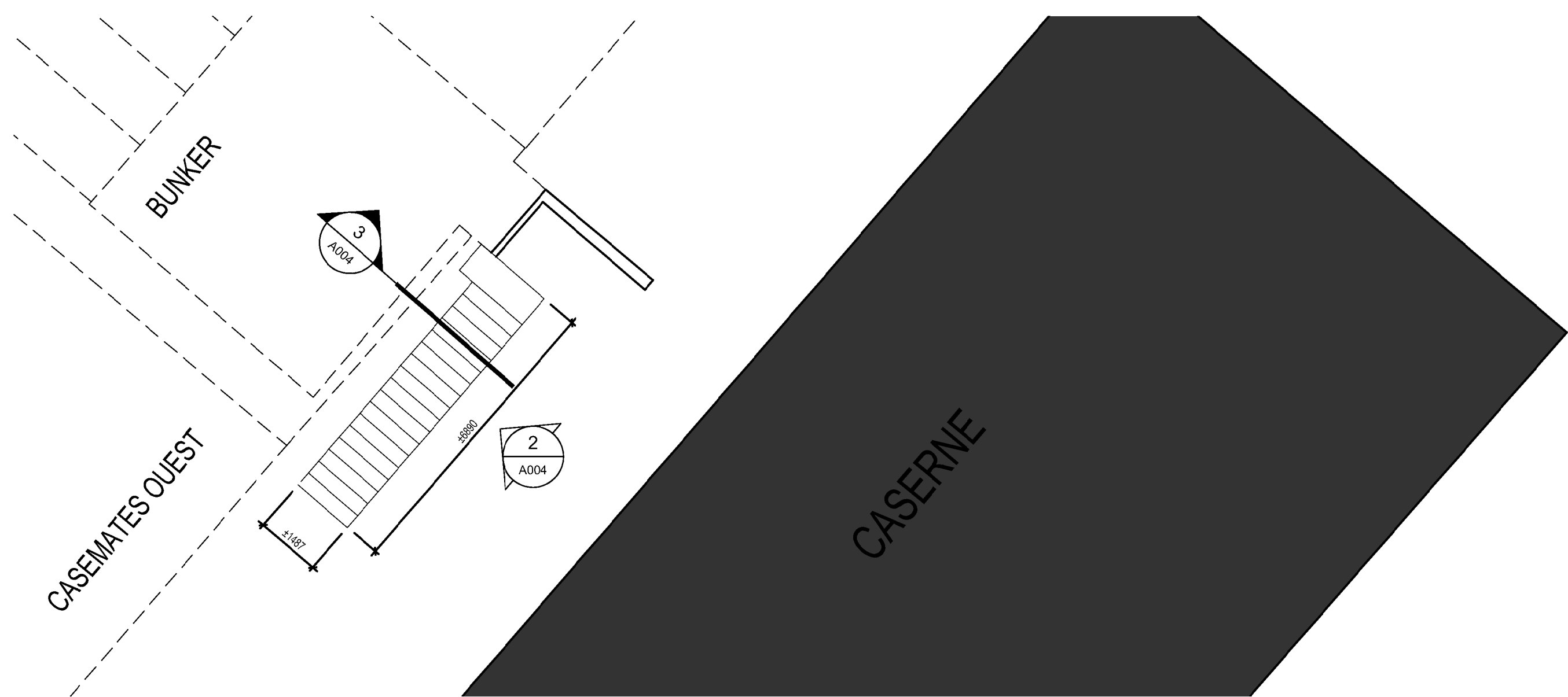
Drawing  
**GENERALITIES --  
JETTY PLAN**

Conçu par C. RICHARD	Designed by C. RICHARD	2017-12 Date
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by C. RICHARD	2017-12 Date
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by S. ST-MARTIN	2017-12 Date
Soumission Tender	Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager	
No de projet/Project number 5P301-16-0002/004	No de projet/Project number APC-17-2727	
Norm du fichier PC	File name PC Client	No de classement Client
APC-2727_COUVERTURE-ACCÈS	File no	No de plan ou dessin File name
	File no	No feuille Sheet no
		A-002

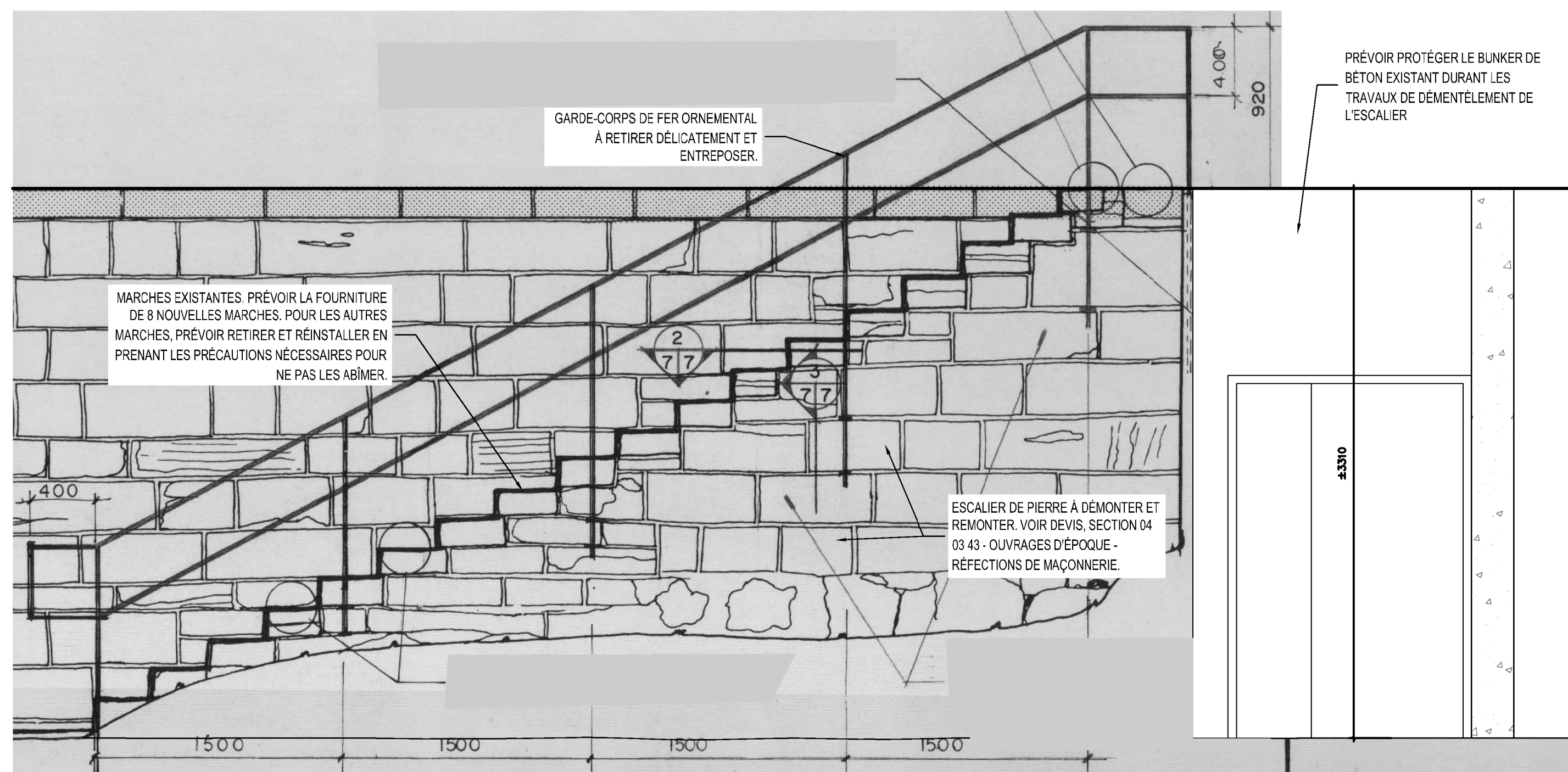




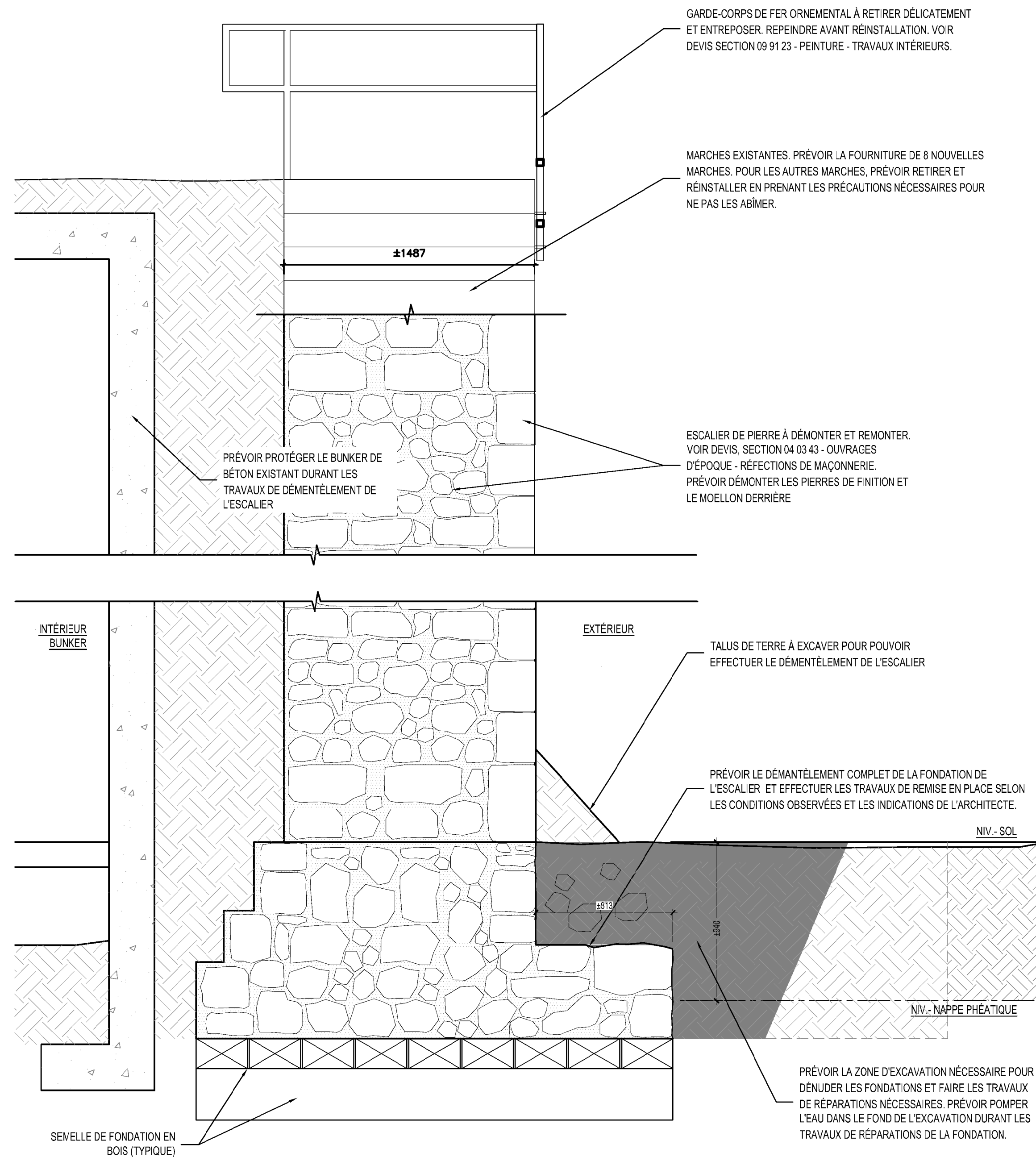




1 PLAN AGRANDI - ESCALIER EN PIERRE  
A004 1:100



2 ÉLÉVATION - ESCALIER EN PIERRE  
A004 1:25



3 COUPE - CONDITIONS SUPPOSÉES  
A004 1:25

**NOTES GÉNÉRALES**

- 1- DESSINS
1. LES DESSINS ET LES COUPES SONT MOTRÉS À TITRE INDICATIF SEULEMENT. DES INVESTIGATIONS / RECHERCHES PLUS APPROFONDIES SERONT NÉCESSAIRES EN CHANTIER POUR CONFIRMER LES COMPOSITIONS ET LES CONDITIONS DE CHANTIER.
- 2- INSTALLATIONS TEMPORAIRES
1. PRÉVOIR TOUS LES ÉTAIEMENTS ET SUPPORT TEMPORAIRES NÉCESSAIRES.



expert-conseil consultant



expert-conseil consultant



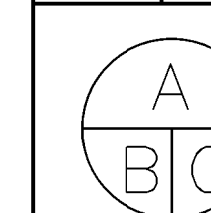
expert-conseil consultant



scaux stamps



03	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2109-06-18
02	EXÉCUTION 100%/EXECUTION 100%	2019-05-03
01	EXÉCUTION 100%/EXECUTION 100%	2019-03-11
révisions / revisions		date



A no. du détail / detail no.  
B no. de la feuille-où détail exigé / sheet no. - where detail required  
C no. de la feuille-où détaillé / sheet no. - where detailed

Projet / Project  
**PARCS CANADA  
PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0  
**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin / Drawing  
**ARCHITECTURE  
ARCHITECTURE**  
**GÉNÉRALITÉS -  
ESCALIER EN PIERRE  
CASEMATES OUEST**  
**GENERALITIES -  
STONE STAIRCASE  
WEST CASEMATES**

Conçu par / Designed by  
C. RICHARD 2017-12  
Date

Dessiné par / Drawn by  
C. RICHARD 2017-12  
Date

Approuvé par / Approved by  
S. ST-MARTIN 2017-12  
Date

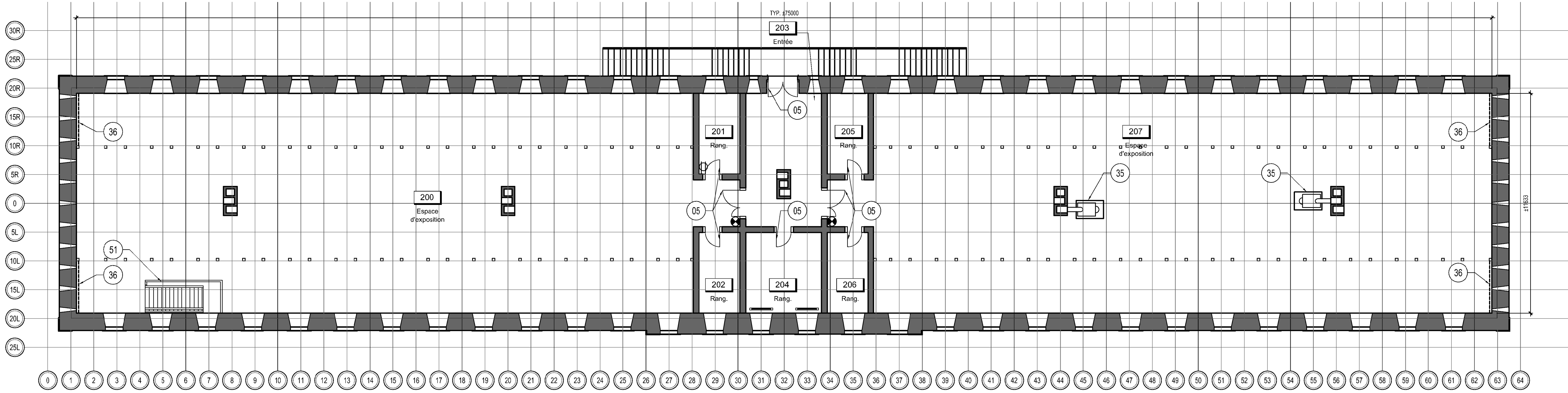
Soumission / Gestionnaire de projet PC  
Ana Arbones  
PC Project Manager

No de projet / Project number  
5P301-16-0002/004 APC-17-2727

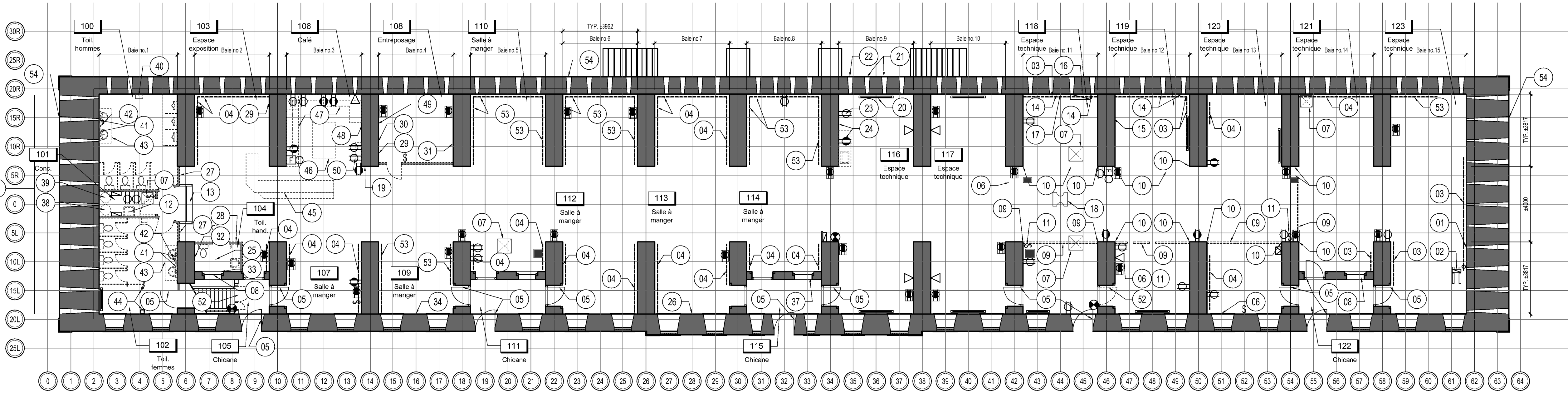
PC Client Client  
Nom du fichier / File name  
APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION

No de plan ou dessin / File name  
No de feuille / Sheet no  
A-004





1 PLAN DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION  
 R100 1:125



2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - DÉMOLITION  
 R100 1:125

**LÉGENDE**

- Prise en bas de mur, sur plinthe de bois existante (conduit sortant du plancher) à enlever et réparer les trous dans les lattes et pinthes de bois existant
- Prise sous parie de latte de plancher amovible - enlever la prise et conserver la latte de plancher
- Plinthe de chauffage électrique - à enlever
- Prise installée en partie haute du mur de maçonnerie - à enlever
- Interrupteur - à enlever
- Grille de ventilation au plancher - à conserver
- Clavier numérique - à enlever
- Sorte de table téléphonique - à enlever
- Panneau électrique - à enlever
- Cloche d'alarme incendie - à enlever
- Crochet ou ancre murale pour radiateur portatif - à enlever
- Porte existante - à enlever
- Porte existante - à conserver
- Cloisons existantes - à démolir
- Lisse supérieure résiduelle d'anciennes cloisons - à démolir
- Cloisons et murs existants - à conserver

**NOTES GÉNÉRALES DÉMOLITION**

A. Prévoir enlever tous les accessoires de toilettes (distributeur de savon, distributeur de papier toilette, table à langer, sèche-main, barre d'appui, dispositif désodorisant, miroir, réceptacle à serviette hygiénique, etc.) et en disposer. Prévoir réparer les murs de maçonnerie lorsque les accessoires y sont fixés. Prévoir démolir tout raccordement électrique suivant le plan d'ingénieur électrique.

B. Prévoir réparer tous les trous, éclat, fragment, ébréchure, fissure ou endrois abîmés présents dans les murs de maçonnerie existants (mortier et brique), qu'ils soient reliés ou non à l'enlèvement des éléments existants. Un relevé photographique (amorce du devis) des conditions existantes et des futures réparations sera remis pour évaluer la portée des travaux. Ce relevé n'est pas nécessairement exhaustif et ne libère pas l'entrepreneur de réparer à la convenance de Parc Canada les murs de maçonnerie existants. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de valider les conditions existantes des murs de maçonnerie.

C. Prévoir réparer toutes les lattes de bois du plancher ainsi que les pinthes et moulures de bas de mur en bois présentant des trous ou ouvertures. Dans le cas où une réparation ponctuelle n'est pas possible, prévoir remplacer les lattes, pinthes et moulures de bois nécessaire par un élément de même dimension, de même essence et de même fini.

D. Prévoir enlever tous les appareils de plomberie existants (toilettes, urinoirs, évier, lavabo, fontaine, etc.) suivant les plans d'ingénieur mécanique. Prévoir réparer les planchers de lattes de bois récupérer (parfait sauf section surélevé, voir feuille A500). Dans le cas où une réparation ponctuelle n'est pas possible, prévoir remplacer les lattes de bois nécessaire par un élément de même dimension et de même essence.

E. Prévoir réparer tous les éléments électriques et de protection incendie existants (prise électrique, prise réseau, clavier numérique, cloche d'alarme incendie, pinthes de chauffage électriques, panneaux électriques, etc.) suivant les plans d'ingénieurs électriques. Prévoir réparer les planchers et les murs de maçonnerie suite à l'enlèvement de ces éléments.

F. Puzer les éléments électromécaniques et structure, voir les plans d'ingénieurs.

G. Le plancher surélevé de la baie no.1 doit être complètement démolir et abaisser (voir plan ingénieur structure).

H. Se référer à l'annexe rapport de Enquête - Caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et des peintures susceptibles de contenir du plomb pour la démolition des éléments pouvant contenir des contaminants.

J. Toutes les lisses résiduelles des anciennes cloisons présentes dans les voûtes et sur les murs de maçonnerie doivent être retirés et la maçonnerie derrière doit être réparée suivant les instructions de l'Architecte et la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfection de maçonnerie. Prévoir aussi réparer la maçonnerie des emplacements où les lisses ont déjà été retirés.

- NOTES SPÉCIFIQUES EXISTANTES / DÉMOLITION**
- 01 Fenêtre de la meunerie manquante. Prévoir réaliser cette fenêtre tel que détail de l'existant. Se référer aux plans en annexe 1999 - "As found" drawings - Men's barracks Fort Lennox National Historic Park, dessin no.37
  - 02 Panneau électrique sur structure temporaire et conduit électrique installé au mur sortant du plancher. Prévoir enlever les éléments électriques suivant le plan d'ingénieur électrique et boucher les trous dans les lattes de planchers de bois ainsi que sur le mur de maçonnerie et les boissières des meuneries. Si les lattes de bois ne sont pas réparables, prévoir changer la latte selon les dimensions et essences existantes. Se référer à la section 06 20 00 - Menuiserie.
  - 03 Penderie originale existante à conserver brosser délicatement pour enlever les mouches de peinture. Se référer à la section 06 40 00 - Ebénisterie.
  - 04 Penderie originale reconstruite. Conserver tel quel.
  - 05 Porte et cadre existante à conserver tel quel.
  - 06 Trou pour le passage de fils dans une latte de bois du plancher. Prévoir enlever les éléments électriques suivant le plan d'ingénieur électrique et boucher les trous dans les lattes de planchers de bois. Si les lattes de bois ne sont pas réparables, prévoir changer la latte selon les dimensions et essences existantes. Se référer à la section 06 20 00 - Menuiserie.
  - 07 Trappe d'accès en bois menant au sous-sol de service existante à modifier. Se référer au plan de l'ingénieur en structure et aux détails S-63501.
  - 08 Plywood peint dans le trou de fenêtre de la chicane à réparer.
  - 09 Lisse de bois résiduelle de l'ancienne cloison présente au plafond ou au mur à réparer. Prévoir réparer la maçonnerie existante suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfection de maçonnerie.
  - 10 Partie de maçonnerie abîmée suite à l'enlèvement des montants et de la lisse haute de l'ancienne cloison (plafond et mur). Prévoir réparer la maçonnerie existante.
  - 11 Fils et boîtier pendants à partir du plafond à enlever suivant le plan d'ingénieur électrique.
  - 12 Cuve congélicatrice à enlever suivant les plans de l'ingénieur mécanique.
  - 13 Escalier et rampe en bois à démolir.
  - 14 Ancienne barre de cloaque installé sur la moulure supérieure des meuneries à réparer. Prévoir réparer les trous dans les moulures de bois des meuneries selon la section 06 40 00 - Ebénisterie.
  - 15 Ancienne barre de cloaque installé sur le mur de maçonnerie. Prévoir réparer les trous dans le mur de maçonnerie suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfection de maçonnerie.
  - 16 Éléments électriques sur contreplaque fixé dans la maçonnerie. Prévoir enlever tous les éléments électriques suivant le plan d'ingénieur électrique et boucher les trous dans le mur de maçonnerie suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfection de maçonnerie.
  - 17 Boîte de jonction installé sur la penderie à reconstruire. Prévoir retirer tous les éléments électriques suivant le plan d'ingénieur électrique et prévoir réparer la penderie existante selon la section 06 40 00 - Ebénisterie.
  - 18 Plaque métallique recouvrant le trou d'une ancienne cheminée à réparer. Réparer le trou dans les lattes de planchers de bois. Si les lattes de bois ne sont pas réparables, prévoir changer la latte selon les dimensions et essences existantes. Se référer à la section 06 20 00 - Menuiserie.
  - 19 Section de pinthe de bois manquante. Prévoir réaliser cette section de la pinthe selon dimension et essence de bois existant.
  - 20 Pinthe électrique chauffante installée sur la partie basse des moulures des meuneries. Prévoir enlever la pinthe de chauffage suivant le plan d'ingénieur électrique et réparer la boiserie de la meunerie.
  - 21 Laine isolante ou isolant rigide (styromousse) installée dans les meuneries. Prévoir retirer l'isolant. Si des fragments des meuneries sont manquantes, prévoir réaliser cette fenêtre tel que détail de l'existant. Se référer aux plans en annexe 1999 - "As found" drawings - Men's barracks Fort Lennox National Historic Park, dessin no.37
  - 22 Évocation de sècheuse par la meunerie. Retirer tous les éléments de l'installation existantes (conduits, contreplaque, isolant, etc.) de la meunerie. Prévoir le brossage de la fenêtre de meunerie existante et remettre en place.
  - 23 Prise pour sècheuse. Prévoir l'enlèvement de cette prise suivant le plan d'ingénieur électrique et réparer la maçonnerie suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfection de maçonnerie.
  - 24 Meuble pour rangement avec évier intégré. Ventilation de plomberie dans le meuble. Prévoir enlever tous les éléments de plomberie suivant le plan d'ingénieur mécanique ainsi que le meuble et l'évier. Prévoir la réparation de toutes fixations ou cornures visibles au plancher et au mur de maçonnerie. Si certaines lattes de bois ne sont pas réparables, prévoir changer de façon ponctuelle la ou les lattes concernées selon les dimensions existantes.
  - 25 Drain de plancher à réparer suivant les plans d'ingénieur mécanique. Prévoir réparer les lattes de planchers de bois. Si les lattes de bois ne sont pas réparables, prévoir changer la latte selon les dimensions et essences existantes. Se référer à la section 06 20 00 - Menuiserie.
  - 26 Affiche murale appartenant à Parc Canada à enlever et disposer.
  - 27 Fontaine murale à enlever suivant le plan d'ingénieur mécanique.
  - 28 Miroir d'angle en partie haute de la voûte installé sur la cloison de la salle de toilette handicapée à enlever.
  - 29 Babilloir de lège installé au mur au-dessus de la boiserie murale. Prévoir enlever et rendre à Parc Canada. Réparer les murs de maçonnerie.
  - 30 Crochet à balais (4) installé sur la boiserie murale. Prévoir retirer et réparer la boiserie murale.
  - 31 Cramailles installés sur la pinthe de bois et la boiserie murale. Prévoir retirer et réparer la boiserie murale et la pinthe de bois.
  - 32 Boiserie murale peinte en blanc avec crochet moderne (1). Distributeur de papier toilette, réceptacle de serviette hygiénique et barre d'appui installés sur le mur de maçonnerie. Retirer les accessoires de toilettes et le crochet. Réparer le mur de maçonnerie et la boiserie murale.
  - 33 Table à langer installée sur contreplaque de la fenêtre de la chicane. Retirer la table à langer et le contreplaque.
  - 34 Conduit électrique mural traversant le massif de maçonnerie au plafond. Retirer le conduit électrique suivant les plans d'ingénieur électrique et boucher le trou dans la maçonnerie.
  - 35 Poêle à bois installé sur plancher de brique existant à conserver.
  - 36 Boissiers des meuneries désinstallés. Conserver pour réinstallation.
  - 37 Plancher dans la fenêtre de la chicane à réparer. Prévoir brosser le cadre de fenêtre suivant la section.
  - 38 Chauffe-eau existant à réparer suivant les plans d'ingénieur mécanique.
  - 39 Réservoir d'eau sous pression à réparer suivant les plans d'ingénieur mécanique.
  - 40 Sèche-main installé sur le mur de maçonnerie à réparer. Prévoir réparer le mur de maçonnerie.
  - 41 Miroir existant installé sur le mur de maçonnerie à réparer. Prévoir réparer le mur de maçonnerie.
  - 42 Distributeur à savon installé sur le mur de maçonnerie à réparer. Prévoir réparer le mur de maçonnerie.
  - 43 Meuble de salle de bain avec deux lavabos simple à réparer suivant les plans d'ingénieur mécanique.
  - 44 Structure existante de l'escalier (poutres de bois et d'acier) à enlever et remplacer suivant les plans de structure. Prévoir structure temporaire pour remplacement des supports et eurs fondations.
  - 45 Compteur de service en stratifié avec sections vitrées de la cuisinette à démolir. Prévoir le ragoilage/réparations des lattes de bois du plancher suite à l'enlèvement du mobilier.
  - 46 Itot central avec étagère de rangement en stratifié à démolir. Prévoir le ragoilage/réparations des lattes de bois du plancher suite à l'enlèvement du mobilier.
  - 47 Section de compteur en stratifié de la cuisinette avec section d'armoire en partie haute ou stagère. Prévoir démolir le mobilier. Prévoir le ragoilage/réparations des lattes de bois du plancher, du mur de maçonnerie et des boissières murales suite à l'enlèvement du mobilier.
  - 48 Distributeur d'essuie-tout installé sur boiserie existante. Prévoir réparer la boiserie suivant la section 06 40 00 - Ebénisterie.
  - 49 Barre à serviette installée sur boiserie existante. Prévoir réparer la boiserie suivant la section 06 40 00 - Ebénisterie.
  - 50 Tablette de mélamine installée au-dessus de la boiserie murale existante. Prévoir réparer la boiserie existante selon la section 06 40 00 - Ebénisterie.
  - 51 Garde-corps existants en bois à conserver.
  - 52 Porte existante à démolir, cadre à conserver.
  - 53 Penderie existante à réparer et conserver. (Voir aussi note spécifique no.1, feuille A100). Prévoir numérotés les penderies originales retirées et fournir un plan avec leurs situations existantes. Prévoir réparer les trous laissés dans la maçonnerie et/ou ses joints de mortier suite au retrait.
  - 54 Prévoir retirer les moustiquaires existants dans toutes les meuneries.

**NOTES GÉNÉRALES**

1. L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
2. L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur ces dessins. Ces dessins ne doivent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
3. La construction du bâtiment doit être soumise à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, du génie civil, etc.
4. Dans le cas d'une rénovation, assurer une ventilation adéquate. L'entrepreneur doit assurer l'achèvement dans les plus brefs délais.
5. Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et que celui-ci est conscient qu'il peut réaliser les travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des lattes délabrées par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour tous travaux effectués en raison d'un manquement à l'assainissement des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
6. Prévoir que les éléments de plomberie, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
7. Tous les perçonnements dans les cloisons doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis pour la cloison. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparateurs coupe-feu. Des systèmes d'isolation conformes au CIB doivent être installés aux percements et ouvertures. Tous les perçonnements dans les cloisons doivent être scellés avec un scellant adéquat.
8. Dans les zones considérées comme fumigènes, prévoir de réaliser des travaux, au besoin, des interventions ou raccordements de mécanique et d'électricité.
9. Procéder au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de nettoyage et d'électrification, escaliers, corniches et/ou cloisons.

expert-conseil consultant  
  
 ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
  
 WSP

expert-conseil consultant  
  
 RIOPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES

secours stamps  
  
 Stamps des architectes du Québec

05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
03	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-03-11
02	EXECUTION 90% / EXECUTION 90%	2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50%	2018-09-21
révisions / revisions		date

A n. du détail detail no.  
 B n. de la feuille - où détail exigé sheet no. - where detail required  
 C n. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detailed

Projet  
**PARCS CANADA  
 PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
 DE LA CASERNE - LOT 2  
 MEN'S BARRACK  
 PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin Drawing  
**ARCHITECTURE  
 ARCHITECTURE**  
 EXISTANT / DÉMOLITION -  
 PLANS REZ-DE-CHAUSSÉE  
 ET ÉTAGE  
 EXISTING / DEMOLITION -  
 GROUND AND SECOND  
 FLOOR PLANS

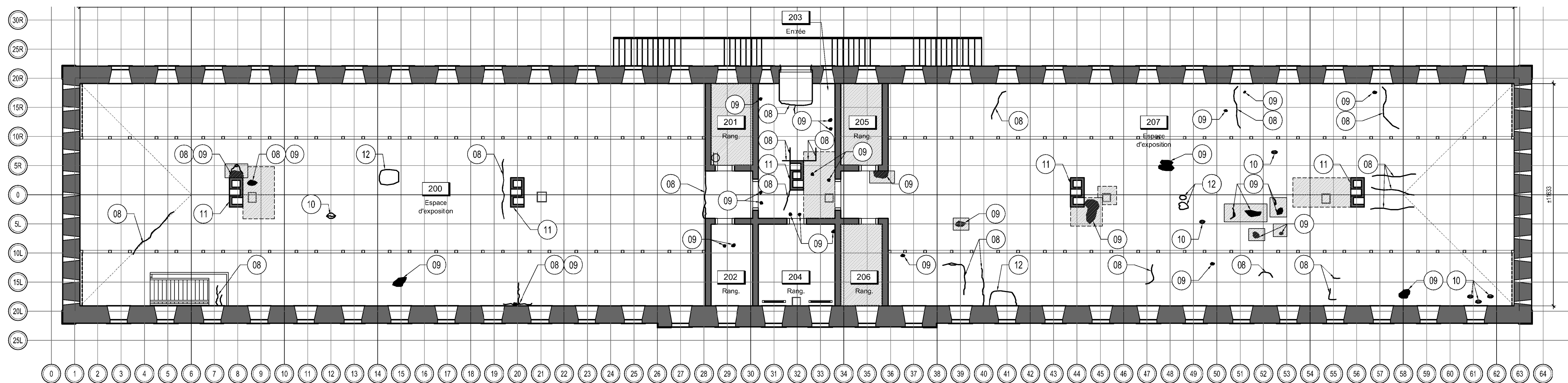
Conçu par Designed by  
 C. RICHARD 2017-12 Date

Dessiné par Drawn by  
 C. RICHARD 2017-12 Date

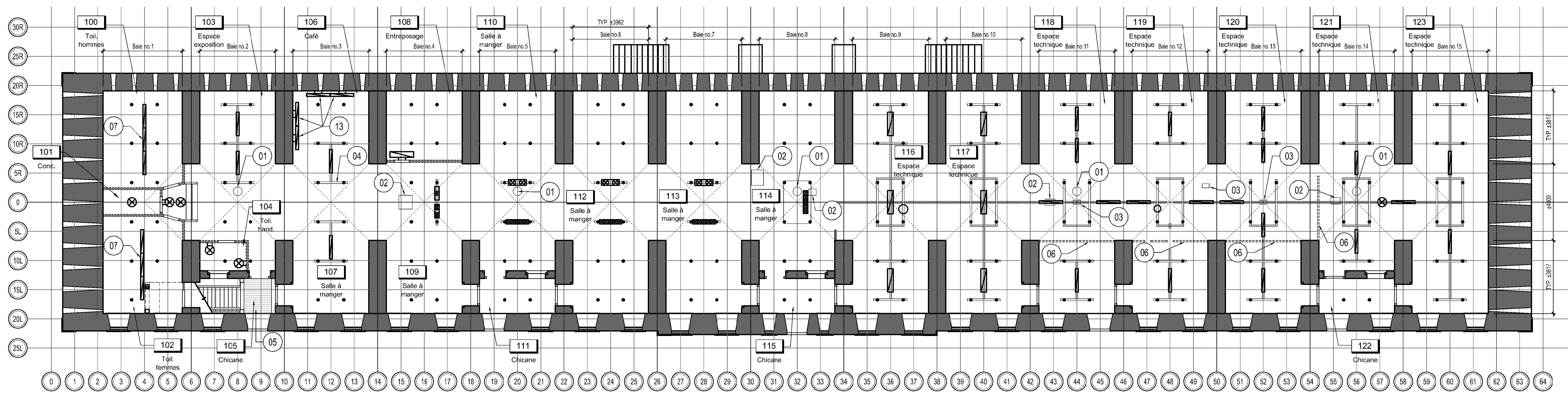
Approuvé par Approved by  
 S. ST-MARTIN 2017-12 Date

Submission Gestionnaire de projet PC  
 Ana Arbones  
 PC Project Manager  
 No de projet/Project number No de projet/Project number  
 5P301-16-0002/004 APC-17-2727  
 PC Client Client  
 Norm du fichier File name No de classement  
 APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION File no  
 No de plan ou dessin File name No feuille Sheet no  
 R-100





1 EXISTANT - PLAN DE PLAFOND DE L'ÉTAGE  
R200 T:125



2 EXISTANT - PLAN DE PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE  
R200 T:125

**LÉGENDE**

- Crochet au plafond
- Spot d'éclairage au plafond existant - à enlever
- Appareil d'éclairage mural existant - à enlever
- Éclairage au néon au plafond existant - à enlever
- Éclairage au néon mural existant - à enlever
- Rail d'éclairage avec spot positionné au plafond existant - à enlever
- Avertisseur de fumée - à enlever
- Zone sécurisée pour éviter les chutes de plâtre - à enlever et réparer le plâtre de cette zone
- Ancienne zone sécurisée pour éviter les chutes de plâtre - réparer le plâtre de cette zone
- Zone complète à relire le plâtre
- Trappe d'accès à l'entre-plafond - Prévoir enlever trappes existantes pour agrandissement du trou (voir A200)

**NOTES GÉNÉRALES DÉMOLITION**

A. Prévoir réparer tous les trous, écart, bulle, fissure, décoloration existants dans le plafond de plâtre sur lattes de bois de l'étage, au fil soient indiqués ou non. Un relevé photographique (annexe du devis) des conditions existantes et des futures réparations sera remis pour évaluer la portée des travaux. Ce relevé n'est pas nécessairement exhaustif et ne libère pas l'entrepreneur de réparer à la convenance de Parc Canada les plafonds de plâtre existants. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de valider les conditions existantes des plafonds lors de la visite des soumissionnaires.

B. Prévoir réparer tous les trous, écart, fragment, éboulure, fissure ou endroits abîmés présents dans la voûte de maçonnerie existante (mortier et brique), qu'ils soient reliés ou non à l'enlèvement des éléments existants. Un relevé photographique (annexe du devis) des conditions existantes et des futures réparations sera remis pour évaluer la portée des travaux. Ce relevé n'est pas nécessairement exhaustif et ne libère pas l'entrepreneur de réparer à la convenance de Parc Canada les murs de maçonnerie existants. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de valider les conditions existantes des murs de maçonnerie lors de la visite des soumissionnaires.

C. Prévoir retirer tout les éléments de bois accroché au crochet patrimoniale du rez-de-chaussée de la caserne. Conserver les crochets en place.

D. Prévoir retirer tous les éléments électriques et de protection incendie existants (prise électrique, prise réseau, câbles numériques, cloche d'alarme incendie, plâtres de chauffages électriques, panneaux électriques, etc.) suivant les plans d'ingénieurs électriques. Prévoir réparer les planchers et les murs de maçonnerie suite à l'enlèvement de ces éléments.

E. Pour les éléments électromécaniques et structure, voir les plans d'ingénieurs.

F. Prévoir démolir tous les éléments qui ne sont pas d'origine au plafond. Conserver les trous cheminées existants et les crochets dans les voûtes existantes seulement.

**NOTES SPÉCIFIQUES EXISTANTS / DÉMOLITION**

- 01 Ancien trou de la cheminée obstruée. Prévoir retirer les éléments robotant pour laisser le trou apparent.
- 02 Plaque de bois pente cachant un trou. Enlever la plaque de bois et réparer la maçonnerie existante (brique et/ou mortier).
- 03 Brique manquante. Prévoir réparer l'espace manquant avec la maçonnerie tel que ce le utilisé à l'époque.
- 04 Menu accroché au suspente de bois à retirer et à disposer.
- 05 Lattes de bois existant appuyé sur poutre de bois à retirer. Réparer les murs de maçonnerie suite au retrait des éléments en bois. Prévoir démonter et remonter la voûte sur minimum 3 épaisseurs de brique pour réparation de la fissure existante.
- 06 Lisse de bois existante restante à retirer. Prévoir réparer la voûte de maçonnerie.
- 07 Appareil d'éclairage fluorescent installé directement sur la maçonnerie de la voûte à enlever suivant les plans d'ingénieurs électriques. Prévoir réparer la voûte suite au retrait des appareils d'éclairage.
- 08 Fissure existante dans le plâtre sur lattes de bois à réparer. Prévoir une réparation de 25" (150mm) dans toutes les directions.
- 09 Plaque de plâtre arraché, lattes de bois apparent. Prévoir refaire le plâtre de cette section. Prévoir une réparation de 25" (150mm) dans toutes les directions.
- 10 Bulle dans le plâtre existant. Prévoir enlever le plâtre existant et le refaire. Prévoir une réparation de 25" (150mm) dans toutes les directions.
- 11 Fissure à la jonction du plâtre au plafond avec la cheminée existante (sur tout le périmètre de la cheminée). Prévoir refaire la jonction de plâtre entre la cheminée existante et le plafond.
- 12 Ancienne réparation visible. Prévoir enlever le plâtre et relire cette section.
- 13 Appareil d'éclairage fluorescent situé sous les armoires / étagères existantes à enlever suivant les plans d'ingénieurs électriques.

Parcs Canada  
Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parks Canada  
La Mauricie and Western Quebec field unit

---

**NOTES GÉNÉRALES**

1. L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
2. L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur ces dessins. Ces dessins ne doivent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
3. La construction ou l'abandon de tout ouvrage à briser, se déplacer, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électrification, ou général ou autre.
4. Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
5. Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et que celui-ci est contenté d'être tenu responsable des travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour les travaux effectués en raison d'un manquement à l'assainissement des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
6. Avant tout travail, l'entrepreneur doit vérifier les conditions existantes et valider les plans des ingénieurs.
7. Tous les permis nécessaires dans les dessins doivent être soigneusement vérifiés et obtenus avant le début des travaux. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations coupe-feu. Des systèmes d'isolation conformes au CIBI doivent être installés aux percements et ouvertures. Tous les percements dans les ossatures doivent être soigneusement vérifiés et obtenus.
8. Dans les zones considérées comme à risque, prévoir de fournir l'aire, au besoin, des interventions ou raccords de mécanique et d'électrification.
9. Procéder au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de nettoyage et d'épave, escaliers, cornues et autres.

---

expert-conseil consultant  
**designer**  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
**wsp**

expert-conseil consultant  
**RA**  
RIOPEL+ASSOCIÉS ARCHITECTES

seaux stamps  
**Ordre des architectes**  
SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

révisions / revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXECUTION 90% / EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50% 2018-09-21

A no. du détail detail no.  
B no. de la feuille - où détail exigé sheet no. - where detail required  
C no. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detailed

Projet **PARCS CANADA PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

Projet D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE - LOT 2  
**MEN'S BARRACK PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin **ARCHITECTURE ARCHITECTURE**  
EXISTANT / DÉMOLITION - PLAFONDS REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE  
EXISTING / DEMOLITION - GROUND AND SECOND FLOOR CEILINGS

Conçu par **C. RICHARD** 2017-12 Date  
Dessiné par **C. RICHARD** 2017-12 Date  
Approuvé par **S. ST-MARTIN** 2017-12 Date

Soumission Gestionnaire de projet PC  
Tender **Ana Arbones PC Project Manager**

No de projet/Project number **5P301-16-0002/004 APC-17-2727**  
PC Client  
Norm du fichier **APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION** File name No de classement  
No de plan ou dessin **R-200** File name No feuille Sheet no



**NOTES GÉNÉRALES**

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électricité, C.V., etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur ces dessins. Ces dessins ne doivent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
- La construction ou l'abandon d'un élément à briser, en respectant, codes et normes en vigueur au moment de la construction, fait au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, ou du génie civil, etc.
- Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et qu'il en a tenu compte dans la planification et l'exécution de son projet. Aucune responsabilité ne sera dévolue en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déposé pour les travaux effectués en raison d'un manquement à l'assainissement des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir que les éléments de cloison, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les permis nécessaires dans les différents secteurs doivent être obtenus avant le début des travaux pour la démolition. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations coupe-feu, des systèmes d'extinction incendie au CIBI, des portes coupe-feu, des portes coupe-vent et coupe-ventures. Tous les permis nécessaires doivent être obtenus avant le début des travaux.
- Dans les zones considérées comme historiques, prévoir de décrire, au besoin, des interventions ou raccordements de mécanique et d'électricité.
- Prévoir au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de nettoyage et d'épave, escaliers, cornues et autres.

expert-conseil consultant  
  
 ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  


expert-conseil consultant  
  
 RIOPEL+ASSOCIÉS ARCHITECTES

secours stamps  
  
 SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

révisions / revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXECUTION 90% / EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50% 2018-09-21

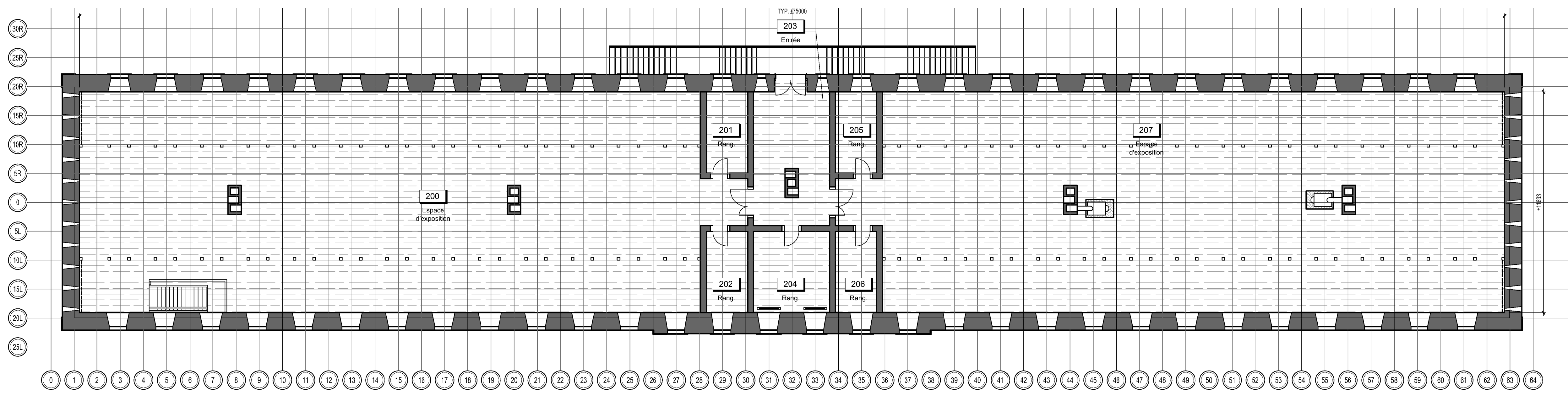
A no. du détail detail no.  
 B no. de la feuille—où détail exigé sheet no. — where detail required  
 C no. de la feuille—où détaillé sheet no. — where detailed

Projet  
**PARCS CANADA  
 PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

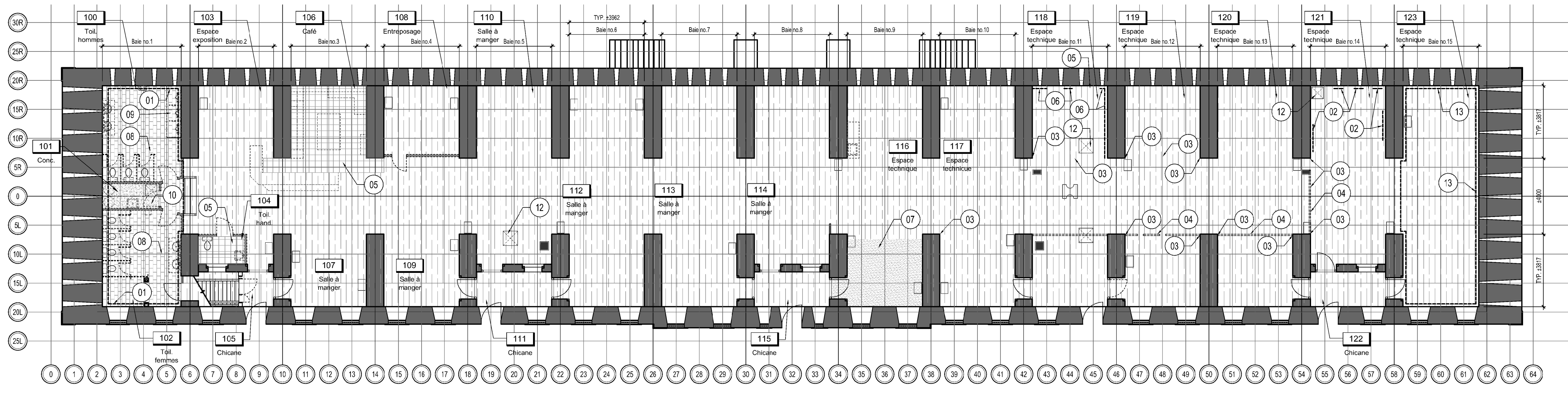
**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
 DE LA CASERNE — LOT 2  
 MEN'S BARRACK  
 PLANNING PROJECT — LOT 2**

Dessin Drawing  
**ARCHITECTURE  
 ARCHITECTURE**  
 EXISTANT / DÉMOLITION —  
 PLANS DES FINIS  
 REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE  
 EXISTING / DEMOLITION —  
 GROUND AND SECOND  
 FLOOR FINISHES PLANS

Conçu par C. RICHARD	Designed by 2017-12 Date
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by 2017-12 Date
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by 2017-12 Date
Soumission	Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager
Tender	No de projet/Project number 5P301-16-0002/004 APC-17-2727 PC Client
Norm du fichier APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	No de classement File name File no
No de plan ou dessin	No feuille Sheet no R-800



1 PLAN DE L'ÉTAGE - DÉMOLITION FINIS  
 1:125



2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - DÉMOLITION FINIS  
 1:125

**LÉGENDE**

	Grille de ventilation au plancher - à conserver
	Porte existante - à enlever
	Porte existante - à conserver
	Cloisons existantes - à démolir
	Lisse supérieure résiduelle d'anciennes cloisons - à démolir
	Cloisons et murs existants - à conserver
	Plancher de latte de bois - à enlever pour sablage
	Céramique existantes - à démolir
	Chape de béton apparente - à démolir
	Revêtement souple en carreaux - à enlever
	Revêtement de tapis - à enlever
	Revêtement surélévé de brique sous les potées à bois - à conserver

**NOTES GÉNÉRALES DÉMOLITIONS**

A. Prévoir brosser délicatement toutes les boiserie murales, boiserie des meubrières, penderies et portes du rez-de-chaussée pour retirer l'échelle de peinture. Se référer à la section 06 40 00 Ebénisterie.

B. Prévoir brosser délicatement tous les cadres de bois existant conservé au rez-de-chaussée (portes et fenêtres) pour retirer l'échelle de peinture. Se référer à la section 05 40 00 Ebénisterie.

C. Prévoir retirer tout le plancher de latte de bois du rez-de-chaussée et les plinthes de bas de mur pour sablage et passage des éléments électro-mécaniques et protection incendie. Prévoir numéroté les planches pour réinstaller à la même place que l'existant. Prévoir réparer tout trou ou lèche (huile / eau) dans ces éléments. S'il n'est pas possible de réparer une latte de bois ou un morceau de plinthe, prévoir refaire l'élément tel que l'existant (même dimension et même essence de bois, se référer aux plans en annexe 1969 - "As found" drawings - Men's barracks Fort Lennox National Historic Park, dessin no.42 pour e détails des plinthes).

D. Prévoir laisser tel quel le plancher de latte de bois de l'étage. Prévoir protéger durant les travaux.

**NOTES SPÉCIFIQUES FINIS EXISTANTS**

01 Aucun crépis sur la maçonnerie existante (mur et plafond). Prévoir faire les réparations de maçonnerie nécessaire suite à l'abaissement du plancher des salles de toilette et prévoir refaire un badigeonnage sur les murs et voûtes de maçonnerie. Moulures des meubrières à brosser délicatement.

02 Section de mur test de désamiantage sans crépis sur la maçonnerie. Prévoir refaire un badigeonnage sur ces sections de mur.

03 Section de mur et plafond au crépis abîmé (emplacement ancien(ne)s cloisons/meubrières). Prévoir faire les réparations nécessaires du mur et des voûtes de maçonnerie et relaire le badigeonnage sur ces sections de murs.

04 Section de mur et plafonds avec lisse haute résiduelle de l'ancienne cloison à enlever. Prévoir faire les réparations nécessaires du mur et des voûtes de maçonnerie et relaire le badigeonnage sur ces sections de murs.

05 Revêtement de sol souple en carreaux à enlever. Plinthe de bas de mur en bois à conserver. Prévoir enlever la colle sur les lattes de bois et les sabler.

06 Badigeonnage abîmé au mur. Prévoir refaire ces sections de badigeonnage. Moulures de meubrière et moulures murales à brosser délicatement suivant la section de devis 06 40 00 - Ebénisterie.

07 Section de tapis à enlever. Certaines trappes électriques sont aussi recouvertes de tapis qui devra être enlevé.

08 Plancher de céramique avec plinthe assorti sur chape de béton existante reposant sur le plancher de latte de bois. Prévoir démolir complètement ce plancher.

09 Plateforme surélevé pour urinoir en céramique à démolir.

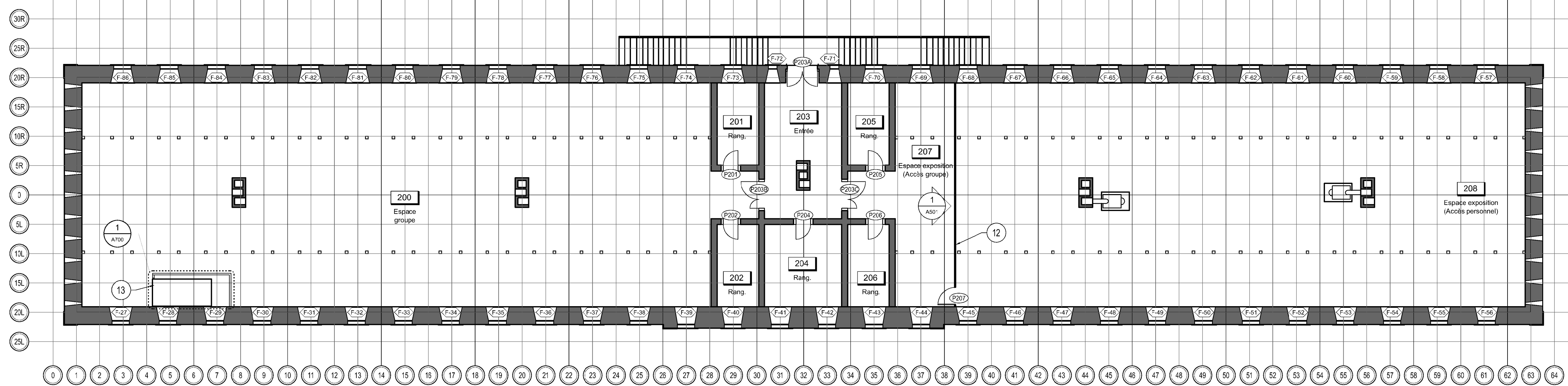
10 Chape de béton apparente sur plancher de latte de bois. Prévoir démolir complètement ce plancher.

11 Plancher de brique surélevé sous les potées à bois à conserver tel quel.

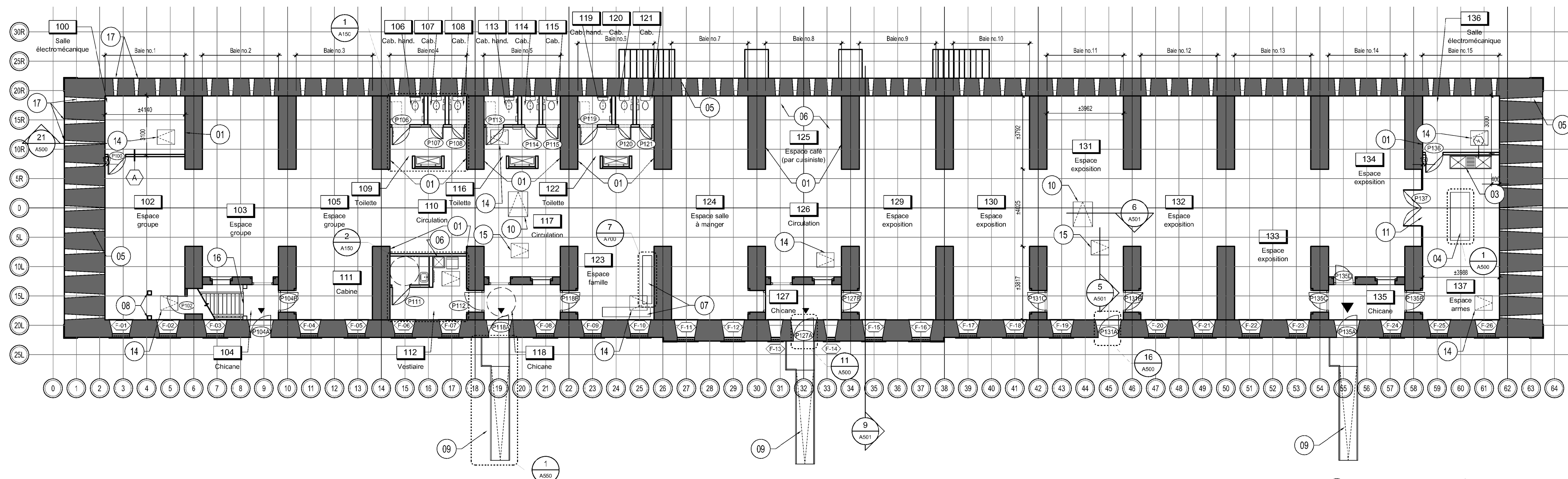
12 Trappe d'accès dans le plancher existante à agrandir et modifier. Voir plan 2/A100 et détails 5/6/A501.

13 Aucun crépis sur la maçonnerie existante (mur et plafond) à conserver tel quel.





1 PLAN DE L'ÉTAGE - CONSTRUCTION  
1:125



2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEE - CONSTRUCTION  
1:125

**LÉGENDE**

- Porte existante conservée
- Porte existante conservée servant à l'usage. Ces portes doivent être maintenues en position ouverte (voir faire partie du protocole de Parc Canada).
- Nouvelle porte
- Cloisons et murs existants conservés
- Nouvelles cloisons
- Nouvelle trappe d'accès

**NOTES GÉNÉRALES CONSTRUCTION**

A. Pour tous les percements prévus dans le plancher de latte de bois existants, prévoir une structure de soutien (rez-de-chaussée) ou un renfort de soufflage du sous-plancher (étage) pour soutenir les lattes de plancher autour de l'ouverture. Pour l'étage, prévoir entener 2 planches de largeur de part et d'autre de l'ouverture pour poser le renforcement de soufflage.

B. Se référer à la feuille A500 pour le tableau des portes et les descriptions des cloisons.

C. À moins d'indication contraire, le jambaie des portes, côté charnière, sera positionné à 100mm d'une cloison ou d'un mur transversal.

D. Fournir tous les fonds de douage, ancrages et boulons (encastres ou non) requis pour la fixation des accessoires et du mobilier présentés aux plans. Les fonds de douage doivent être entièrement dessinés derrière le gypse à moins d'indication contraire.

E. Prévoir installer les nouveaux extincteur incendie conformément à la norme NFPA 10, le code de prévention incendie 2010 et les normes municipales en vigueur.

F. Au rez-de-chaussée, à toutes les jonctions entre les murs extérieurs de maçonnerie et les murs de voûte en maçonnerie, prévoir sceller l'écart selon la procédure décrite dans la section de devis 07 92 00 - Produits d'étanchéité. Prévoir préalablement gratter tout scellant existant résiduel.

G. Prévoir sceller le contour de toutes les portes et fenêtres existantes, côté intérieur suivant la procédure décrite dans la section de devis 07 92 00 - Produits d'étanchéité. Prévoir préalablement gratter tout scellant existant résiduel.

- NOTES SPÉCIFIQUES CONSTRUCTION**
- 01 Si des penderies et boîtiers murales existantes se trouve dans ces sections, prévoir les retirer. Prévoir ragréer les trous laisser dans la maçonnerie.
  - 02 ANNULÉ
  - 03 Éviter double sur pattes en acier inoxydable pour nettoyage des armes tel que modèle T42662SL de Franka, ou équivalent approuvé. Deux stations de lavage avec robinetterie tel que modèle KLS3-1000-BR de componen hardware ou équivalent approuvé. Se référer plan ingénieur mécanique.
  - 04 Établir en acier inox, modifié sur mesure, se référer à détails 1/A500
  - 05 Prévoir l'installation de nouveaux moustiquaires tel que les moustiquaires retirés dans toutes les meurtrières.
  - 06 Pour aménagement de la cuisine, se référer aux plans du cuisinier.
  - 07 Bacs avec rampements, se référer au détail 7/A700
  - 08 Nouveaux poteaux de soutien en acier de l'escalier des jufis (voir ingénieur structure).
  - 09 Nouvelle rampe d'accès sans obstacle sur 50% des entrées piétonnières. Paire de minimum 1500mm x 1500mm en haut de la rampe. Paire 1, 12 avec garde-corps de part et d'autre. Les rampes seront amovibles pour pouvoir être rangées entre les saisons d'exploitation du site historique. Se référer aux détails de la feuille A500.
  - 10 Nouvelle rampe d'accès sans obstacle sur 50% des entrées piétonnières. Paire de minimum 1500mm x 1500mm en haut de la rampe. Paire 1, 12 avec garde-corps de part et d'autre. Les rampes seront amovibles pour pouvoir être rangées entre les saisons d'exploitation du site historique. Se référer aux détails de la feuille A500.
  - 11 Prévoir renforcement sous le plancher pour installation de la nouvelle quincaillerie au sol de la porte de verre double. Se référer au tableau des portes à la feuille A500 et à la section de devis 08 71 00 - Quincaillerie pour portes.
  - 12 Garde-corps en acier peint noir l'acés du public afin de respecter la distance d'usage (15m max.) et la superficie d'aire de plancher (150 m.ca. max) pour une seule issue. Porte d'accès pour entretien par le personnel (protocole à établir par Parc Canada). Se référer au détail 1/A501
  - 13 Prévoir condamner et sceller le trou de l'escalier des jufis. Se référer aux coupes 2 et 3 de la feuille A700
  - 14 Nouvelle rampe d'accès sans obstacle sur mesure pour accès au vide sanitaire +782 mm (entre solive de plancher) x 5915mm (minimum, à ajuster pour chaque emplacement pour arriver avec une dimension pleine de plancher). Les dimensions et l'emplacement exact de la rampe seront à valider et mesurer sur place. Toutefois, sa dimension la plus longue devra être mesurée d'un joint du revêtement de plancher en bois à un autre, sans être inférieure à 4515mm afin d'obtenir un alignement parfait avec les lattes existantes. Prévoir le retrait et la réinstallation du plancher existant tel qu'à l'origine afin d'effectuer les travaux. Prévoir dégagement suffisant des fondations en escalier pour éviter tous conflits avec couverture de la rampe. Se référer aussi au plan de l'ingénieur structure.
  - 15 Nouvelle rampe d'accès sans obstacle sur mesure dans trou existant modifié (se référer au plan de l'ingénieur structure) pour accès au bunker de béton en sous-sol +782 mm (entre solive de plancher) x 5915mm. Les dimensions et l'emplacement exact de la rampe seront à valider et mesurer sur place.
  - 16 Prévoir cordon pressé en bas des marches pour restreindre l'accès du public.
  - 17 Sorte de ventilation par la meurtrière, se référer au plan mécanique. Voir détail 21-22/A500 pour protection de la meurtrière.

**NOTES GÉNÉRALES**

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électricité, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la conception et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur les dessins. Ces données ne peuvent être utilisées pour la construction qu'après avoir été signées par les experts-conseils.
- La construction ou l'abandon d'un ouvrage à toutes les étapes, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, ou d'un autre, etc.
- Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales favorables à effectuer ses travaux et que celui-ci est conscient qu'il peut réaliser les travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera alloué en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera alloué pour toute donnée occasionnelle en raison d'un manquement à l'examen des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir tous les éléments de drainage, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les permis dans les documents doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis pour le dossier. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations courantes. Des systèmes d'isolation conformes au CDB doivent être installés aux parlements et ouvertures. Tous les parlements dans les documents doivent être scellés avec un scellant acoustique.
- Dans les zones considérées comme hors-contrôle, prévoir de prévoir faire, au besoin, des interventions ou réparations de mécanique et d'électricité.
- Prévoir du nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de nettoyage et d'épave, nouveaux, existants, contents et vides.

expert-conseil consultant

**designer**  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant

**wsp**

expert-conseil consultant

**RA**  
RIOPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

scéaux stamps

**Ordre des architectes**  
SYLVE ST-MARTIN ARCHITECTE INC. Québec

révisions	revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
04	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
03	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-03-11
02	EXÉCUTION 93% / EXECUTION 90%	2018-12-20
01	EXÉCUTION 50% / EXECUTION 50%	2018-09-21

A no. du détail  
B no. de la feuille-où détail exigé  
C no. de la feuille-où détaillé

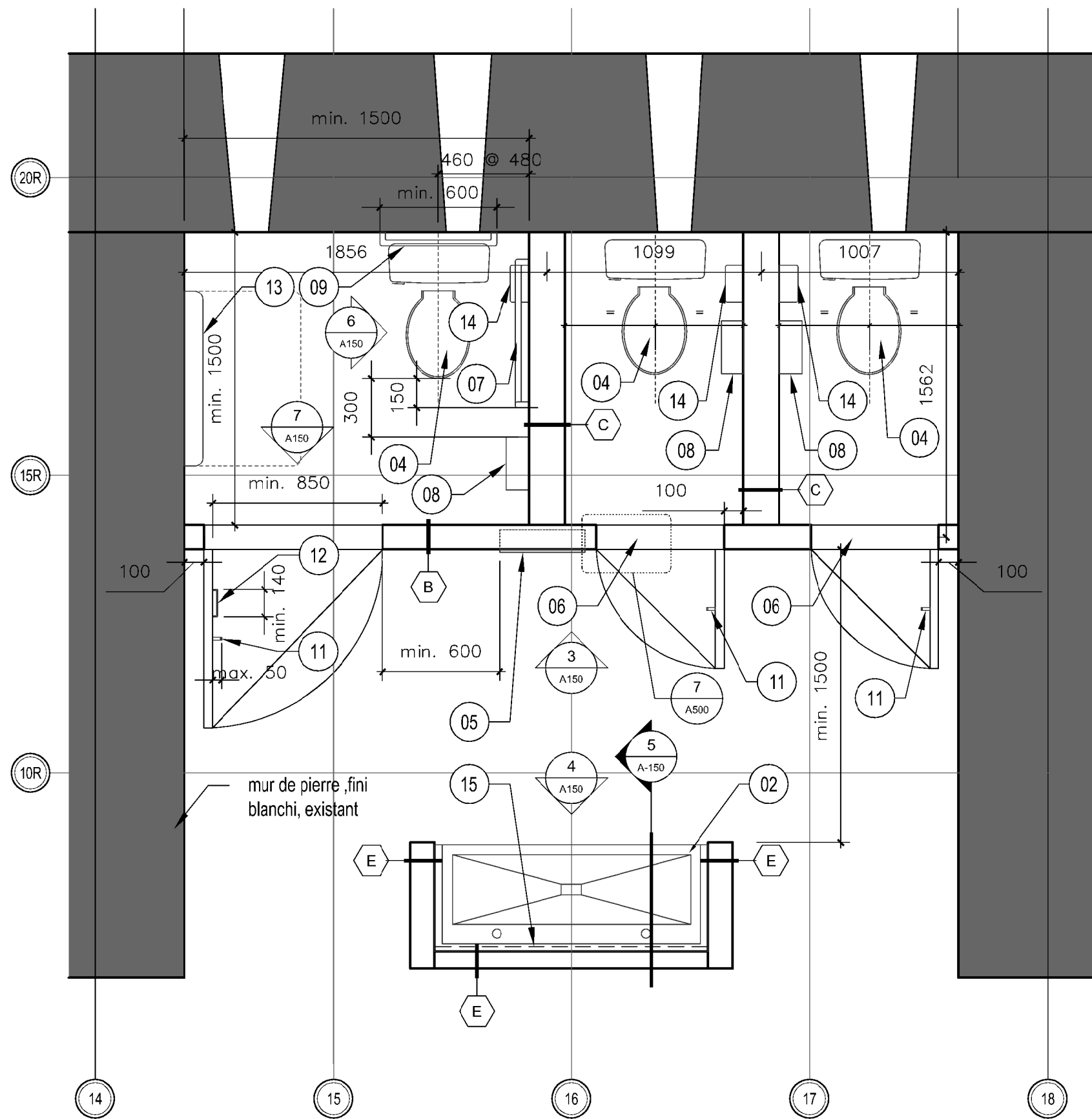
Project

**PARCS CANADA  
PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

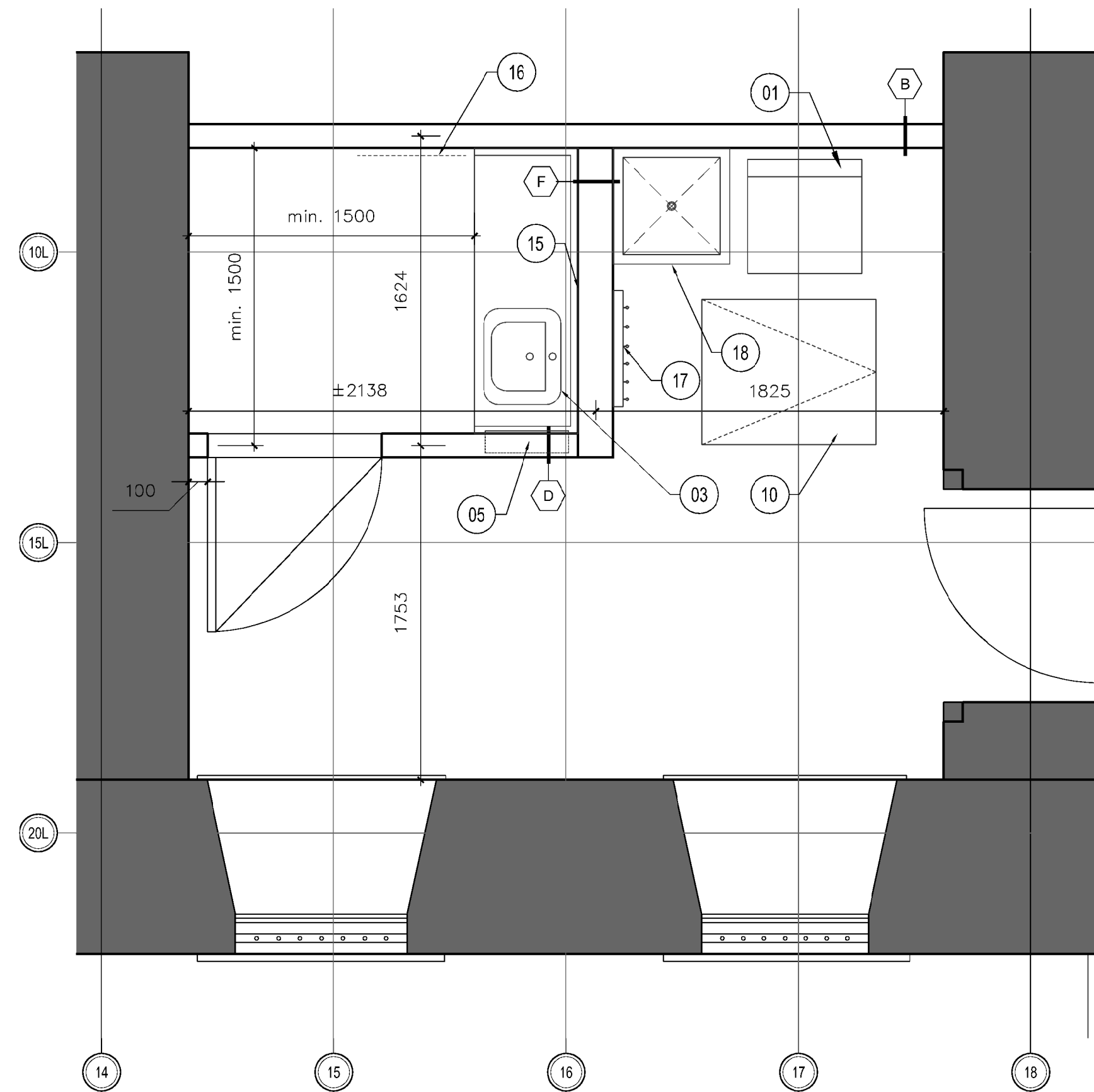
**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin	Drawing
<b>ARCHITECTURE ARCHITECTURE</b>	
<b>NOUVEL AMÉNAGEMENT PLANS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE</b>	
<b>REHABILITATION - GROUND AND SECOND FLOOR PLANS</b>	
Conçu par C. RICHARD	Designed by 2017-12 Date
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by 2017-12 Date
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by 2017-12 Date
Soumission	Gestionnaire de projet PC
Tender	PC Project Manager
No de projet/Project number 5P301-16-0002/004	No de projet/Project number APC-17-2727
PC Client	Client
Nom du fichier APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	File name No de classement
No de plan ou dessin A-100	File name No feuille Sheet no A-100





1 AGRANDI - SALLES DE TOILETTES  
1:25



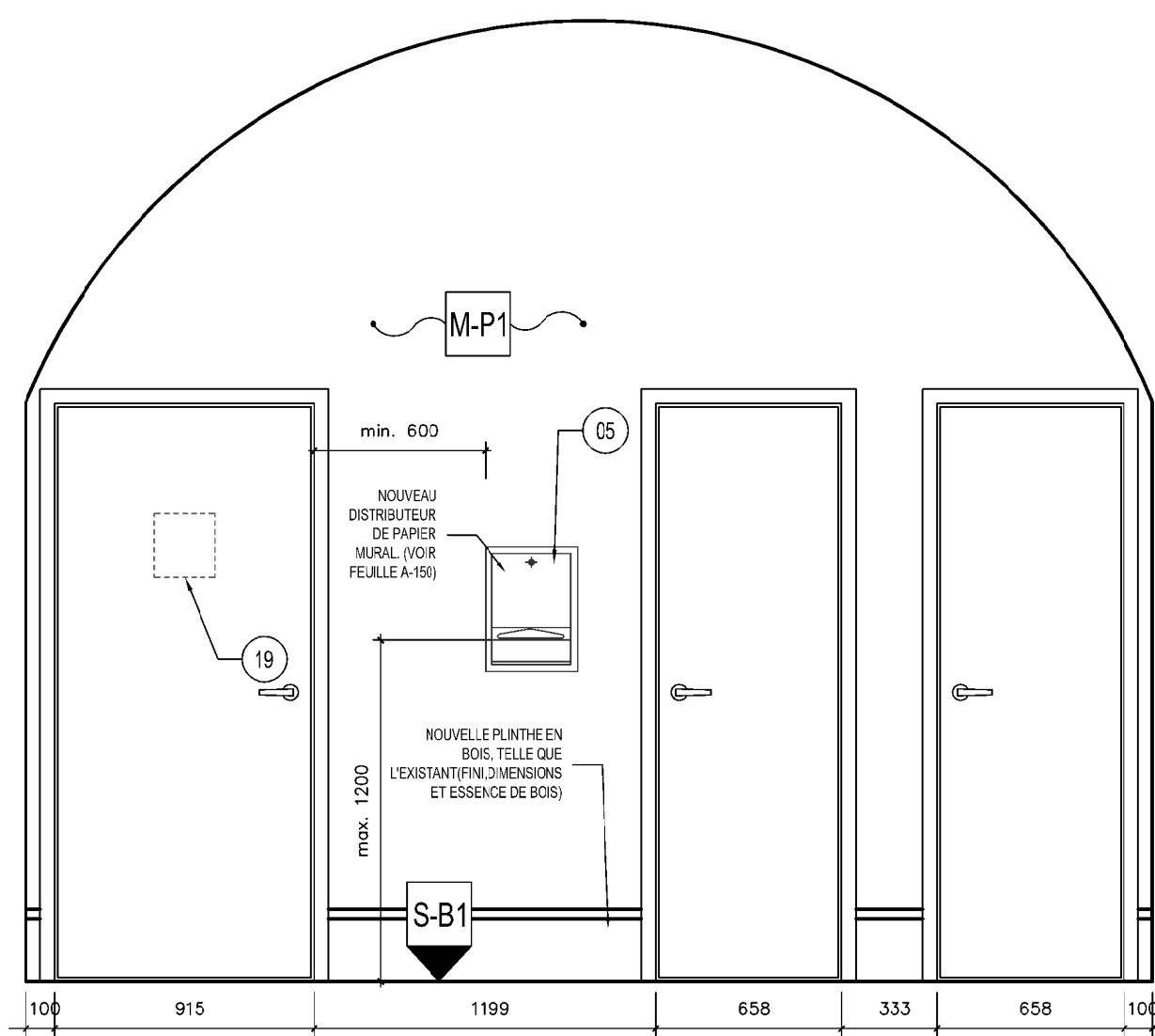
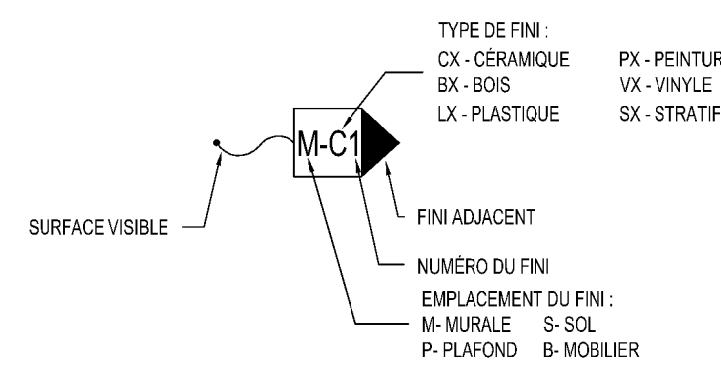
2 AGRANDI - VESTIAIRES  
1:25

**FINIS ET MATÉRIEAUX**

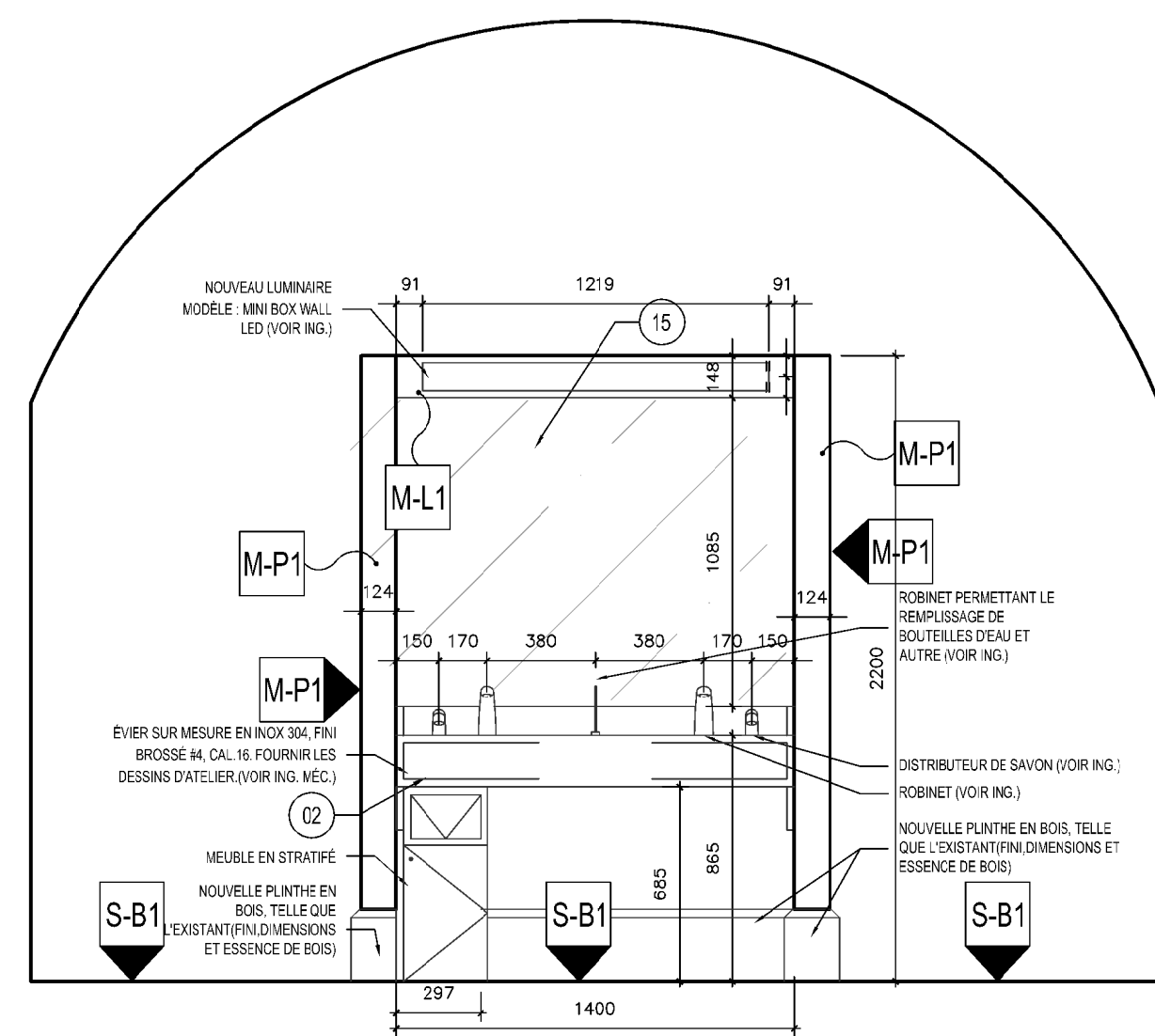
À moins d'indication contraire, tous les nouveaux murs de gypse sont colorés M-P1 et tous les nouveaux planchers sont en S-B1. À moins d'indication contraire, aucun fini n'est à prévoir sur les murs de pierre existants conservés.

- Nouveau fini de peinture, fini mélamine, couleur "Glacier Kokanee" #6205-21 de Sico ou équivalent approuvé.
- Plancher de latte de bois franc existante conservée à réinstaller avec pinthe de bois existante conservée à réinstaller. Prévoir sabler et venir le plancher.
- Plancher de latte de bois franc existante conservée avec pinthe de bois existante conservée. Prévoir conserver le plancher tel quel.
- Plancher de vrylle en rouleau tel que série Aria 3.0, couleur Cabana #657 avec joint de soudage multicouche et pinthe de caoutchouc 100mm de hauteur conformé de Johnsonite ou équivalent approuvé (voir détail 10A500).
- Plancher de vrylle en rouleau tel que série Aria 3.0, couleur Cabana #657 avec joint de soudage multicouche. Prévoir faire pinthe en remontant le revêtement sur le mur (voir note spécifique 1 et détail 8-9A500) ou équivalent approuvé.
- Revêtement mural de plastique renforcé de fibre de verre tel que série FRP 9A90N de Marfil, couleur Light Grey S2S ou équivalent approuvé.

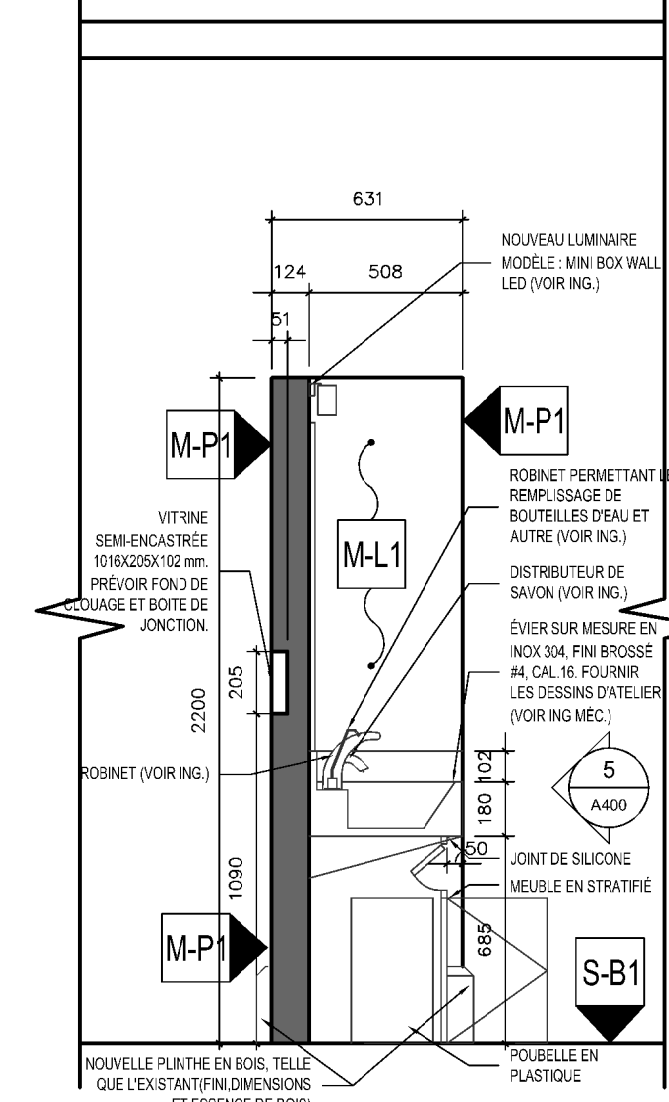
**LÉGENDE**



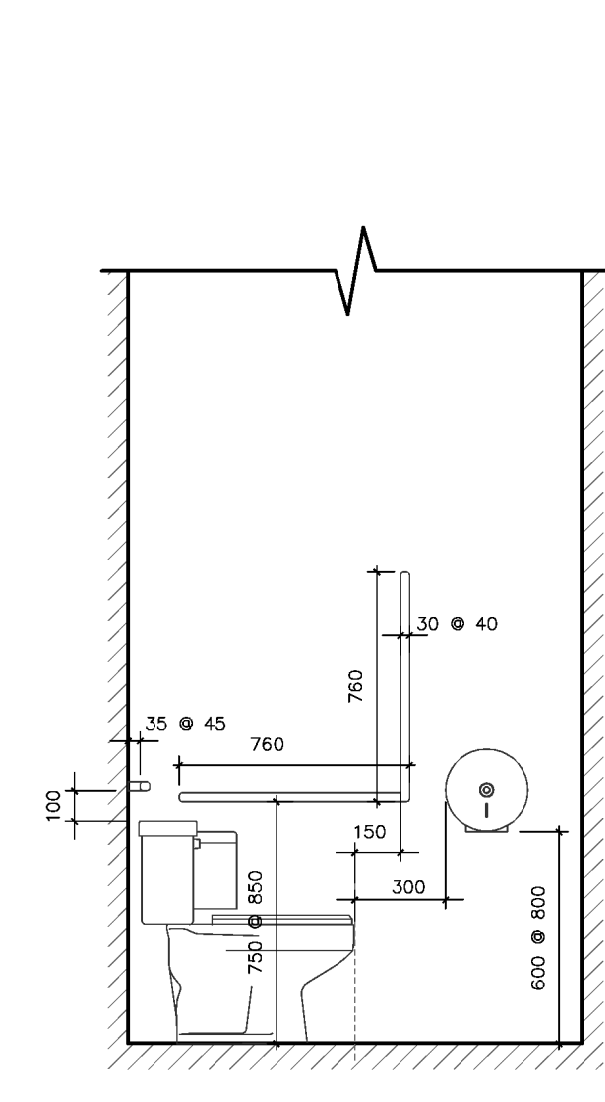
3 ÉLÉVATION - CABINES DE TOILETTE  
1:25



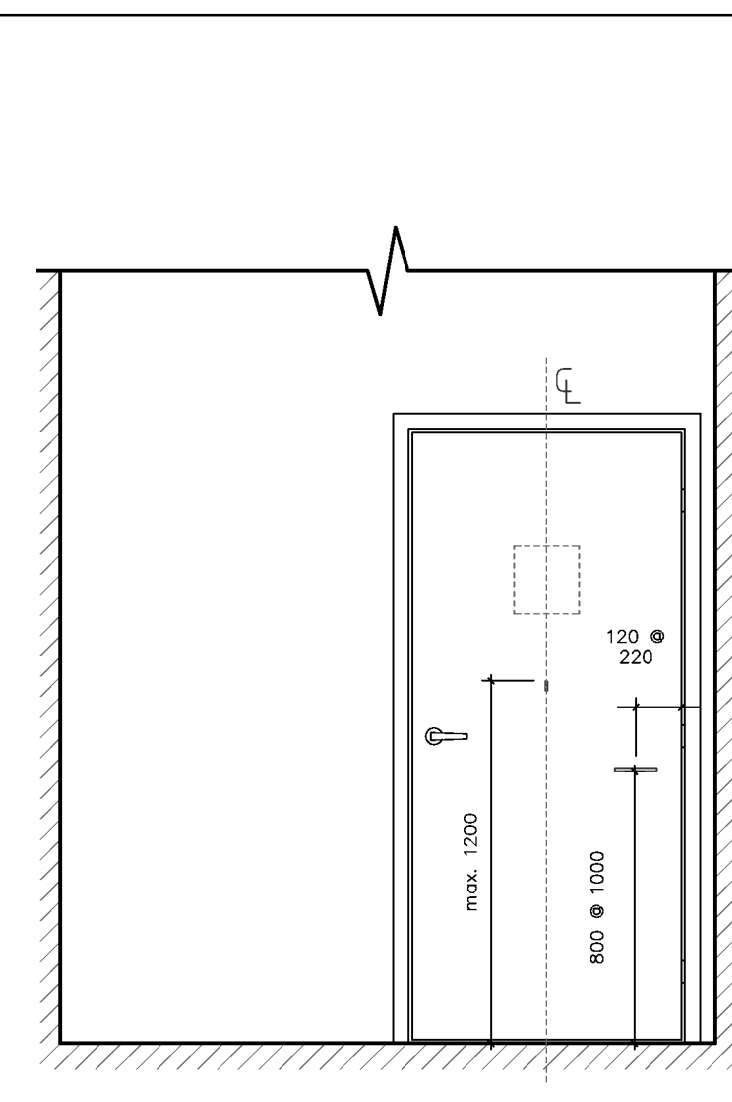
4 ÉLÉVATION - MEUBLE LAVABO TOILETTE  
1:25



5 COUPE - MEUBLE LAVABO TOILETTE  
1:25



6 ÉLÉVATION - CABINE HANDICAPÉE TOILETTE  
1:25



7 ÉLÉVATION - CABINE HANDICAPÉE PORTE  
1:25

**NOTES SPÉCIFIQUES DE CONSTRUCTION**

- 01 Laveuse/écheuse superposé sans tuyau d'évacuation série 500 de Bosch ou équivalent approuvé (séchage par condensation). Voir plans ingénieurs électriques et mécanique pour raccordement.
- 02 Lavabo double en acier inoxydable sur mesure (se référer au plan d'ingénieur mécanique). Deux robinet modèle Selectronic intégré de American Standard ou équivalent approuvé. Deux distributeur de savon sans contact (branchés, pas de batterie), modèle Classic de Stern ou équivalent approuvé. Prévoir un robinet pour remplissage des bouteilles d'eau au centre du lavabo. Se référer aux plans mécaniques / électriques pour les appareils et branchement. Prévoir fond de douage.
- 03 Lavabo simple en acier inoxydable avec comptoir en acier inox. Robinet modèle Selectronic intégré de American Standard ou équivalent approuvé. Distributeur de savon sans contact (branchés, pas de batterie), modèle Classic de Stern ou équivalent approuvé. Prévoir un robinet pour remplissage des bouteilles d'eau. Se référer aux plans mécaniques / électriques pour les appareils et branchement. Prévoir fond de douage. Fournir les dessins d'atelier pour approbation selon section 06 20 00 - Menuiserie / Ebénisterie.
- 04 Toilette modèle 2891128.020 de American Standard ou équivalent approuvé. Se référer aux plans mécaniques.
- 05 Distributeur de papier à main encasturé, modèle B-359 de Bobrick ou équivalent approuvé. Prévoir l'installation d'une boîte électrique branchée, à proximité, pour l'installation de l'ours modèles électrique. Se référer aux plans électriques.
- 06 Drain linéaire servant de seuil de porte en cas de débordement des toilettes (voir détail 7A/500) Se référer aux plans mécaniques pour modèle et raccordement.
- 07 Barre d'appui horizontal 610mm de longueur, diamètre de 32mm tel que modèle B-5698.99 de Bobrick ou équivalent approuvé. Prévoir fond de douage.
- 08 Distributeur de papier de toilette en rouleau format jumbo tel que modèle B-2890 de Bobrick ou équivalent approuvé. Prévoir fond de douage.
- 09 Barre d'appui horizontal 610mm de longueur, diamètre de 32mm tel que modèle B-5806.99 de Bobrick ou équivalent approuvé.
- 10 Trappe d'accès au sol. Se référer aux détails 5-6A/51.
- 11 Crochet en acier inoxydable. Se référer au groupe de quincaillerie 08 71 00 - Quincaillerie pour portes.
- 12 Poignée en D métallique. Se référer au groupe de quincaillerie dans la section de devis 08 71 00 - Quincaillerie pour portes.
- 13 Table à angle murale installation en surface dans mur de maçonnerie existant tel que modèle KB200-01 de Koala Kare ou équivalent approuvé. Installé dans les joints de monter et non dans la brique.
- 14 Réceptacle à serviette hygiénique tel que modèle B-270 de Bobrick ou équivalent approuvé. Prévoir fond de douage.
- 15 Meuble de bordure en acier inox. tel que série B-165 de Bobrick, dimension sur mesure ou équivalent approuvé. Prévoir fond de douage.
- 16 Bande de crochet en acier inoxydable tel que modèle B-232/4 de Bobrick ou équivalent approuvé. Prévoir fond de douage.
- 17 Support mural à balais tel que modèle T40 de Stern Williams ou équiv. approuvé. Prévoir fond de douage.
- 18 Cure de concasse tel que modèle MTE2424 en trapezo de Stern-Williams ou équiv. approuvé avec robinet tel que T-10A/B ou équiv. approuvé, boyau T-35 ou équiv. approuvé, zarnau anti-déboussons SP-2 ou équiv. approuvé et garde-cord en aluminium A2024 ou équiv. approuvé. Voir plan ingénieur mécanique.
- 19 Futures affiches billets hommes/femmes fourni et installé par Parcs Canada.

**NOTES GÉNÉRALES CONSTRUCTION**

- A. Pour tous les percements dans le plancher de latte de bois existants, prévoir une structure de soutien (rez-de-chaussée) ou un renfort de soufflage du sous-plancher (dégaz) pour soutenir les lattes de plancher autour de l'ouverture. Pour l'étage, prévoir enlever 2 planches de largueur de part et d'autre de l'ouverture pour poser le renforcement de soufflage.
- B. Se référer à la feuille A900 pour le tablage des portes et les descriptions des cloisons.
- C. À moins d'indication contraire, le jarnage des portes, côté charnière, sera positionné à 100mm d'une cloison ou d'un mur transversal.
- D. Fournir tous les fonds de douage, ancrages et boulons (encastés ou non) requis pour la fixation des accessoires et du mobilier présentés aux plans. Les fonds de douage devront être entièrement dissimulés derrière le gypse à moins d'indication contraire.
- E. Prévoir installer les nouveaux extincteur incendie conformément à la norme NFPA 10, le code de prévention incendie 2010 et les normes municipales en vigueur.
- F. Au rez-de-chaussée, à toutes les jonctions entre les murs extérieurs de maçonnerie et les murs de voûte en maçonnerie, prévoir sceller selon la procédure décrite dans la section de devis 07 92 00 - Produits d'étanchéité. Prévoir préalablement gratter tout scellant existant résiduel.
- G. Prévoir sceller le contour de toutes les portes et fenêtres existantes, côté intérieur suivant la procédure décrite dans la section de devis 07 92 00 - Produits d'étanchéité. Prévoir préalablement gratter tout scellant existant résiduel.

Parcs Canada

Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parks Canada

La Mauricie and Western Quebec field unit

---

**NOTES GÉNÉRALES**

1. L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (structure, électricité, mécanique, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec les intervenants et sous-traitants.
2. L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur cas dessinés. Ces dessins ne peuvent être utilisés pour la construction ou après avoir été signés par les experts-conseils.
3. La construction de bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure de la mécanique, de l'électricité, du gypse, etc.
4. Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
5. Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance de site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et que celui-ci est conscient qu'il peut modifier les travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour toute dérive rencontrée en raison d'un manquement à l'exécution des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
6. Prévoir tous les éléments de garniture, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
7. Tous les percements dans les cloisons doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis pour la cloison. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations coupe-feu. Des systèmes d'obturation conformes au CRB doivent être installés aux percements et ouvertures. Tous les percements dans les cloisons doivent être scellés avec un scellant approprié.
8. Dans les zones considérées comme hauteurs, prévoir de laisser faire, ou besoin, des interventions ou raccords de mécanique et d'électricité.
9. Procéder au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de mécanique et d'électricité, nouveaux, existants, connectés et/ou déconnectés.

---

expert-conseil consultant

ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant

expert-conseil consultant

RIPOPEL+ASSOCIES ARCHITECTES

seaux stamps

05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
03	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-03-11
02	EXECUTION 90% / EXECUTION 90%	2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50%	2018-09-21

révisions / revisions	date
-----------------------	------

A no. du détail / detail no.  
B no. de la feuille-où détail exigé / sheet no. - where detail required  
C no. de la feuille-où détaillé / sheet no. - where detailed

Projet / Project

**PARCS CANADA  
PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

**PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin / Drawing

**ARCHITECTURE  
ARCHITECTURE**  
NOUVEL AMÉNAGEMENT -  
PLANS AGRANDIS

**REHABILITATION -  
EXPANDED PLANS**

Conçu par / Designed by C. RICHARD	2017-12 Date
Dessiné par / Drawn by C. RICHARD	2017-12 Date
Approuvé par / Approved by S. ST-MARTIN	2017-12 Date

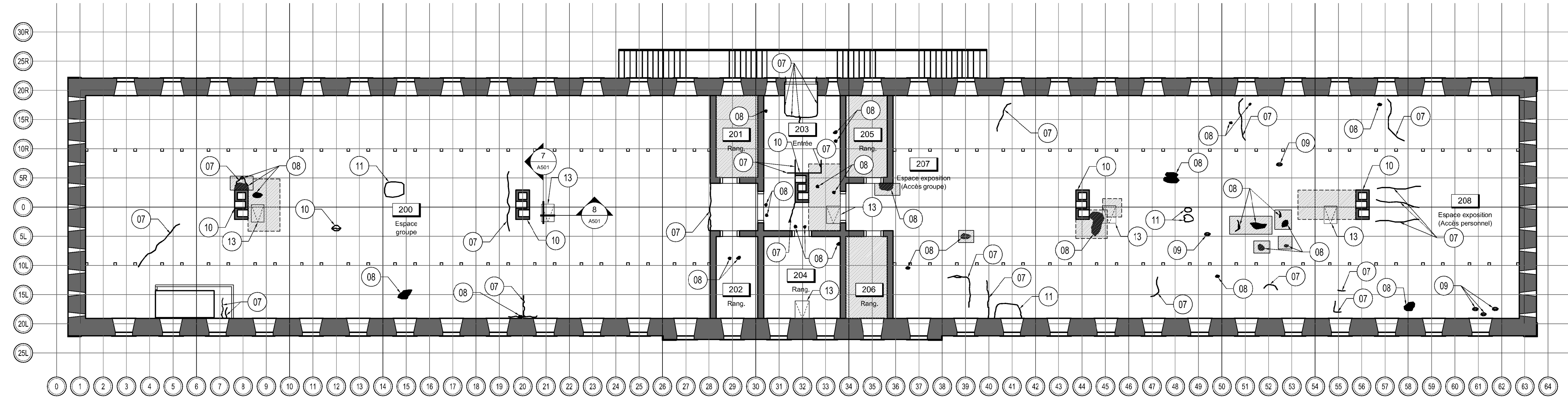
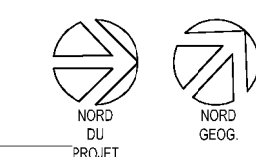
Soumission / Gestionnaire de projet PC  
Ana Arbones  
PC Project Manager

No de projet / Project number 5P301-16-0002/004	No de projet / Project number APC-17-2727
PC Client	Client

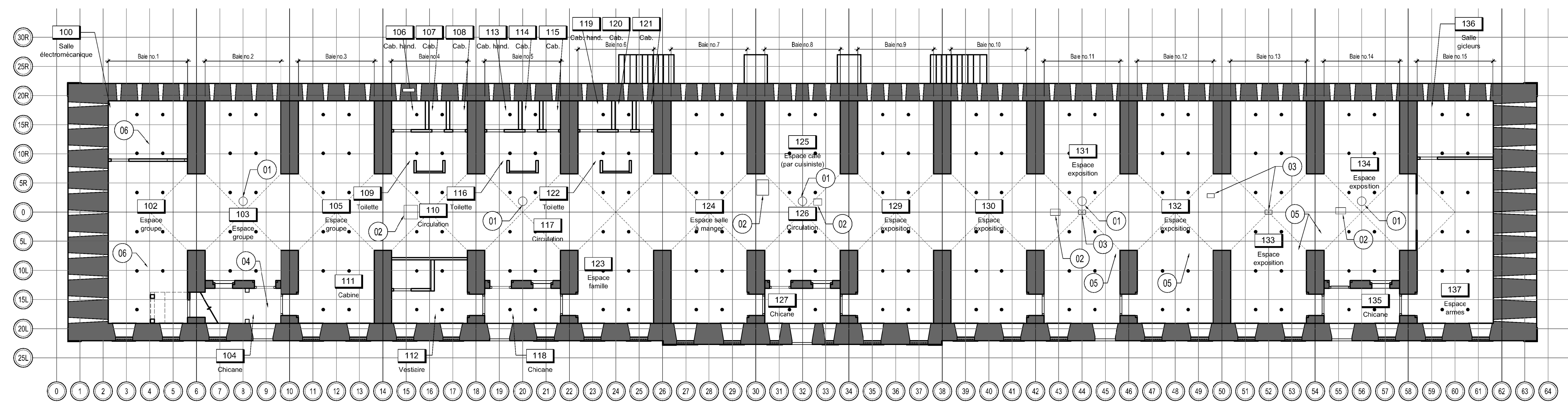
Norm du fichier / File name  
APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION

No de plan ou dessin / File name  
No feuille / Sheet no  
A-150





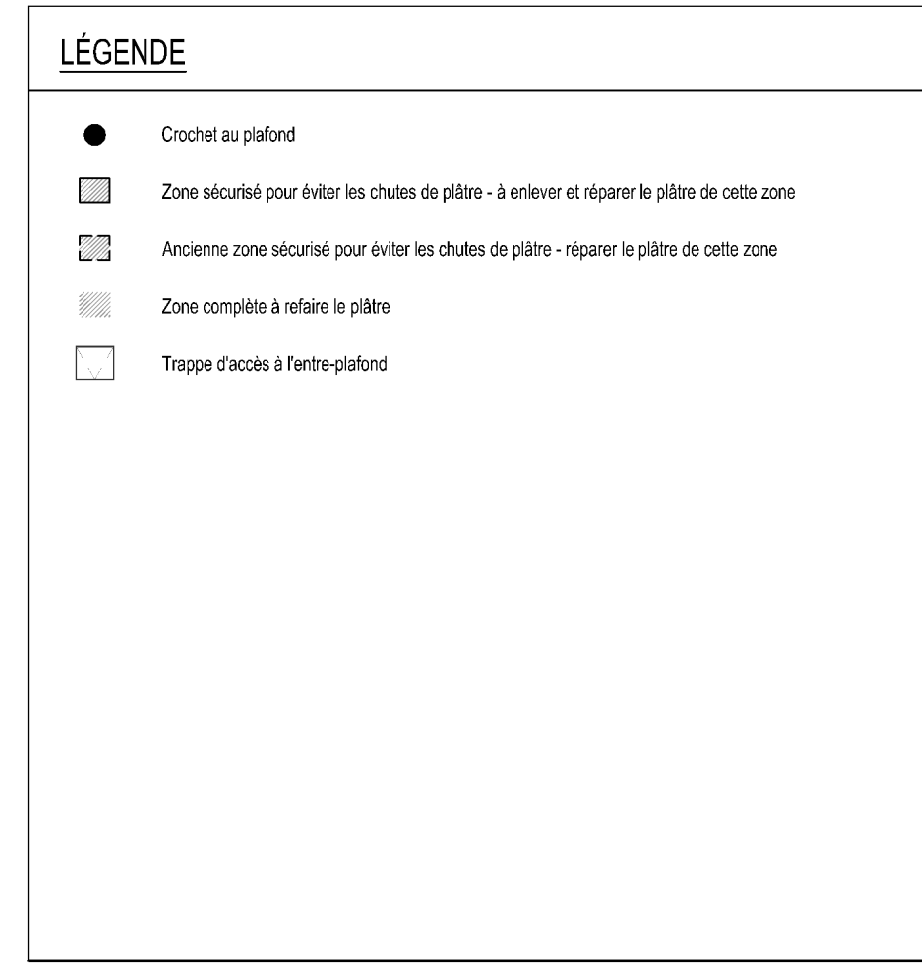
1 CASERNE - PLAFOND DE L'ÉTAGE  
1:125



2 CASERNE - PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSEE  
1:125

- ### NOTES SPÉCIFIQUES PLAFONDS
- 01 Prévoir installé une grille "moustiquaire" dans le trou de la cheminée existante pour éviter que les insectes entrent à l'intérieur de la caserne. Prévoir une installation à l'intérieur de la cheminée à 100mm à partir du bord visible. Fournir les dessins d'atelier des matériaux et de l'installation pour approbation par l'architecte.
  - 02 Ancienne plaque de bois. Réparer la maçonnerie existante (brique et/ou mortier) suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfections de maçonnerie. Prévoir badigeonnage à la chaux sur réparation suivant la section 09 91 23 - Peintures - travaux d'intérieurs.
  - 03 Brique manquante. Prévoir réparer l'espace manquant avec la maçonnerie tel que l'existant et suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfections de maçonnerie. Prévoir badigeonnage à la chaux sur réparation suivant la section 09 91 23 - Peintures - travaux d'intérieurs.
  - 04 Réparer les murs et plafond de maçonnerie suite au retrait des éléments en bois. Prévoir démolir et remonter la voûte sur minimum 3 épaisseurs de brique pour réparation de la fissure existante (voir ingénieur structure et suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfections de maçonnerie). Prévoir badigeonnage à la chaux sur réparation suivant la section 09 91 23 - Peintures - travaux d'intérieurs.
  - 05 Réparer la voûte de maçonnerie suite au retrait des lisses de bois existantes et refaire badigeonnage ponctuel suivant la section 09 91 23 - Peintures - travaux d'intérieurs.
  - 06 Réparer la voûte de maçonnerie suite au retrait des appareils d'éclairage fluorescent suivant la section de devis 04 03 43 - Ouvrages d'époque - Réfections de maçonnerie. Prévoir badigeonnage à la chaux sur réparation suivant la section 09 91 23 - Peintures - travaux d'intérieurs.
  - 07 Fissure existante dans le plâtre sur lattes de bois à réparer. Prévoir une réparation de 25" (150mm) dans toutes les directions.
  - 08 Section de plâtre à refaire sur lattes de bois existant. Prévoir une réparation de 25" (150mm) dans toutes les directions.
  - 09 Prévoir gratter la bulle présente dans le plâtre et refaire le plâtre de la section de lattes de bois découverte. Prévoir une réparation de 25" (150mm) dans toutes les directions. S'assurer de préserver et ne pas endommager les lattes de bois existant.
  - 10 Refaire la jonction de plâtre entre la cheminée existante (sur tout le périmètre de la cheminée) et le plafond.
  - 11 Enlever le plâtre de l'ancienne réparation visible et refaire cette section.
  - 12 ANNULÉ
  - 13 Nouvelle trappes d'accès à l'entre-bât sur mesure 914mm x 2576mm (entre ferme de toit) dans l'ouverture agrandie des anciennes trappes d'accès. Se référer aux détails 7 et 8 de la feuille A501. Valider l'emplacement et les dimensions exactes sur place.

- ### NOTES GÉNÉRALES PLAFOND
- A. Prévoir réparer tous les trous, écart, bulle, fissure, délimitation existantes dans le plafond de plâtre sur lattes de bois de fûtage, qu'ils soient indiqués ou non. Un relevé photographique (amener du devis) des conditions existantes et des futures réparations sera remis pour évaluer la portée des travaux. Ce relevé n'est pas nécessairement exhaustif et ne libère pas l'entrepreneur de réparer à la convenance de Parc Canada les plafonds de plâtre existants. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de valider les conditions existantes des plafonds lors de la visite des soumissionnaires.
  - B. Prévoir réparer tous les trous, écart, fragment, ébréchure, fissure ou endroits abîmés présents dans les voûtes de maçonnerie existantes (mortier et brique), qu'ils soient reliés ou non à l'intérieur des éléments existants. Un relevé photographique (annexe du devis) des conditions existantes et des futures réparations sera remis pour évaluer la portée des travaux. Ce relevé n'est pas nécessairement exhaustif et ne libère pas l'entrepreneur de réparer à la convenance de Parc Canada les murs de maçonnerie existants. Il est de la responsabilité de l'entrepreneur de valider les conditions existantes des murs de maçonnerie lors de la visite des soumissionnaires.
  - C. Prévoir réparer ponctuellement le plafond de lattes de bois tel qu'existant et refaire le plâtre autour des ouvertures des nouvelles trappes et pour tous travaux connexes ayant abîmés le plafond.
  - D. Prévoir faire une couche de peinture sur tous le plafond de l'étage pour sceller le nouveau plâtre et l'exister, couleur blanc pure, fin mat.
  - E. Pour les éléments électromécaniques et structuraux, voir les plans d'ingénieurs
  - F. Prévoir démolir tous les éléments qui ne sont pas d'origine au plafond. Au rez-de-chaussée, conserver les trous cheminées existants et les crochets dans les voûtes existantes seulement.
  - G. Prévoir protéger le plancher, les murs, les colonnettes, les portes historiques, les poêles, l'escalier intérieur et ses garde-corps ainsi que tout autre élément se trouvant à l'étage lors des travaux de plafonds de l'étage.
  - H. Prévoir les parquets pour les tiges filières venant soutenir les nouveaux rails d'éclairage du rez-de-chaussée dans les joints de la maçonnerie des voûtes existantes.



- ### NOTES GÉNÉRALES
1. L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, CVC, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
  2. L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur ces dessins. Ces dessins ne peuvent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
  3. La construction de bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électrique, qu'au général, etc.
  4. Dans le cas d'une urgence, entrer en contact avec les plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
  5. Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et qui ont été prises en compte dans les plans et les conditions de la construction. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour toute déviation occasionnée en raison d'un manquement à l'assainissement des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
  6. Prévoir que les éléments de plomberie, de ventilation, électrique et autres selon les plans des ingénieurs.
  7. Tous les parquets dans les locaux doivent être soignés selon le degré de résistance au feu requis pour la zone. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparateurs coupe-feu. Des systèmes d'alarme incendie au CIBI doivent être installés aux parquets et ouvertures. Tous les parquets dans les locaux doivent être soignés avec un scellant.
  8. Dans les zones concernées comme l'escalier, prévoir de laisser l'aire, au besoin, des interventions ou raccordements de mécanique et d'électrique.
  9. Procéder au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de mécanique et d'électricité, appareils, câbles, conduits et/ou câbles.

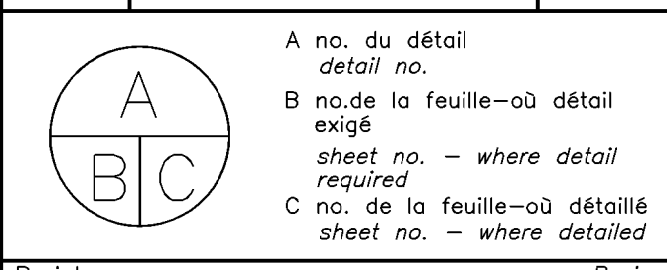
expert-conseil consultant  
**designer**  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
**wsp**

expert-conseil consultant  
**RA**  
RIOPEL+ASSOCIÉS ARCHITECTES

seaux stamps  
**Ordre des architectes**  
SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

révisions / revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXECUTION 90% / EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50% 2018-05-31

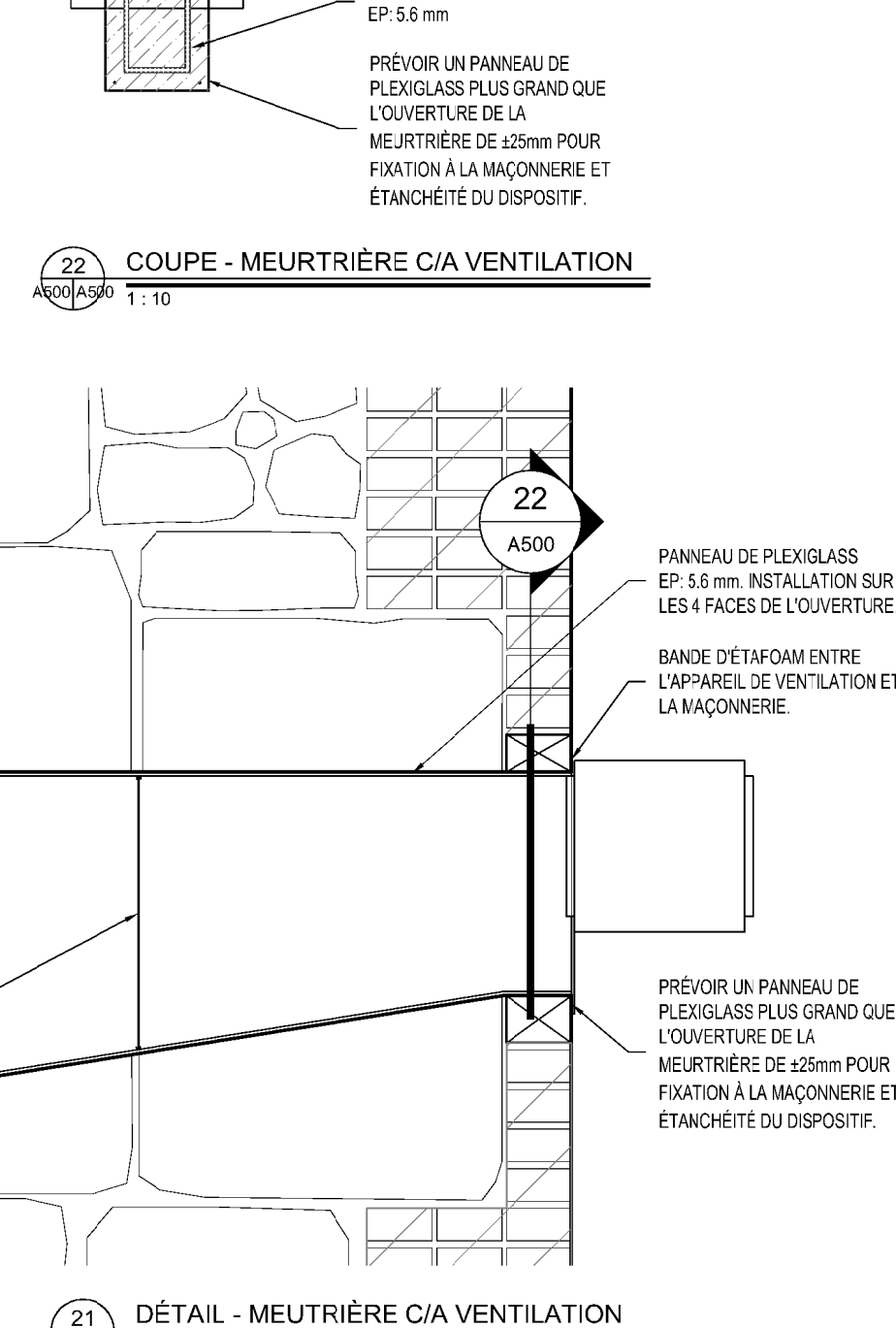
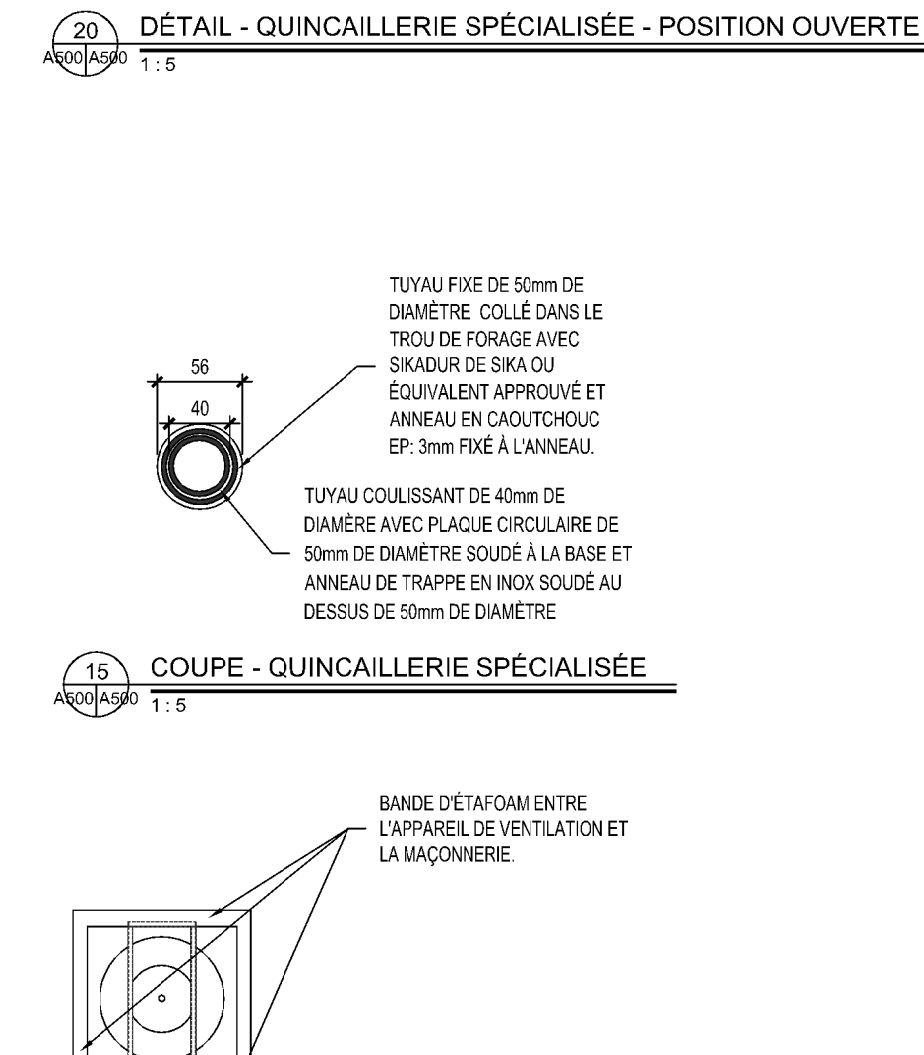
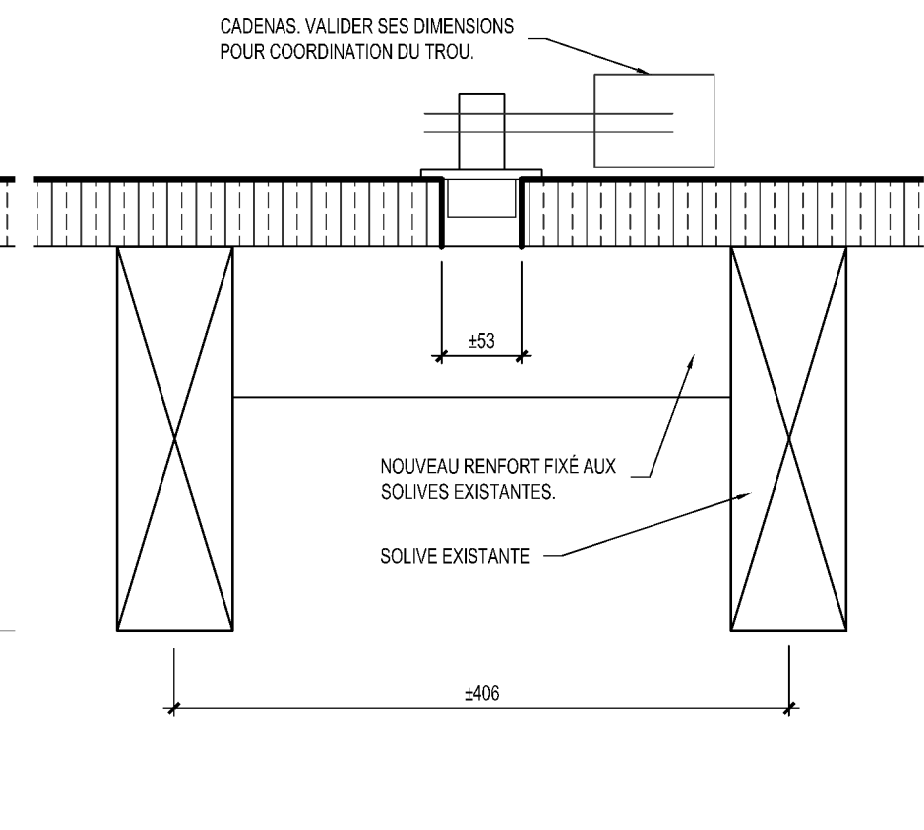
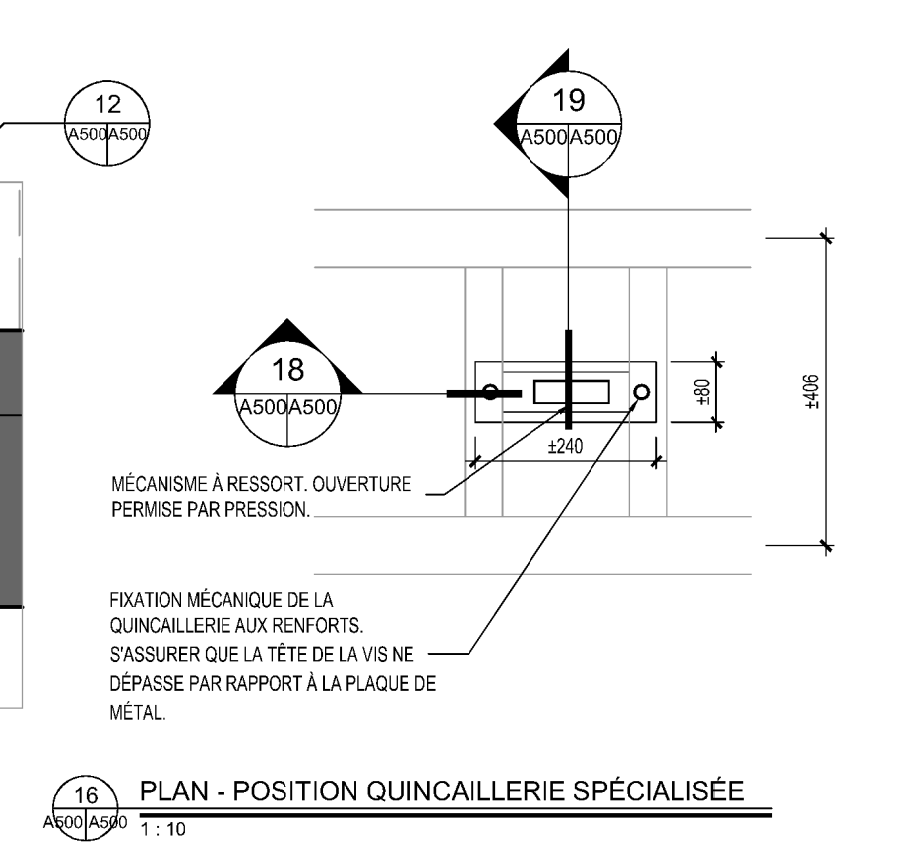
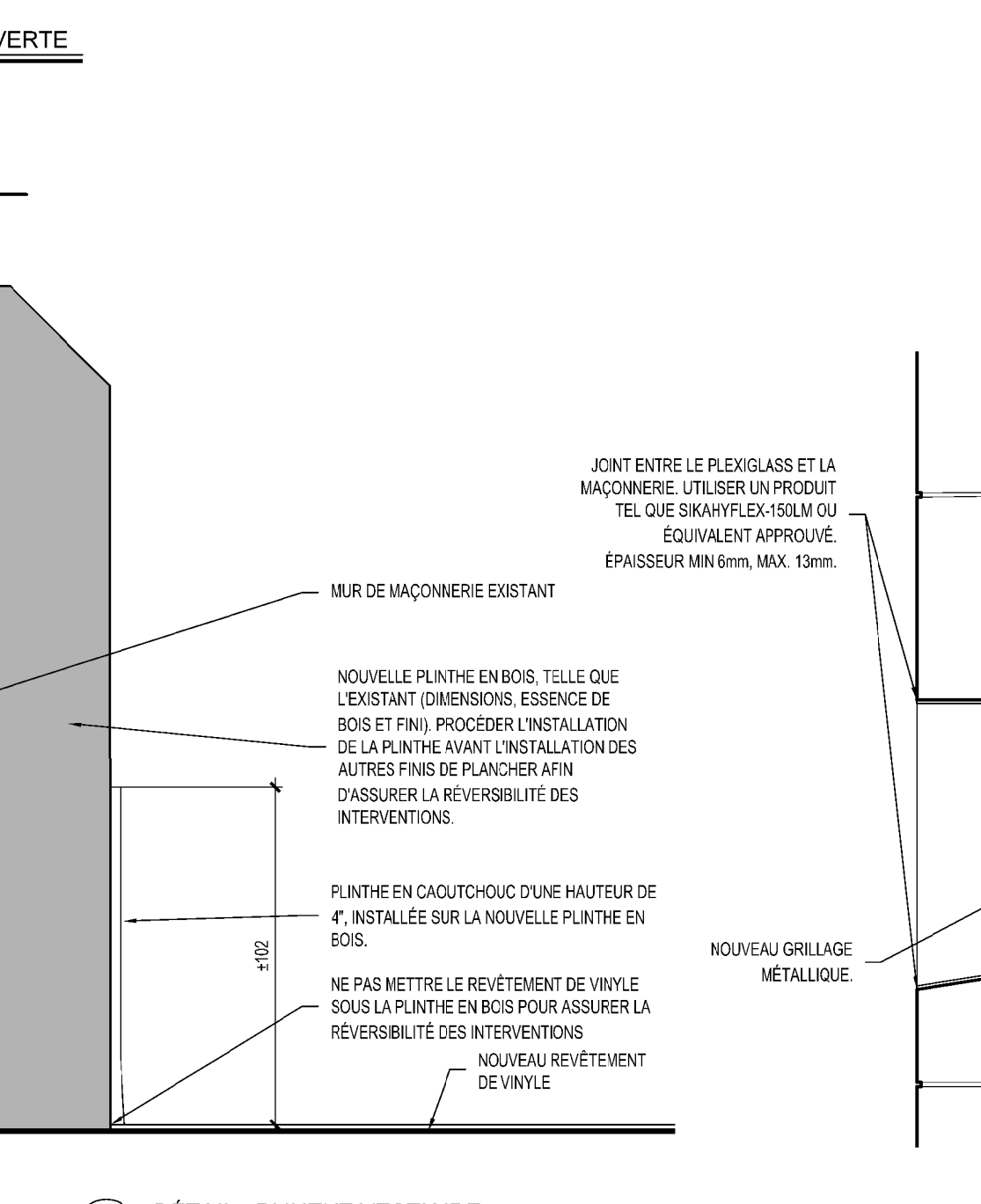
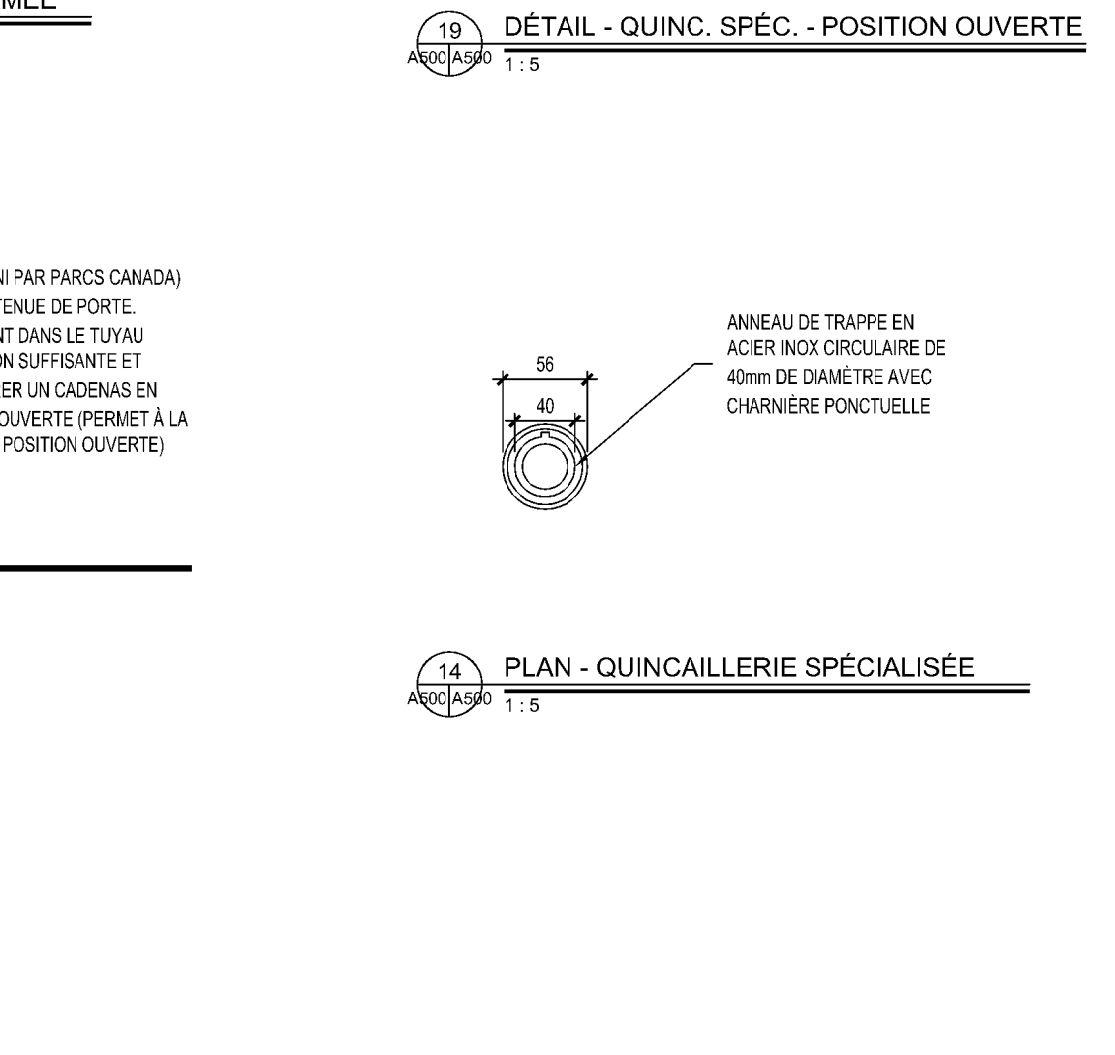
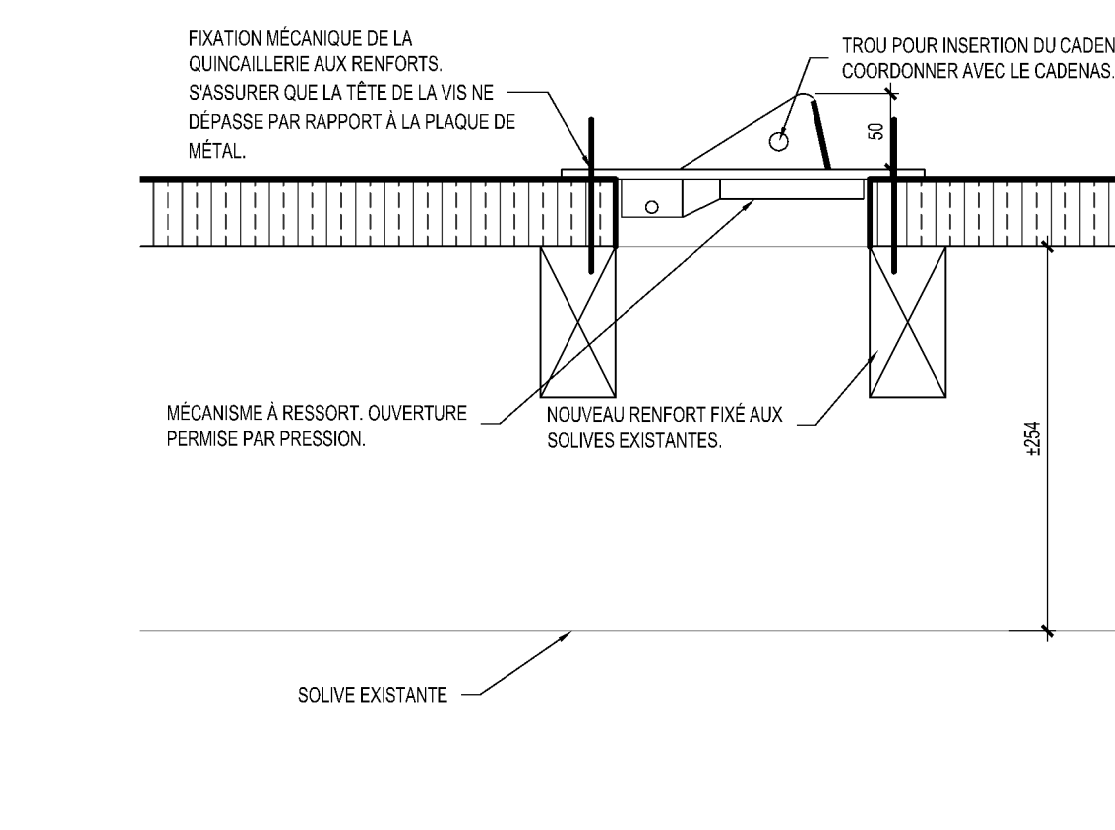
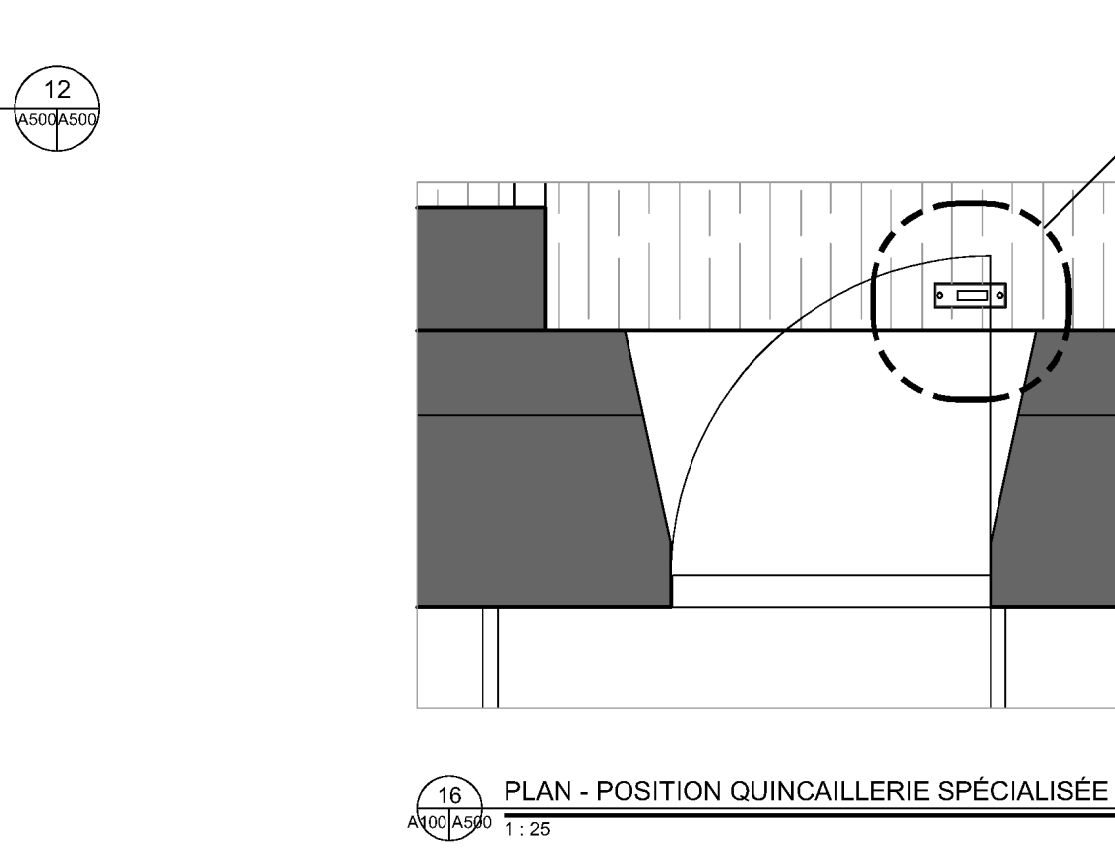
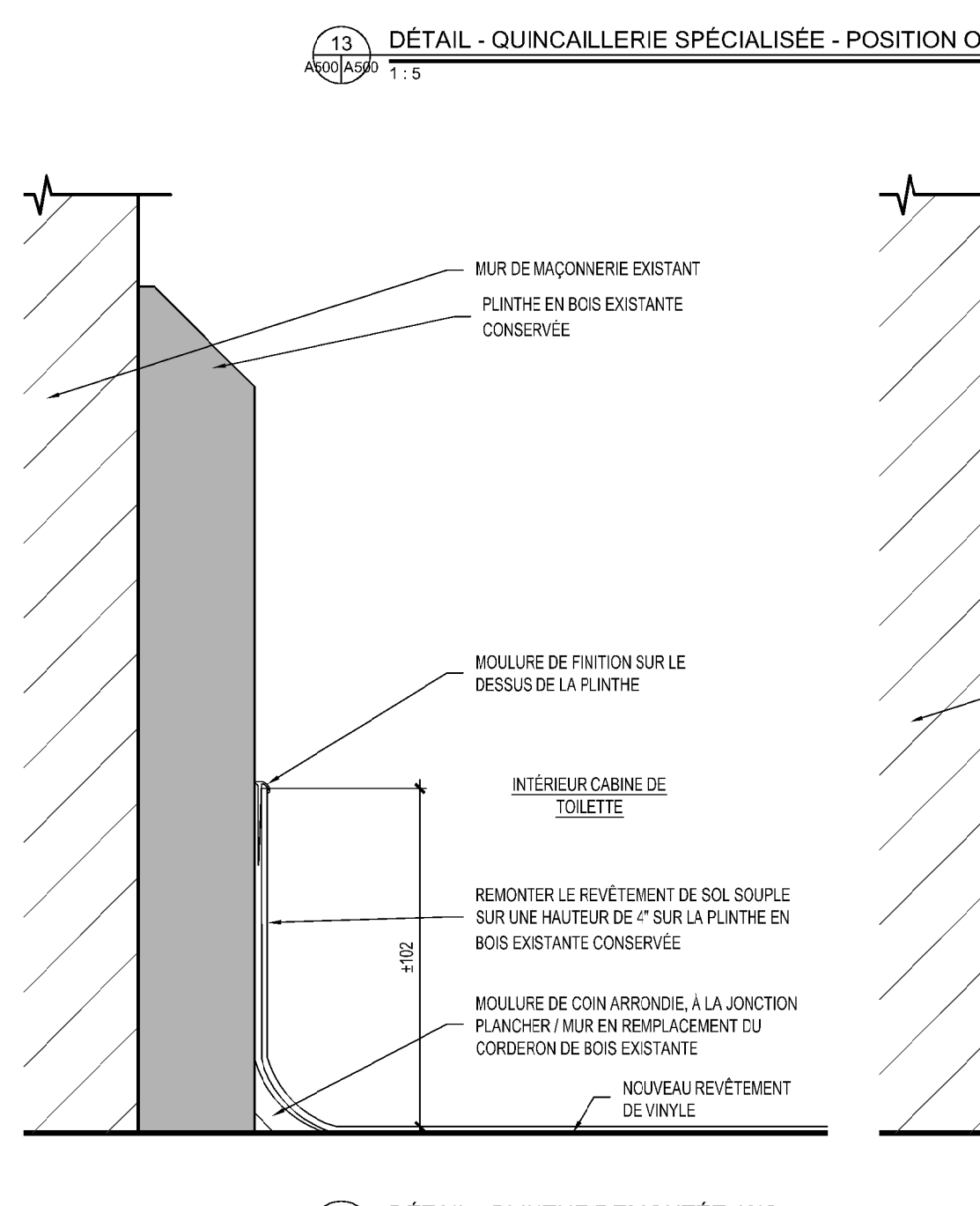
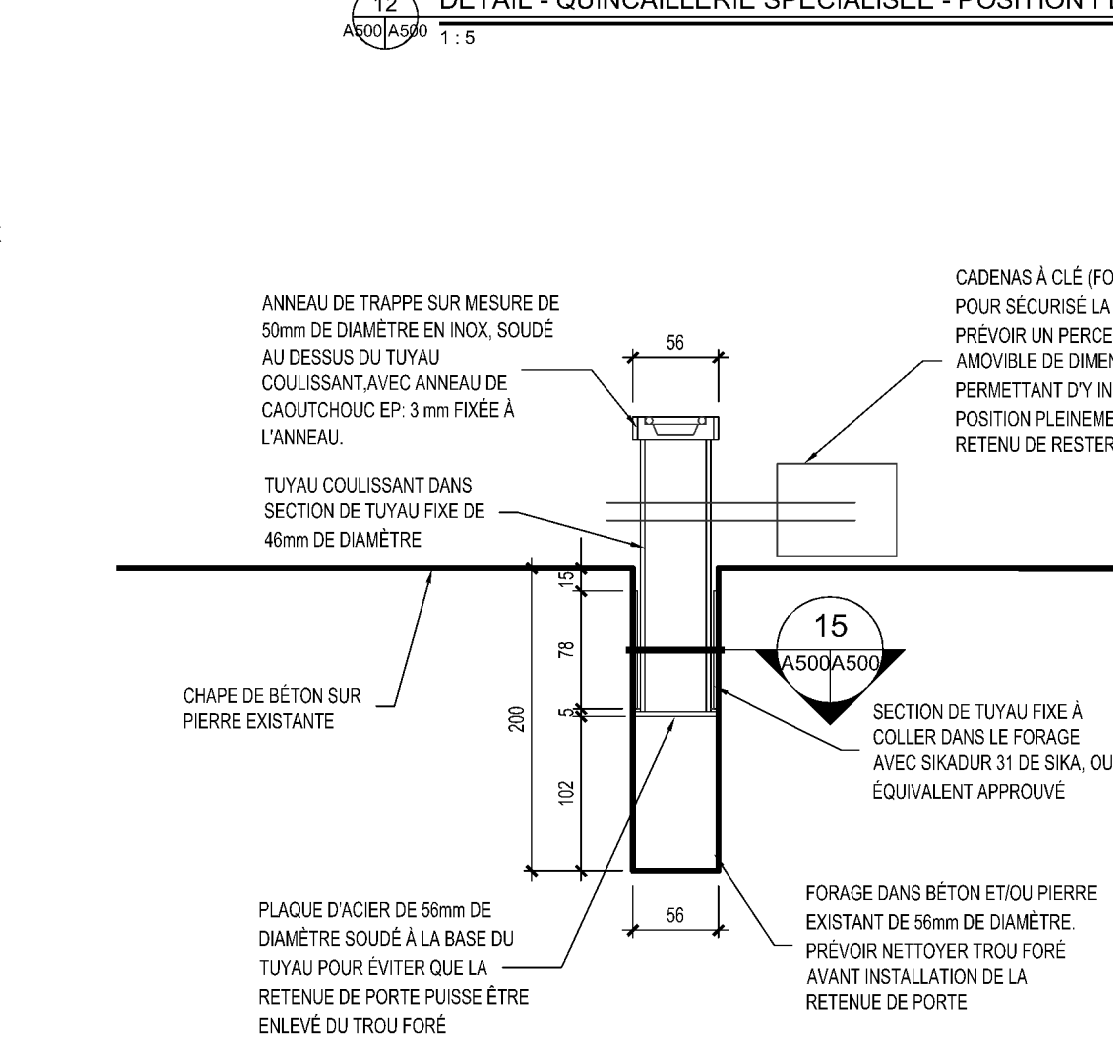
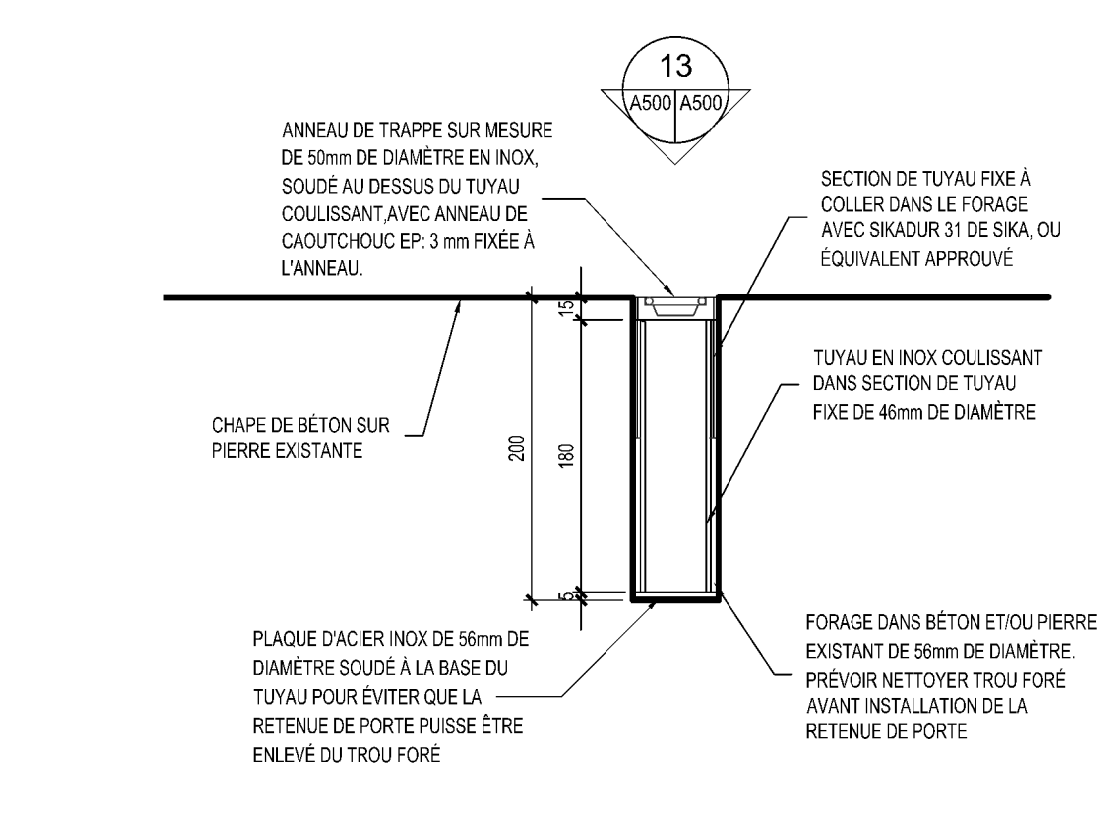
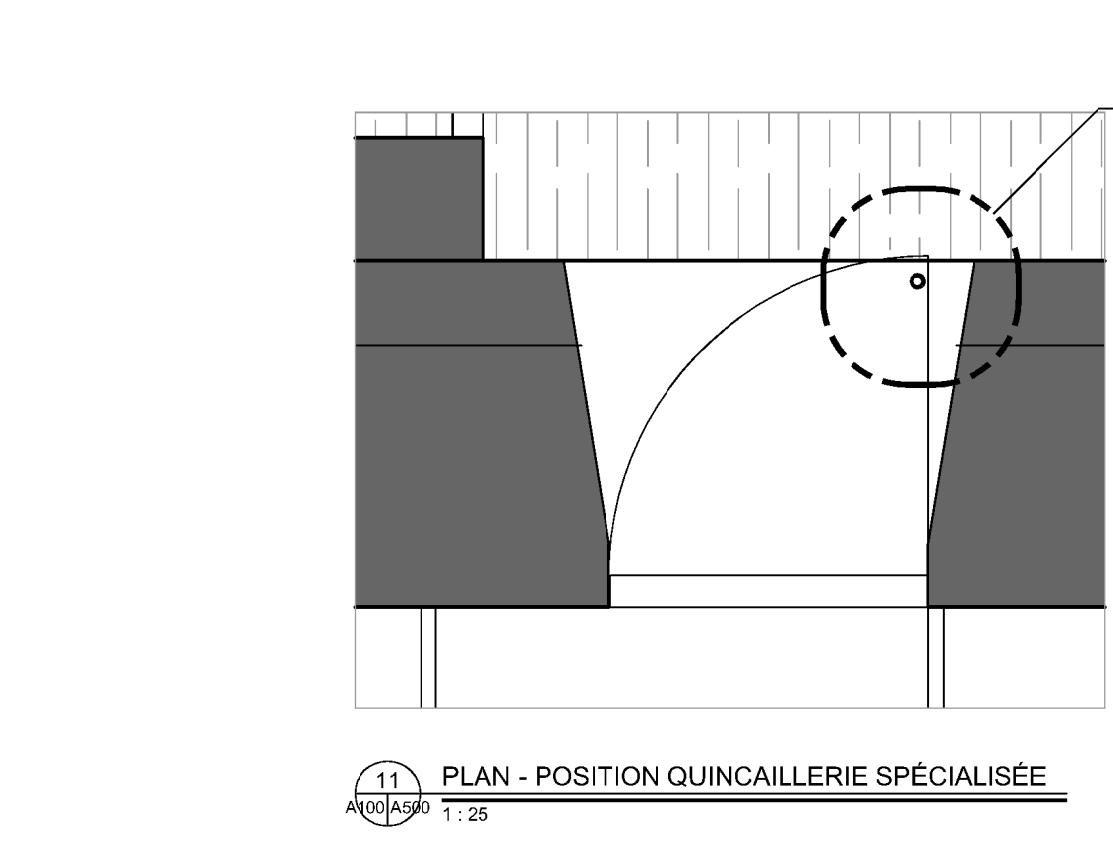
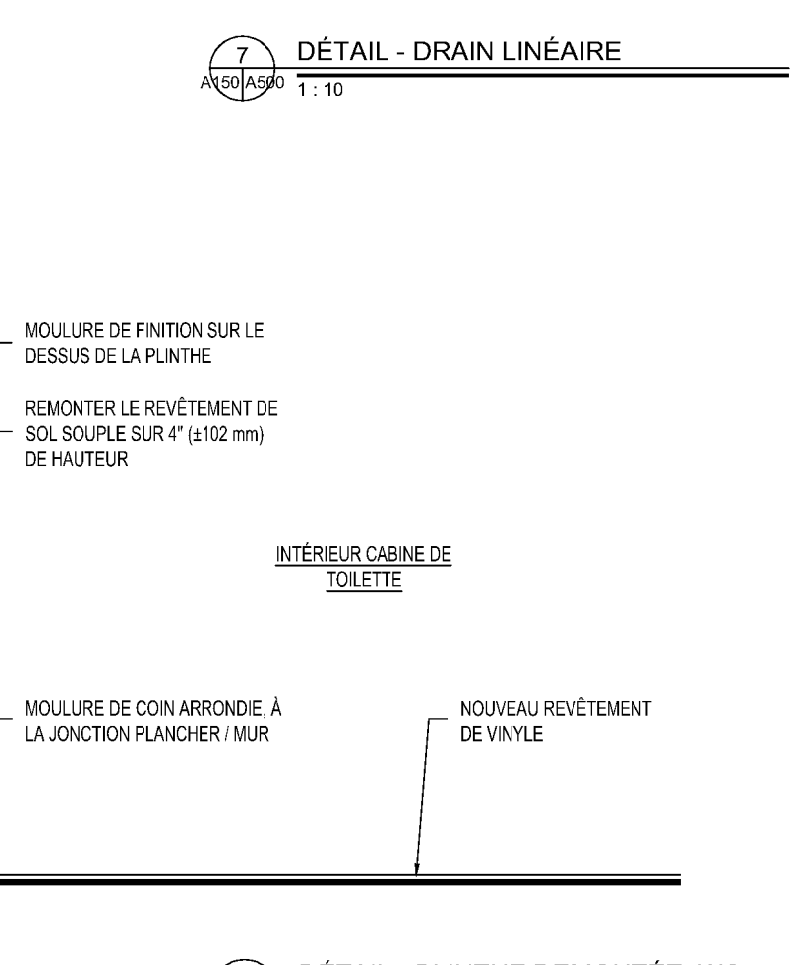
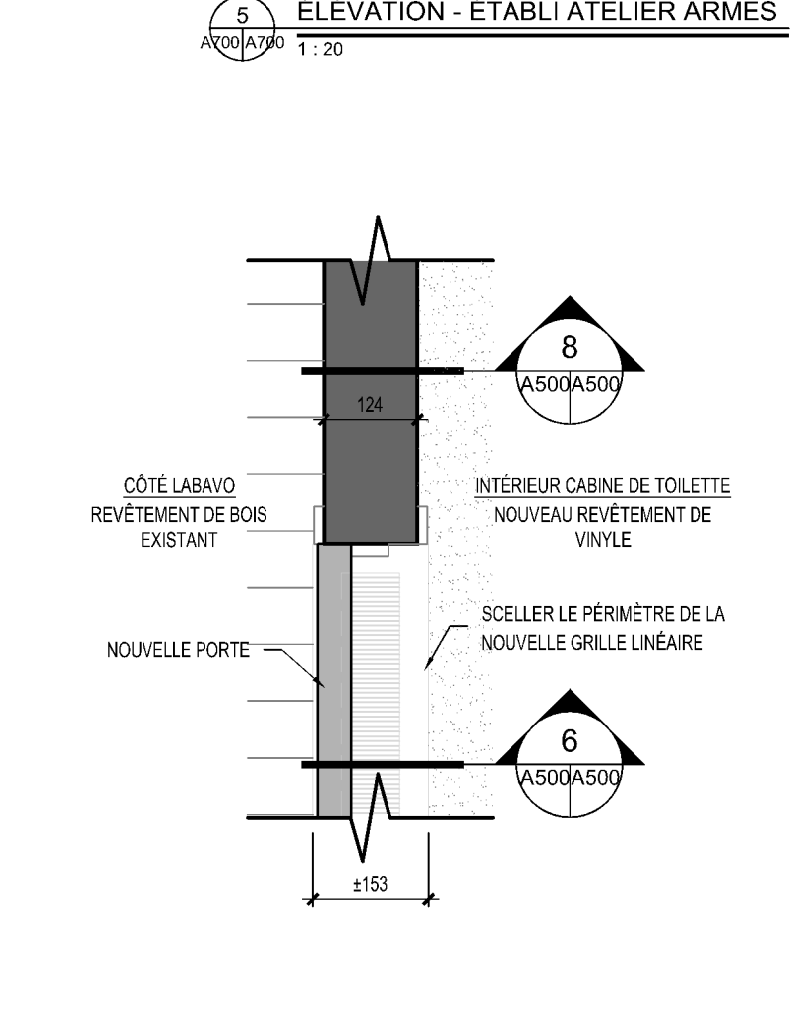
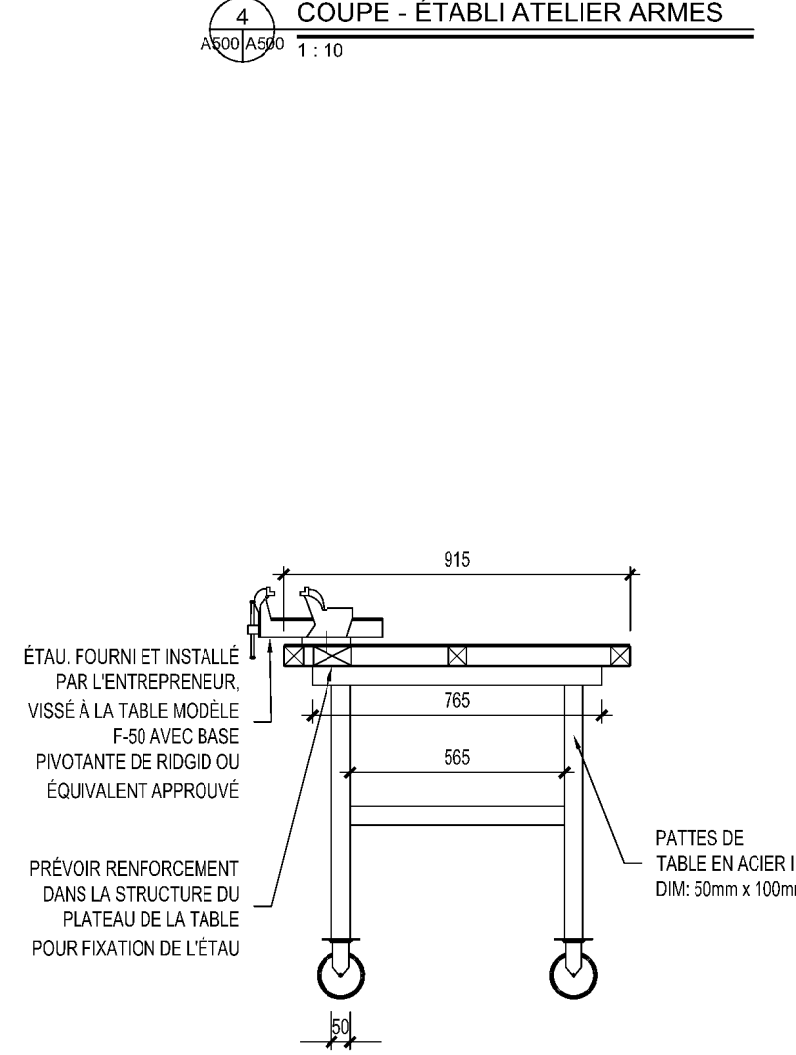
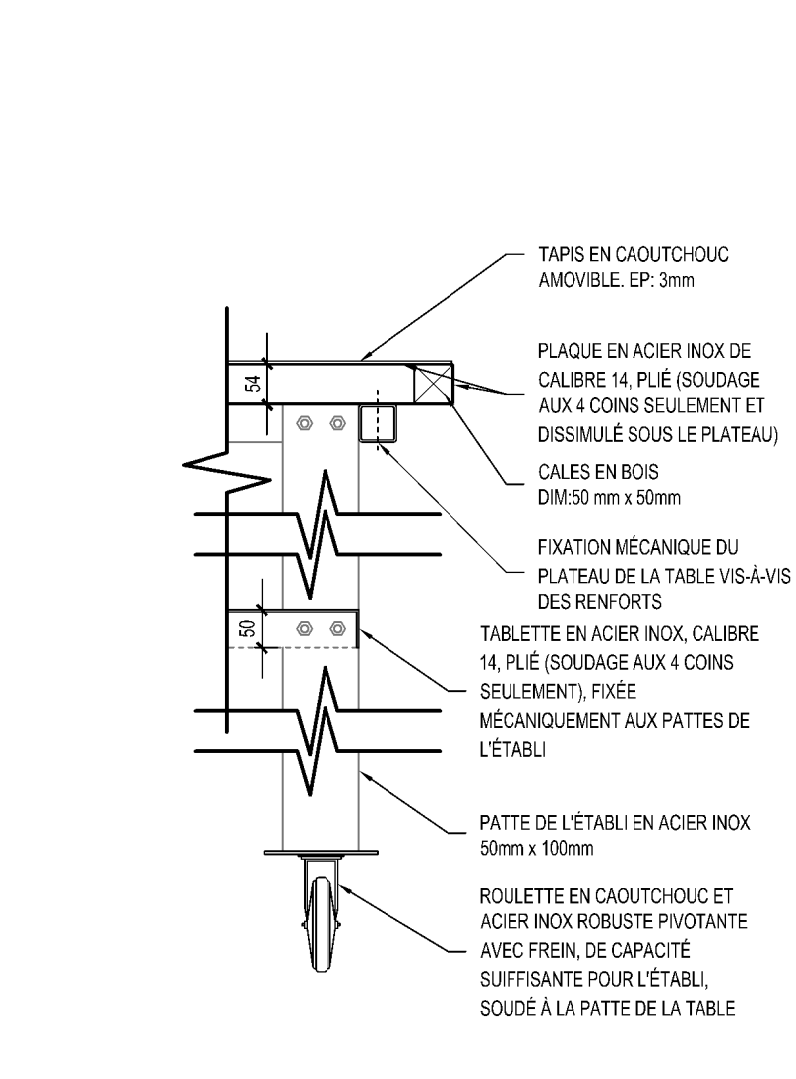
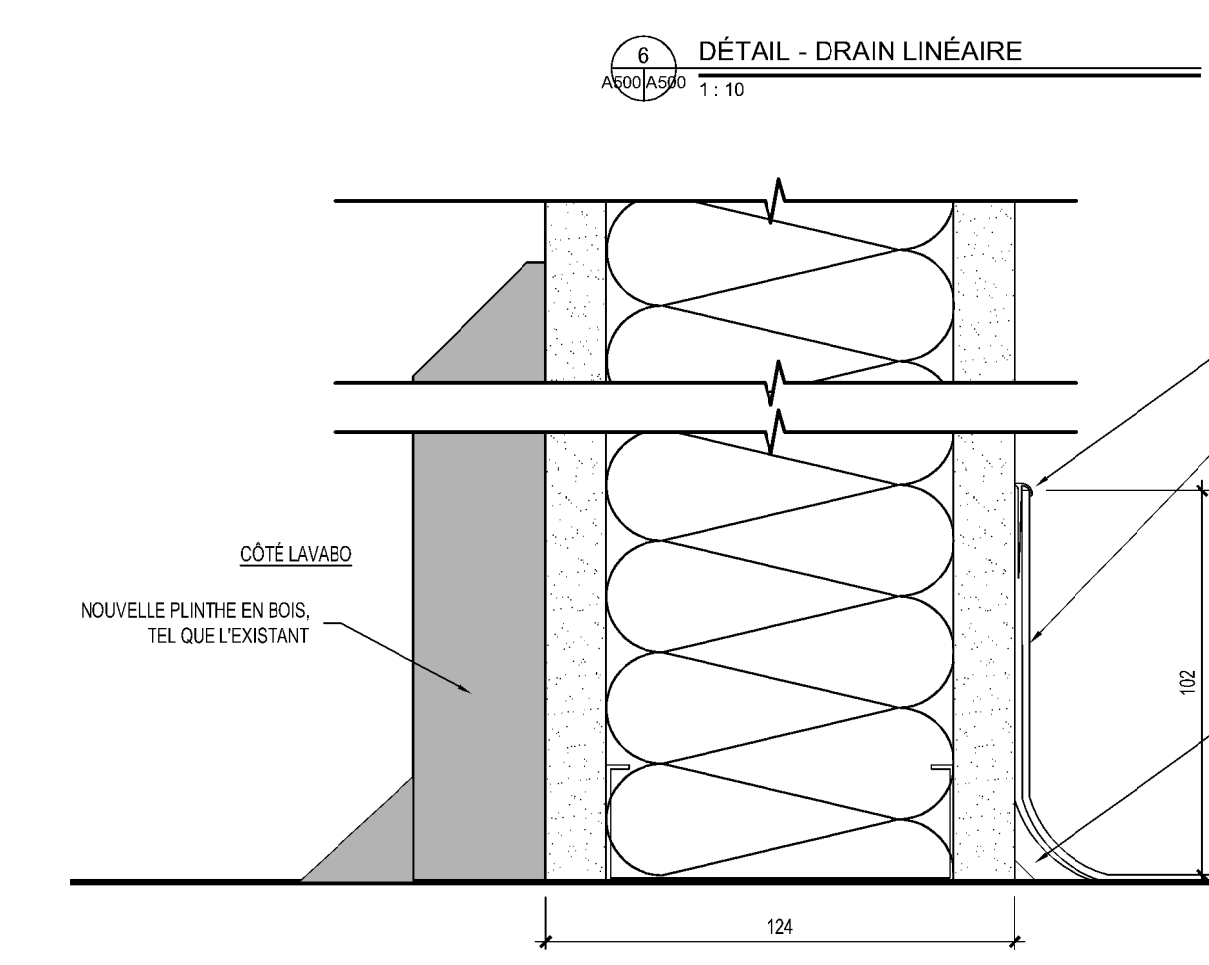
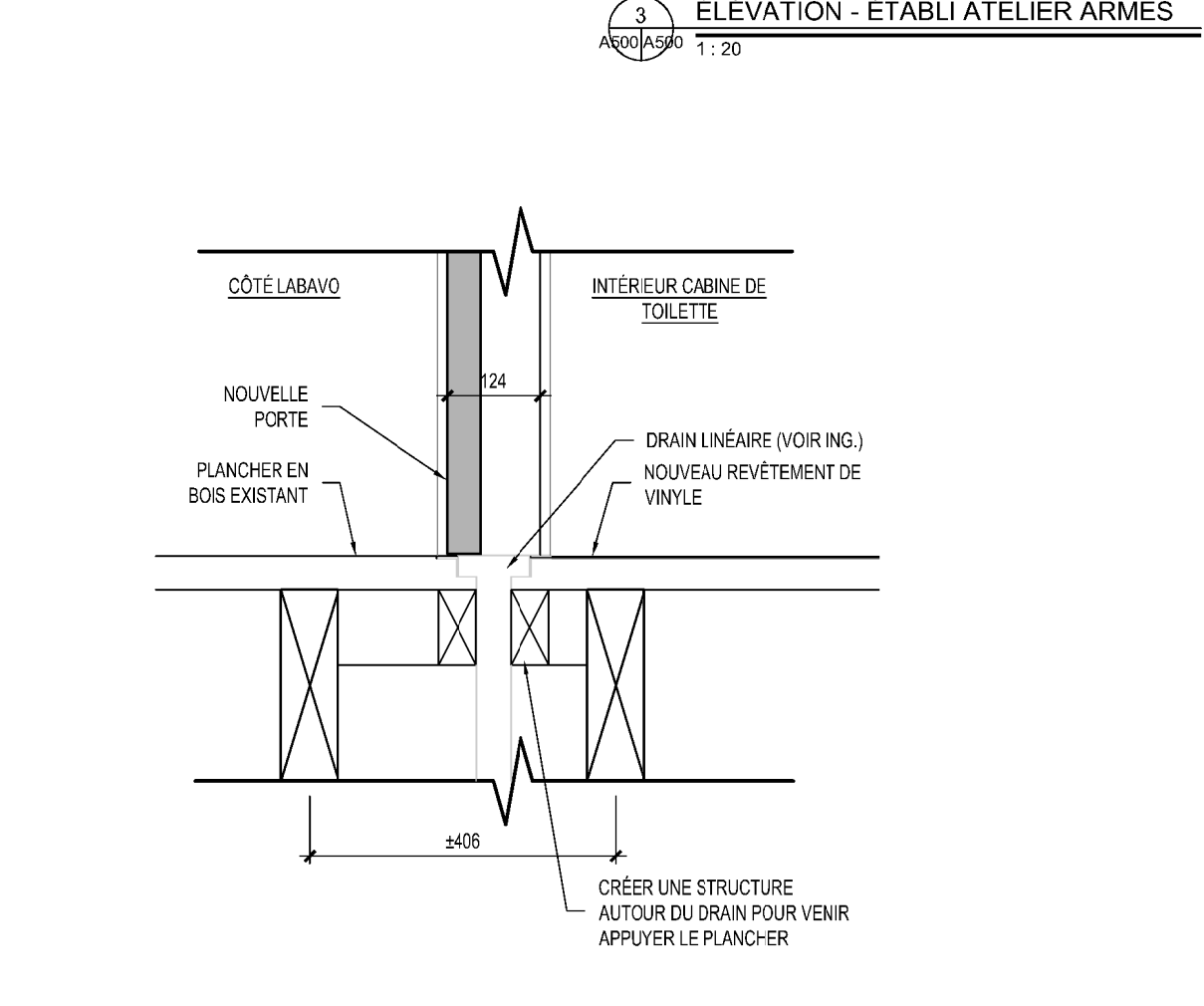
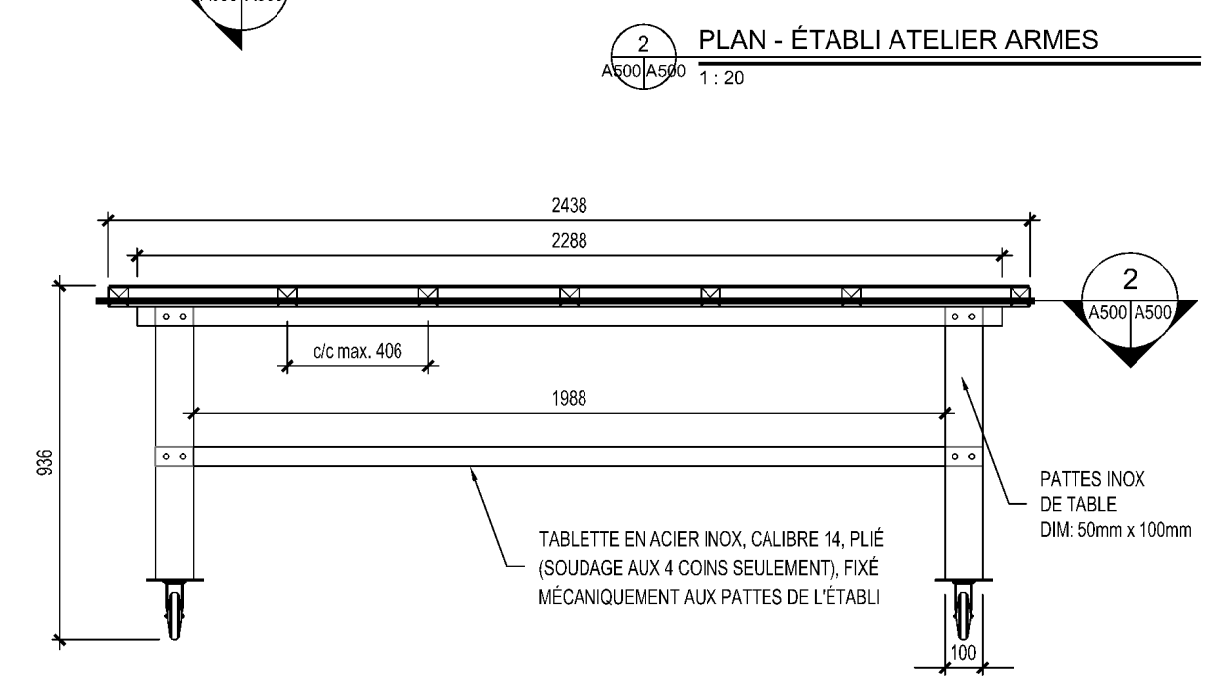
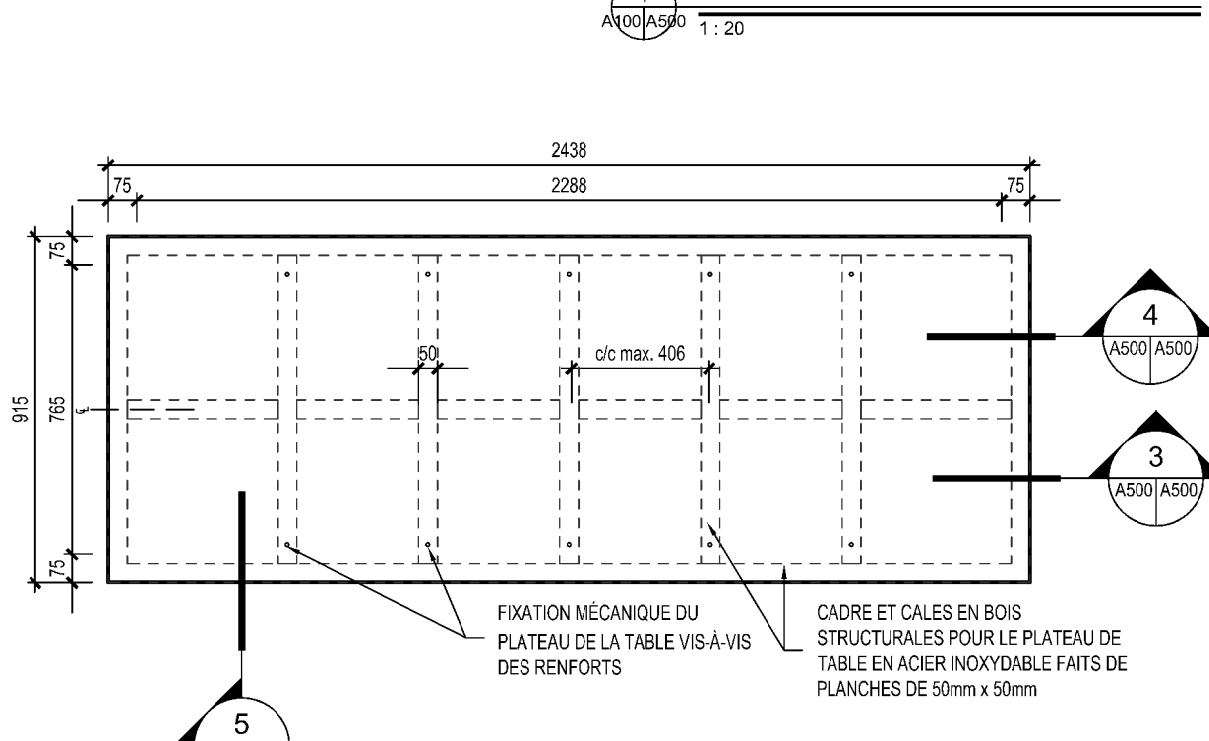
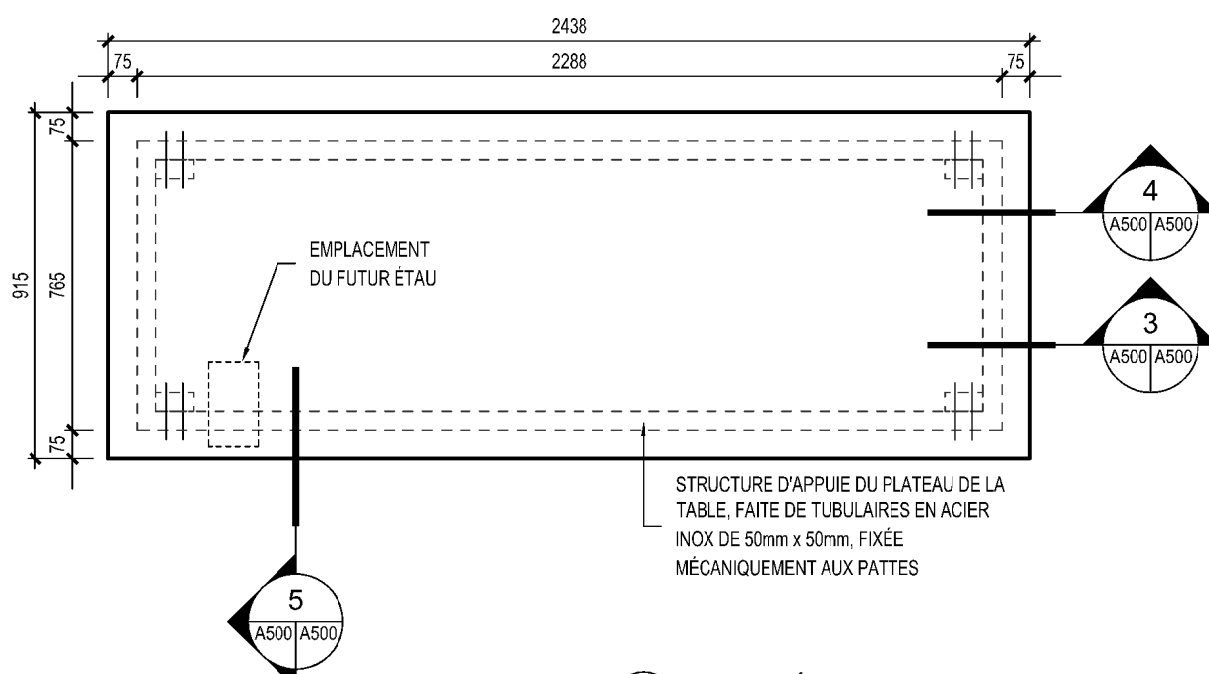


Projet  
**PARCS CANADA  
PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE - LOT 2  
**MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin / Drawing	
ARCHITECTURE NOUVEL AMÉNAGEMENT - PLAFONDS REZ-DE-CHAUSSEE ET ÉTAGE REHABILITATION - GROUND AND SECOND FLOOR CEILINGS	
Conçu par / Designed by C. RICHARD	2017-12 Date
Dessiné par / Drawn by C. RICHARD	2017-12 Date
Approuvé par / Approved by S. ST-MARTIN	2017-12 Date
Soumission / Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager	
No de projet / Project number 5P301-16-0002/004	No de projet / Project number APC-17-2727
Norm du fichier / File name APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	No de classement / Client File no
No de plan ou dessin / File name	No feuille / Sheet no A-200





NOTES GÉNÉRALES

- L'entrepreneur devra coordonner l'emplacement des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architectural, structure, mécanique, électrique, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur des dessins. Ces dessins ne doivent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
- La construction du bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, du gaz, etc.
- Dans le cas d'une nouvelle, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit avant tout s'adresser aux plans des sous-traitants.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance de vie et de conditions locales pouvant affecter ces travaux et que celui-ci est conscient qu'il peut modifier les travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déposé en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déposé pour toute dérive occasionnelle en raison d'un manquement à l'exécution des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir tous les éléments de planification, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les paramètres dans les données doivent être soigneusement vérifiés de résistance au feu requis pour la classe. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations coupe-feu. Des systèmes d'extinction conformes au CIBC doivent être installés aux paramètres et couleurs. Tous les paramètres dans les données doivent être soigneusement vérifiés.
- Dans le cas contraire, l'entrepreneur doit s'adresser aux experts-conseils en matière de mécanique et d'électricité.
- Prévoir au nettoyage général et que doit être inclus, incluant les appareils et équipements de mécanique et d'électricité, pompes, escaliers, commandes et/ou escaliers.

expert-conseil consultant  
designer  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
wsp

expert-conseil consultant  
RA  
RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

seaux stamps  
Ordre des architectes  
du Québec

no	DESCRIPTION	DATE
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
03	EXECUTION 100 %/EXECUTION 100%	2019-03-11
02	EXECUTION 90%/EXECUTION 90%	2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50%	2018-05-31

révisions  
A no. du détail  
B no. de la feuille - où détail exigé  
C no. de la feuille - où détaillé

Projet  
PARCS CANADA  
PARKS CANADA  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2

Dessin  
ARCHITECTURE  
ARCHITECTURE  
NOUVEL AMÉNAGEMENT - DÉTAILS  
REHABILITATION - DÉTAILS

Conçu par  
C. RICHARD  
2017-12  
Date

Dessiné par  
C. RICHARD  
2017-12  
Date

Approuvé par  
S. ST-MARTIN  
2017-12  
Date

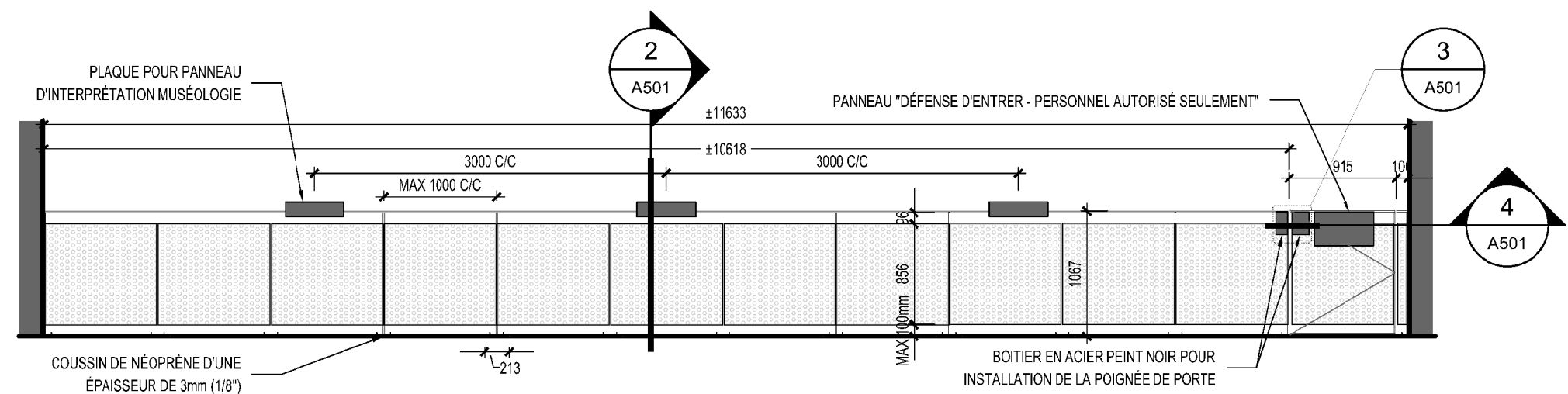
Soumission  
Gestionnaire de projet PC  
Ana Arbones  
PC Project Manager

Tender  
No de projet/Project number  
5P301-16-0002/004  
APC-17-2727  
No de projet/Project number  
APC-17-2727

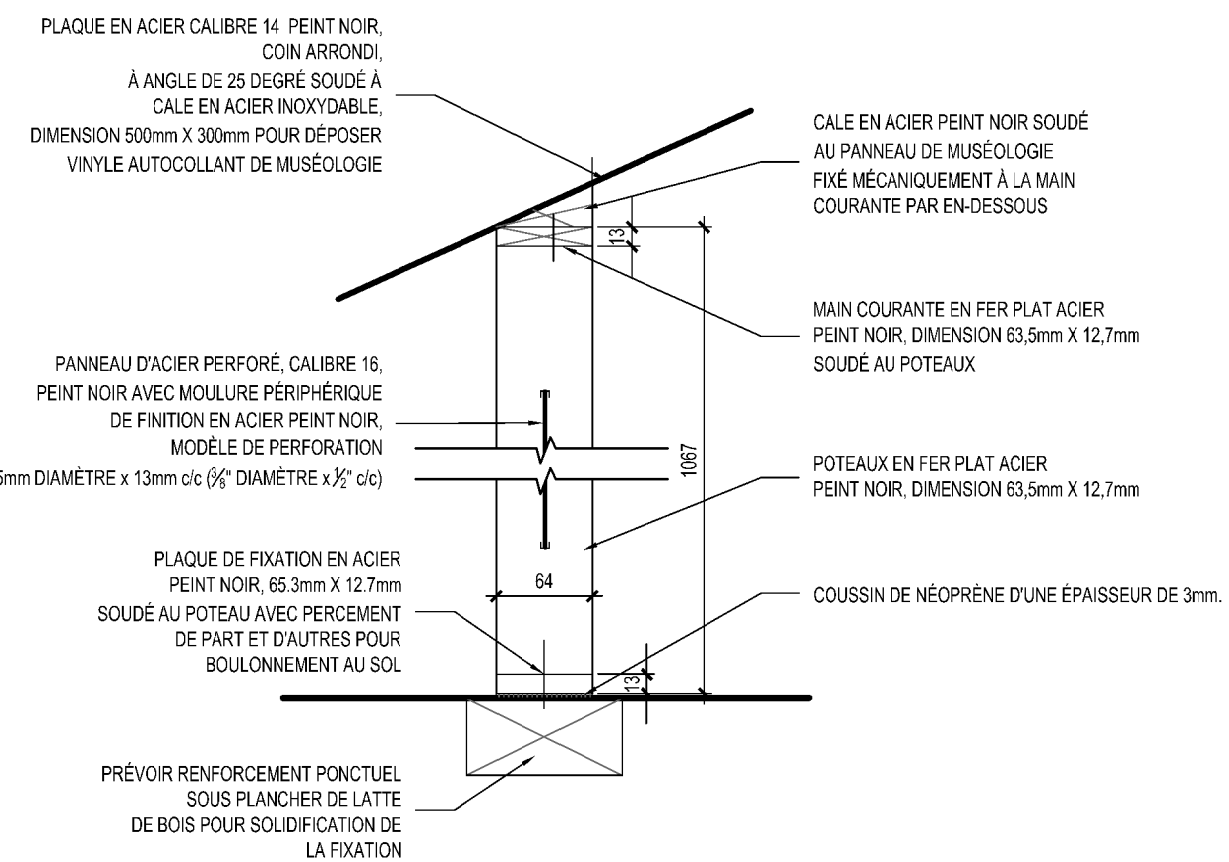
Norm du fichier  
APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION  
No de classement

No de plan ou dessin  
APC-2727  
No de feuille  
A-500

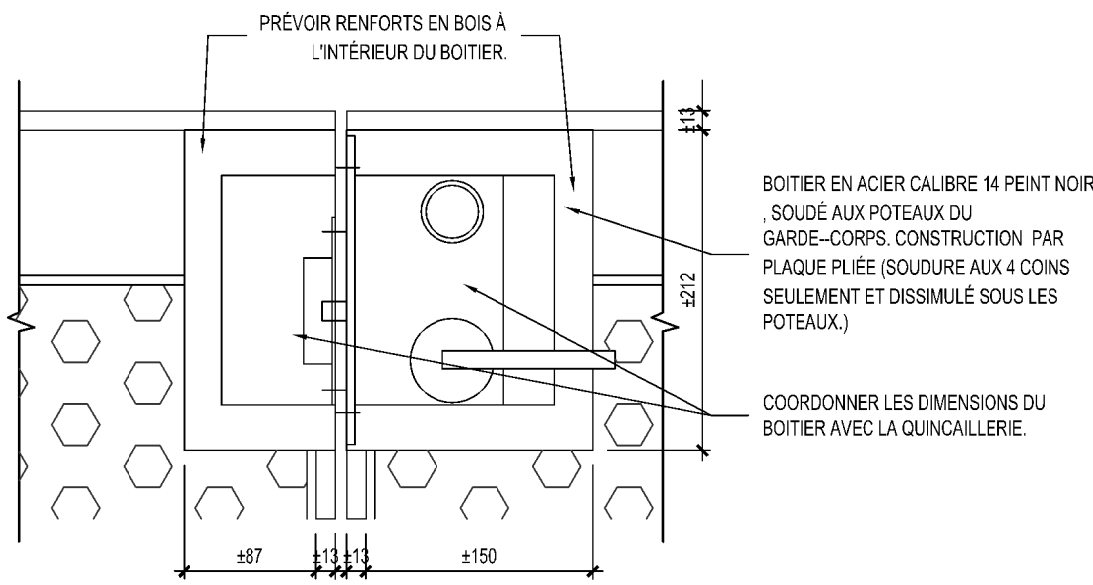




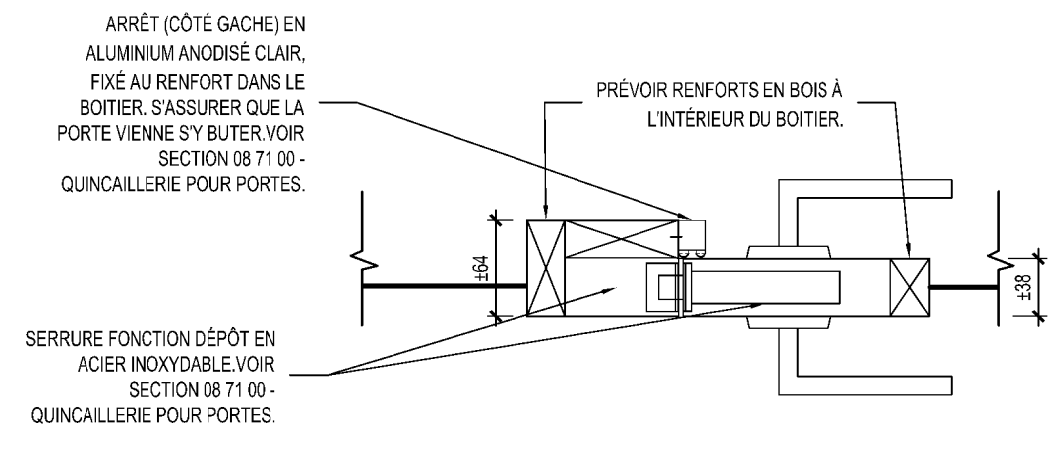
1 ÉLÉVATION - GARDE-CORPS À L'ÉTAGE  
A501/AS01 1:50



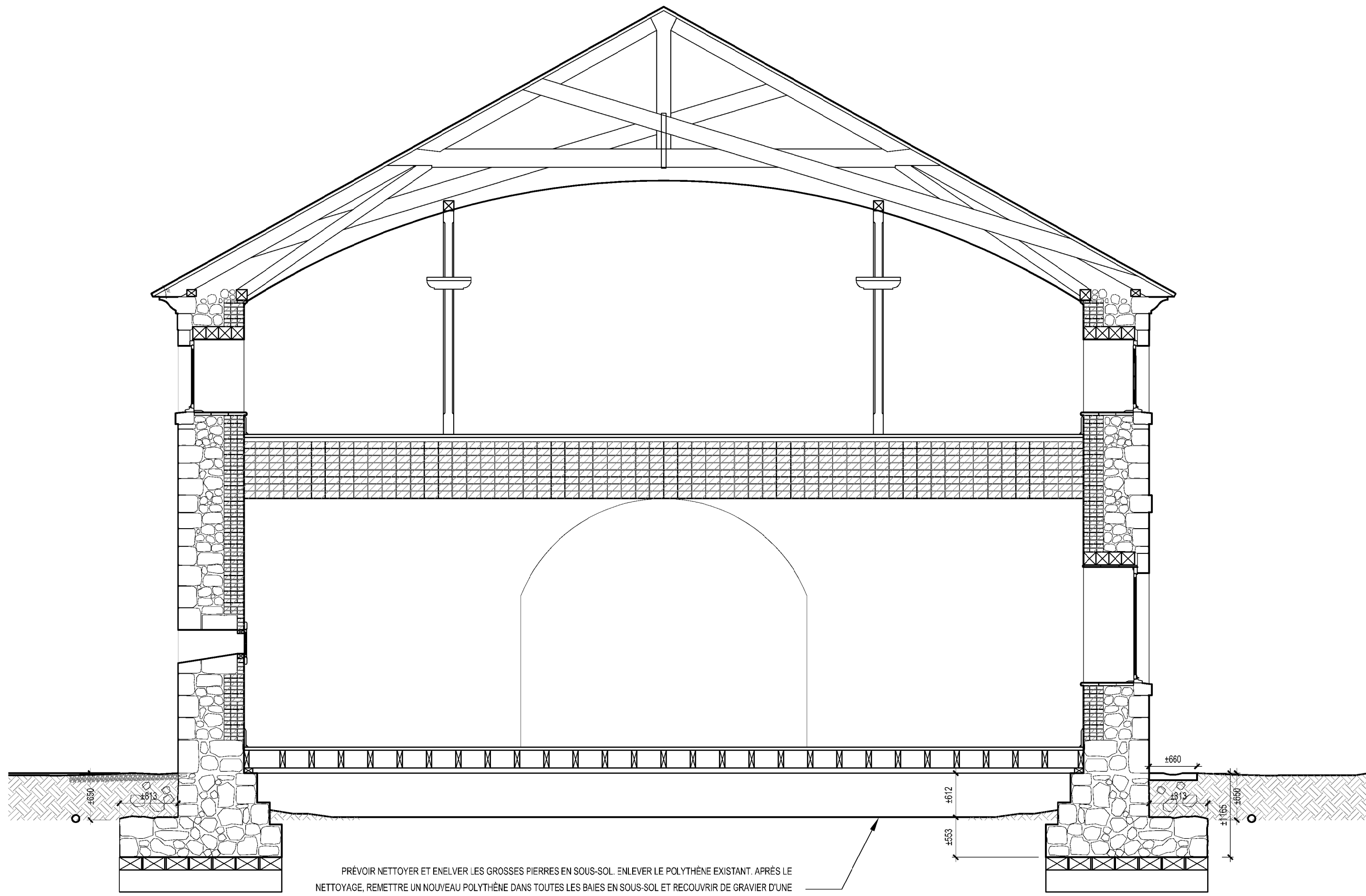
2 DÉTAIL - GARDE-CORPS À L'ÉTAGE  
A501/AS01 1:5



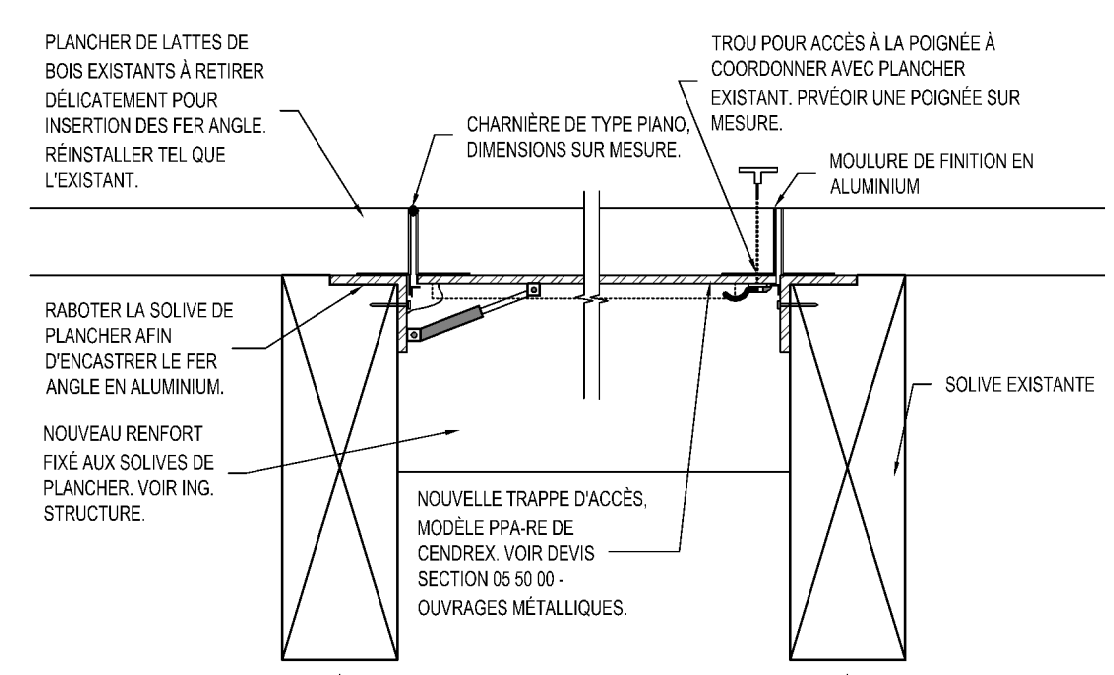
3 DÉTAIL - GARDE-CORPS À L'ÉTAGE  
A501/AS01 1:5



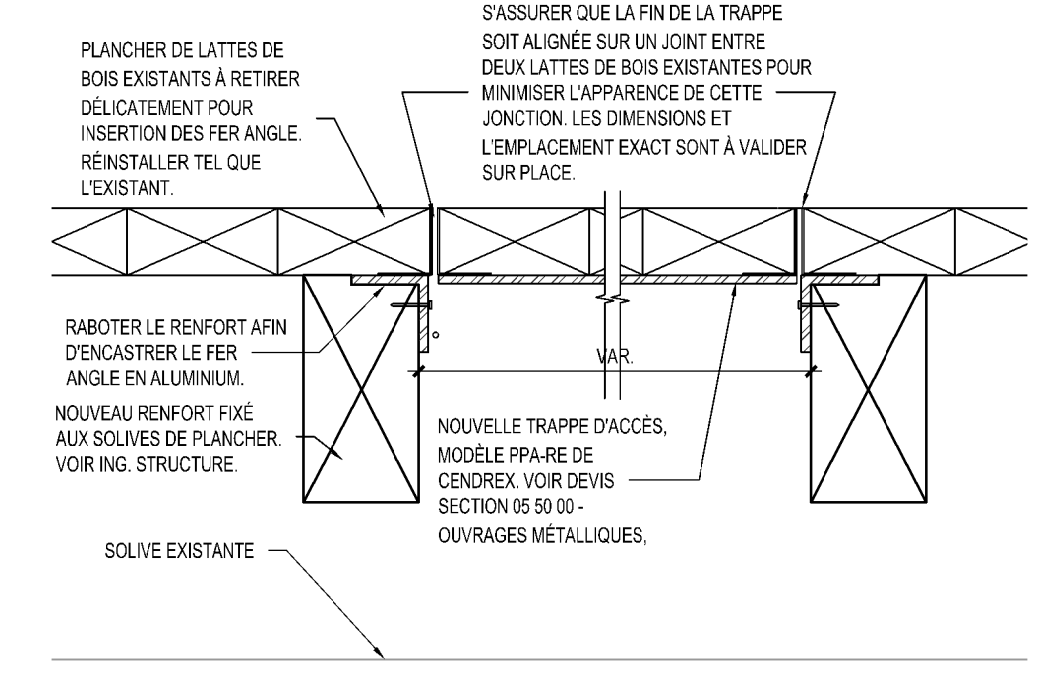
4 DÉTAIL - GARDE-CORPS À L'ÉTAGE  
A501/AS01 1:5



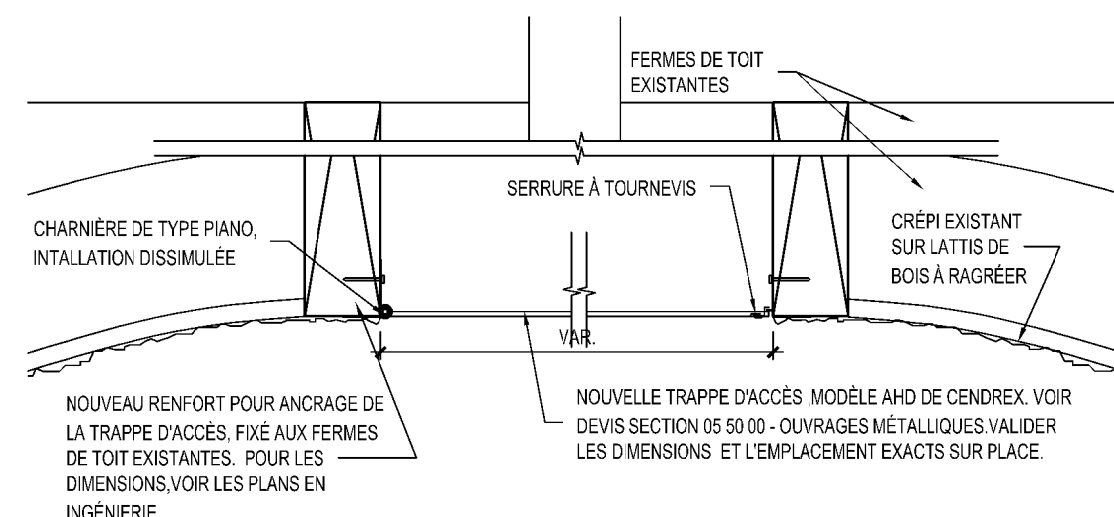
9 COUPE GÉNÉRALE BÂTIMENT  
A500/AS01 1:50



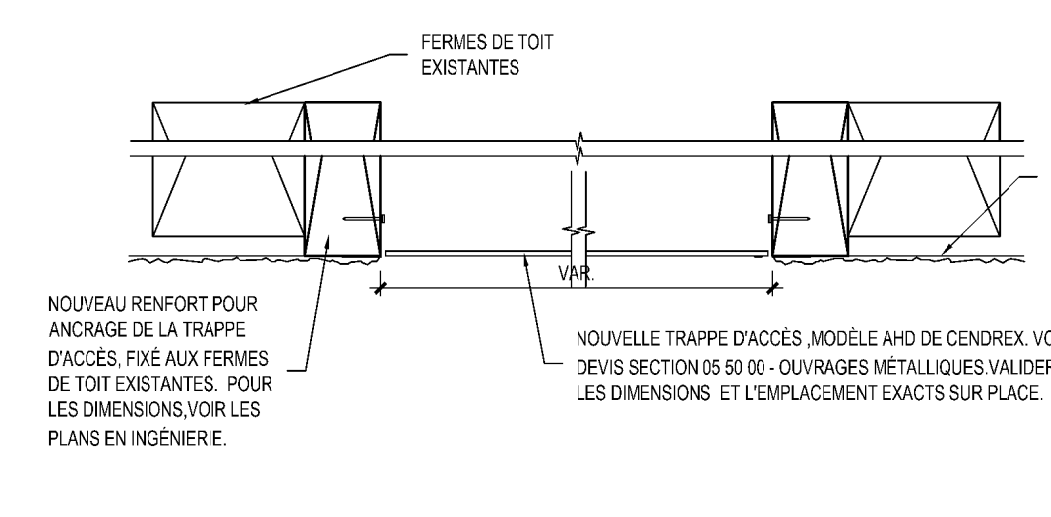
5 DÉTAIL - TRAPPE D'ACCÈS AU SOL  
A500/AS01 1:5



6 DÉTAIL - TRAPPE D'ACCÈS AU SOL  
A500/AS01 1:5



7 DÉTAIL - TRAPPE D'ACCÈS AU PLAFOND  
A500/AS01 1:2



8 DÉTAIL - TRAPPE D'ACCÈS AU PLAFOND  
A500/AS01 1:2

Parcs Canada / Parks Canada  
Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec / La Mauricie and Western Quebec field unit

Canada

NOTES GÉNÉRALES

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électricité, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur les dessins. Ces dessins ne pourront être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
- La construction du bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, du gaz, etc.
- Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance de site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et que celui-ci se conforme tout particulièrement les travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour toute dépense occasionnée en raison d'un manquement à l'examen des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir tous les éléments de planification, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les paramétrages dans les stations doivent être soigneusement vérifiés et validés au lieu requis pour la construction. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations courantes. Des systèmes d'isolation thermique au CDB doivent être installés aux paramétrages et courantes. Tous les paramétrages dans les stations doivent être soigneusement vérifiés et validés au lieu requis pour la construction.
- Dans les zones concernées comme non-conformité, prévoir de prévoir l'air, au besoin, des interventions ou réajustements de mécanique et d'électricité.
- Prévoir au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de mécanique et d'électricité, nouveaux, existants, commandés et/ou récupérés.

expert-conseil consultant  
designer  
ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
wsp

expert-conseil consultant  
RA  
ROPEL & ASSOCIÉS ARCHITECTES

scaux stamps  
Ordre des architectes  
du Québec

révisions / revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXÉCUTION 90% / EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXÉCUTION 50% / EXECUTION 50% 2018-05-31

A no. du détail detail no.  
B no. de la feuille - où détail exigé sheet no. - where detail required  
C no. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detailed

Projet / Project  
PARCS CANADA  
PARKS CANADA  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0  
PROJET D'AMÉNAGEMENT  
DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2

Dessin / Drawing  
ARCHITECTURE  
ARCHITECTURE  
NOUVEL AMÉNAGEMENT -  
DÉTAILS  
REHABILITATION -  
DÉTAILS

Conçu par / Designed by  
C. RICHARD 2017-12 Date

Dessiné par / Drawn by  
C. RICHARD 2017-12 Date

Approuvé par / Approved by  
S. ST-MARTIN 2017-12 Date

Soumission / Gestionnaire de projet PC  
Tender / Project Manager  
Ana Arbones  
PC Project Manager

No de projet / Project number  
5P301-16-0002/004 APC-17-2727

Norm du fichier / File name  
APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION

No de plan ou dessin / File name  
No de feuille / Sheet no  
A-501



Parcs Canada / Parks Canada  
 Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec / La Mauricie and Western Quebec field unit

Canada

**NOTES GÉNÉRALES**

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, civil, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la construction et de la construction avec les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur les dessins. Ces derniers ne peuvent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
- La construction du bâtiment doit respecter à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau du matériel, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, du gaz et civil, etc.
- Dans le cas d'une rénovation, avant de commencer les plans, l'entrepreneur doit visiter l'ouvrage dans les plus brefs délais.
- Tous les permis doivent être obtenus avant le début des travaux et en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des permis obtenus par l'entrepreneur. Des systèmes d'obtention conformes au CNB doivent être installés aux permis et autorisations. Tous les permis doivent être obtenus avant le début des travaux.
- Prévoir tous les éléments de plomberie, de ventilation, d'éclairage et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les permis dans les zones doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis par le dossier. L'entrepreneur est responsable de l'obtention de l'ensemble des autorisations requises. Des systèmes d'obtention conformes au CNB doivent être installés aux permis et autorisations. Tous les permis doivent être obtenus avant le début des travaux.
- Dans les zones considérées comme hors-circuit, prévoir de servir l'eau, au besoin, des interventions ou raccordements de mécanique et d'électricité.
- Prévoir au minimum un plan de travail et d'analyse des conditions existantes. Prévoir tous les éléments de plomberie, de ventilation, d'éclairage et autres selon les plans des ingénieurs.

expert-conseil consultant  
**designer**  
 ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
**wsp**

expert-conseil consultant  
**RA**  
 ROBERT ANDRIEU ARCHITECTES

scieurs stamps  
**Ordre des architectes**  
 SYLVIE ST-MARTIN  
 ARCHITECTE  
 du Québec

03	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
02	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-05-03
01	EXECUTION 100% / EXECUTION 100%	2019-03-11
révisions / revisions		date

A no. du détail detail no.  
 B no. de la feuille-où détail sheet no. - where detail required  
 C no. de la feuille-où détaillé sheet no. - where detailed

Projet / Project  
**PARCS CANADA  
 PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
 DE LA CASERNE - LOT 2  
**MEN'S BARRACK  
 PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin / Drawing  
**ARCHITECTURE  
 ARCHITECTURE**  
 RAMPE HANDICAPÉE -  
 DÉTAILS  
**WHEELCHAIR RAMP -  
 DETAILS**

Conçu par / Designed by  
 C. RICHARD 2017-12 Date

Dessiné par / Drawn by  
 C. RICHARD 2017-12 Date

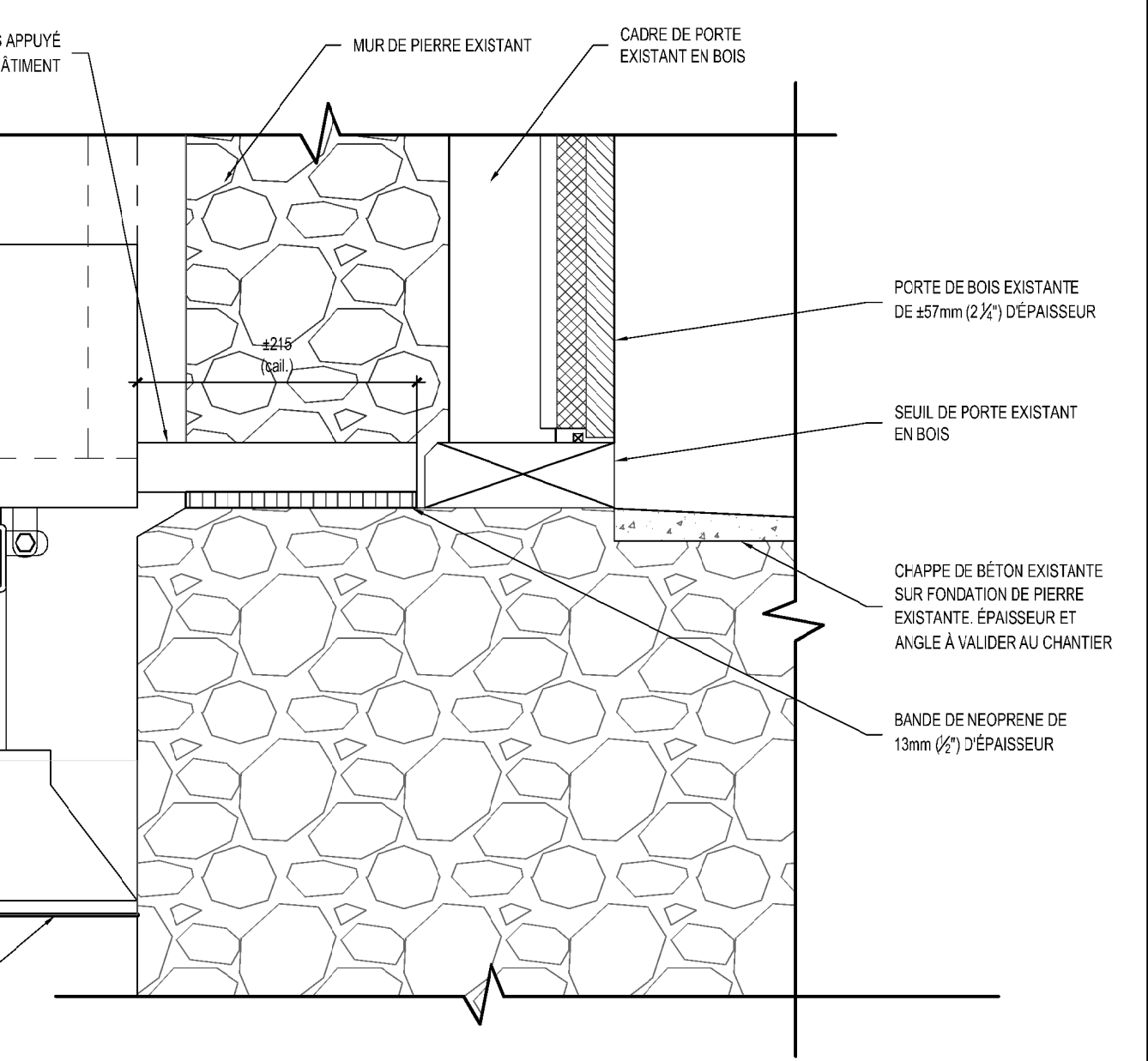
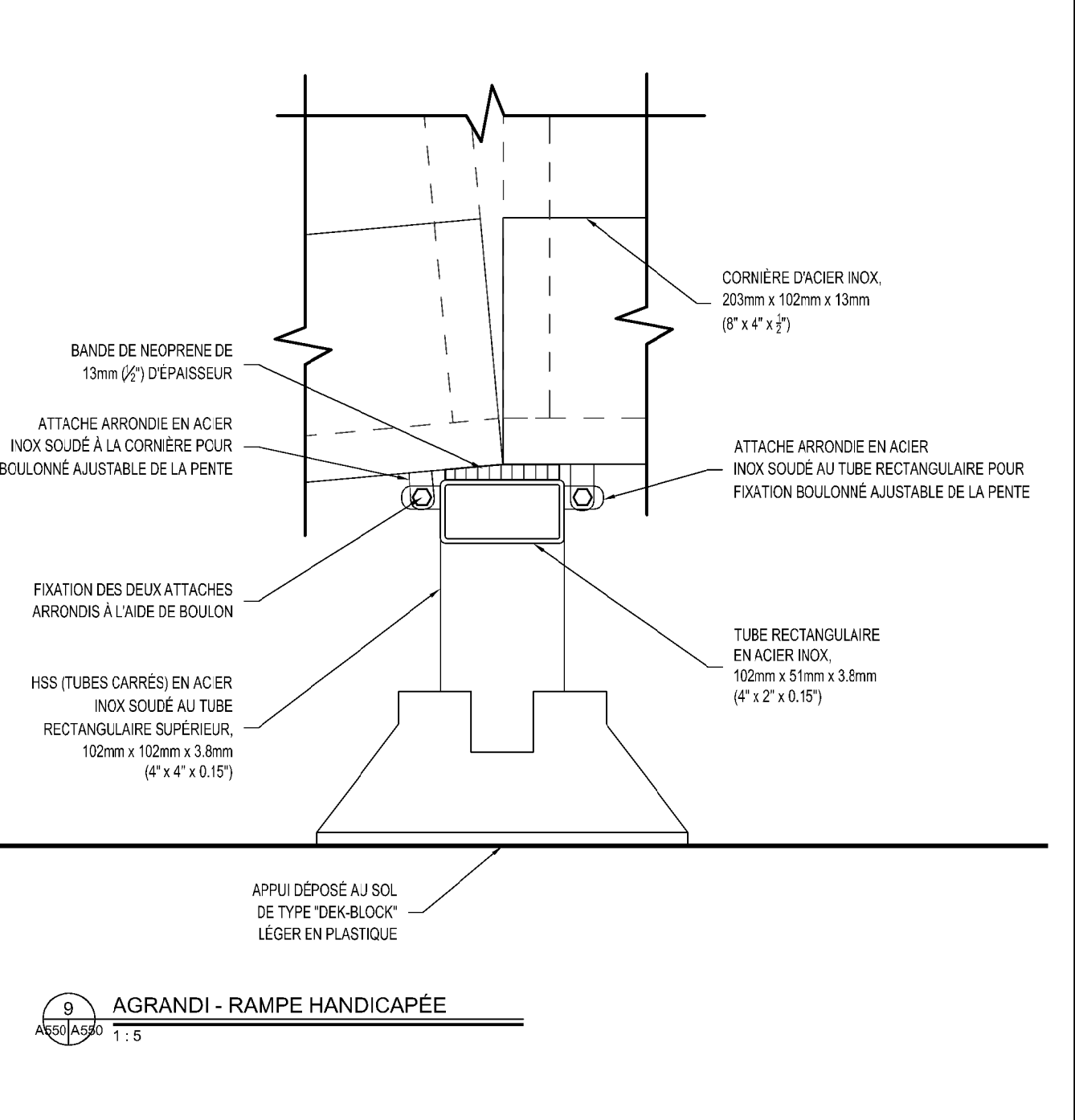
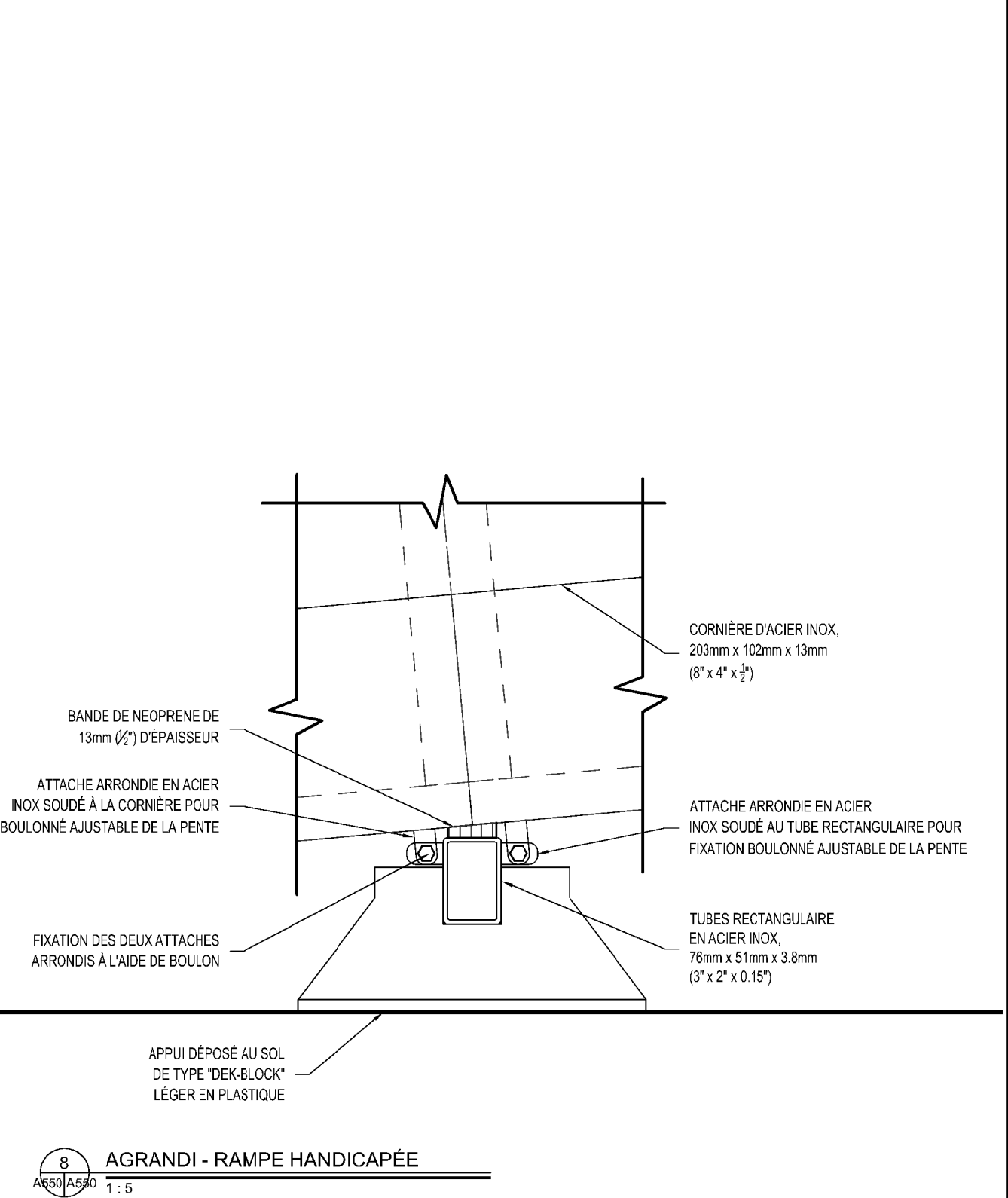
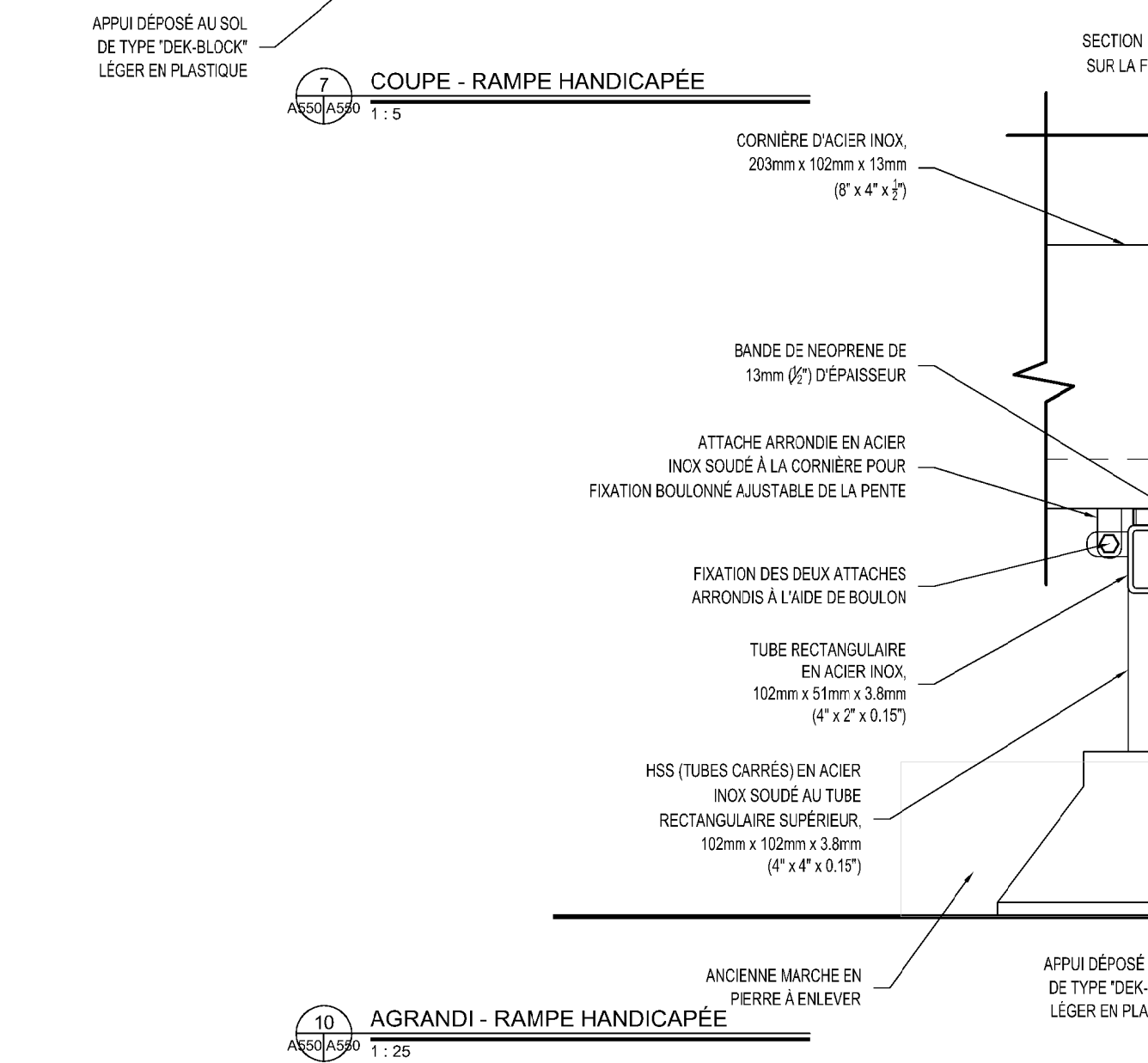
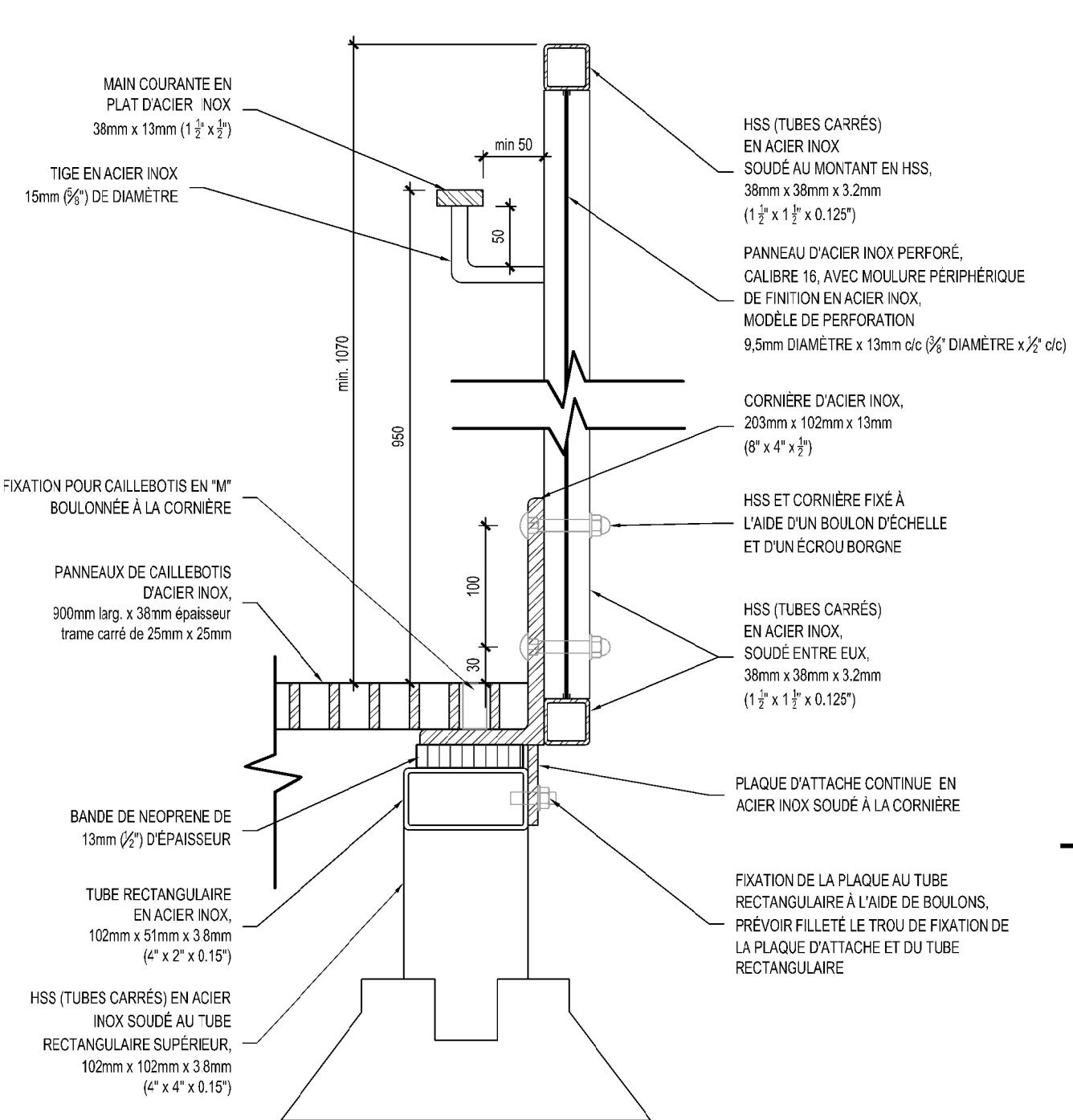
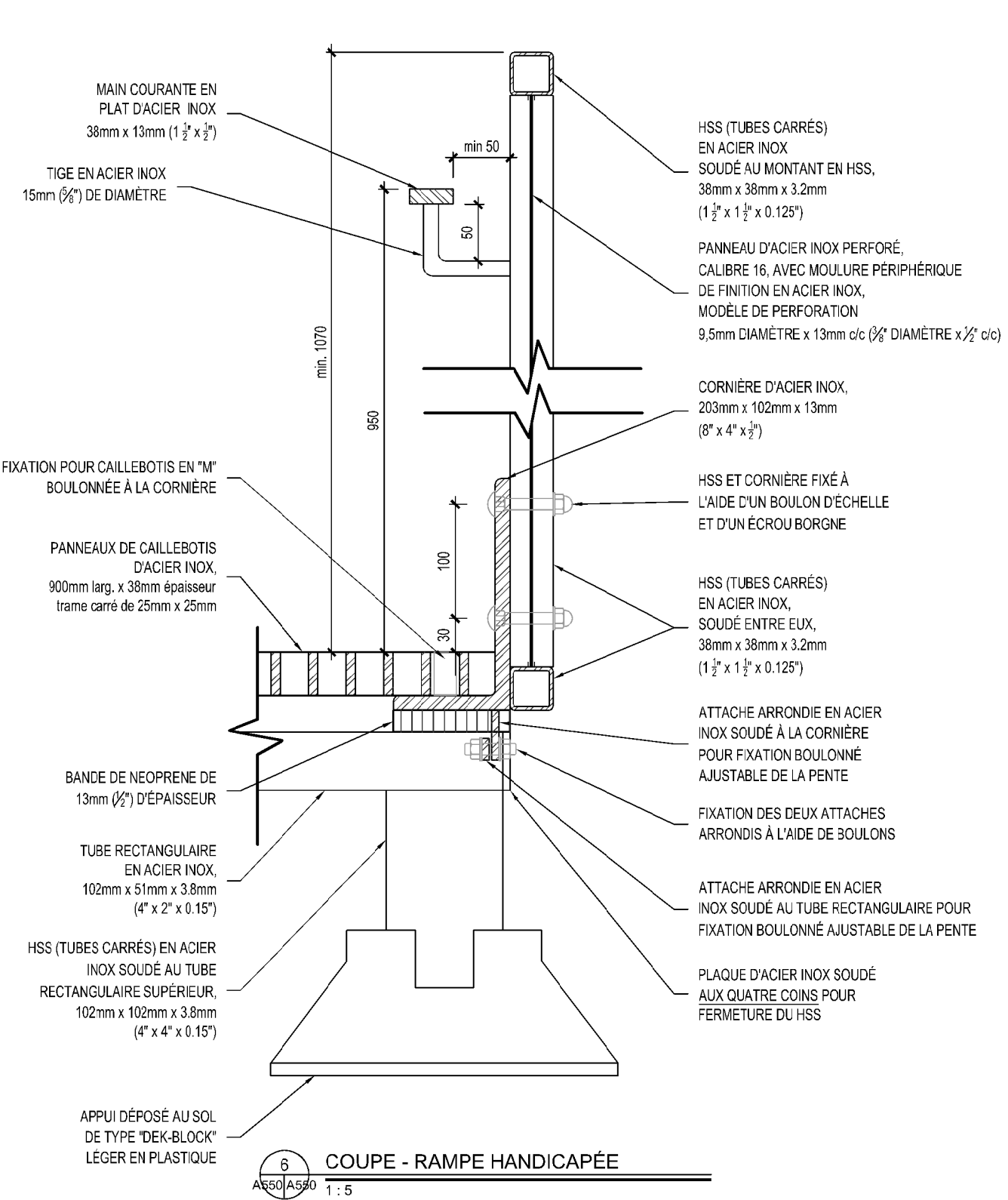
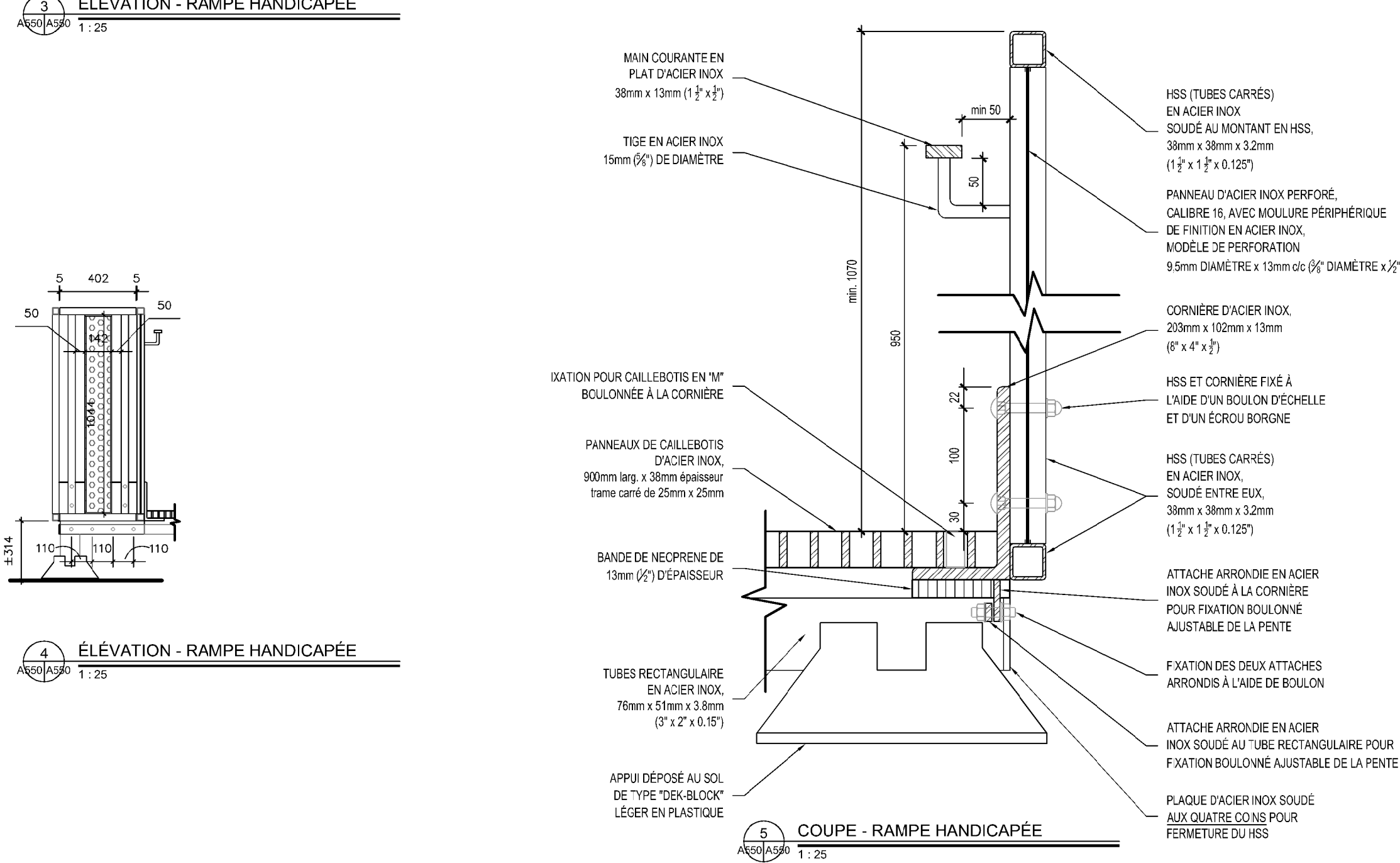
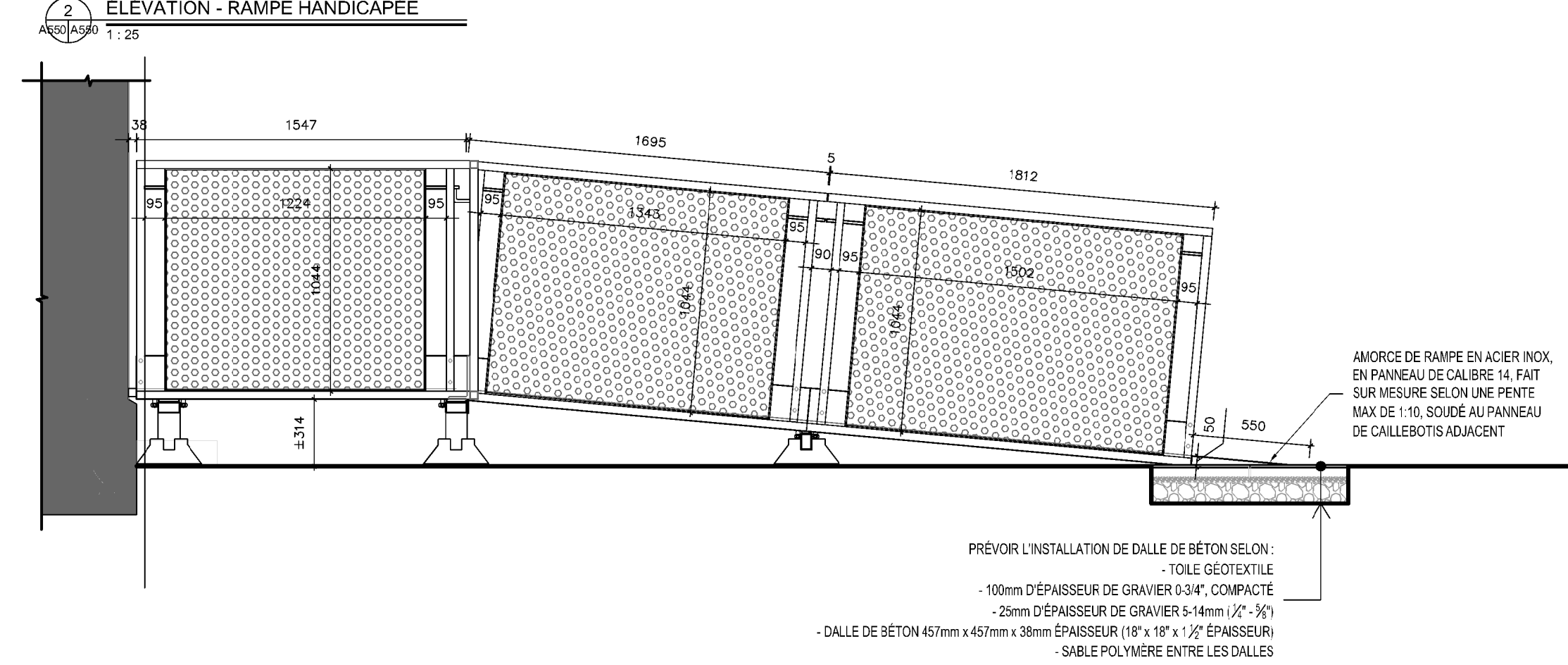
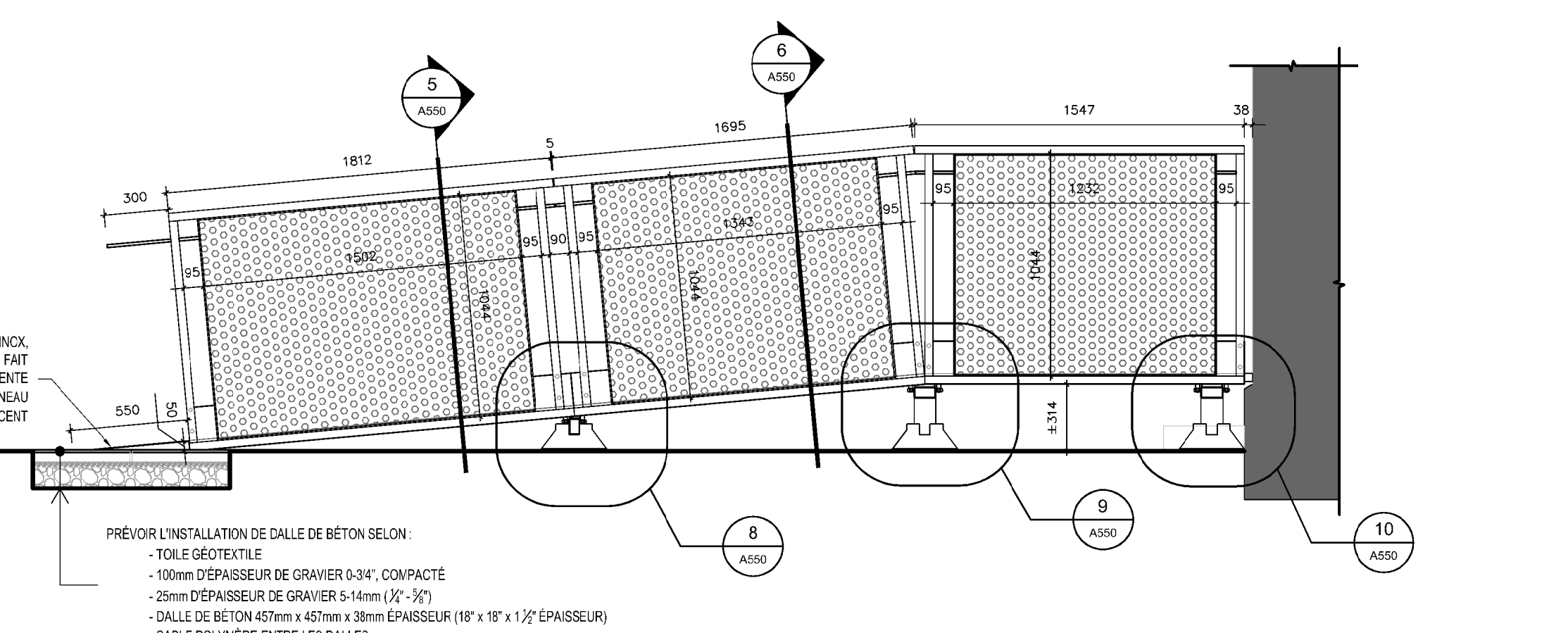
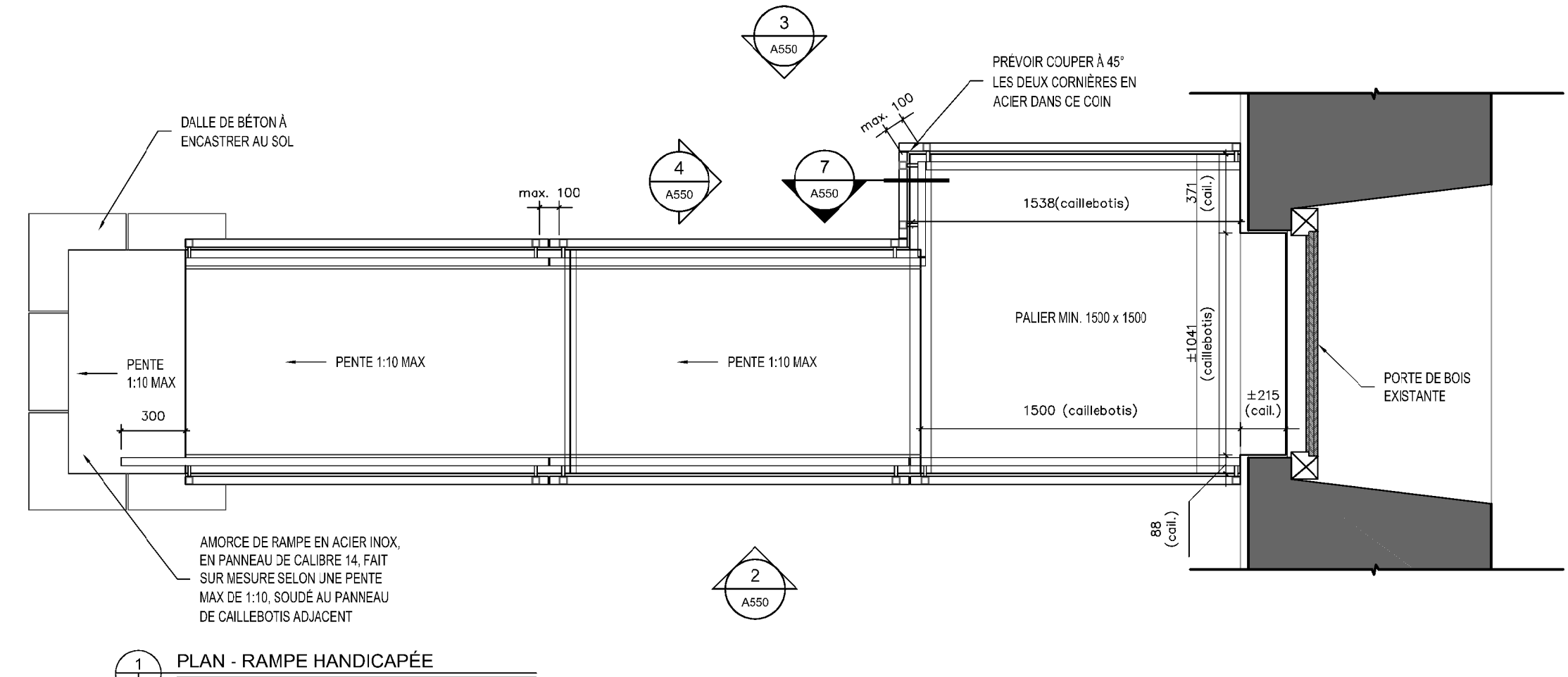
Approuvé par / Approved by  
 S. ST-MARTIN 2017-12 Date

Soumission / Submission  
 Gestionnaire de projet PC  
 Ana Arbones  
 PC Project Manager

Tender / Appel d'offres  
 No de projet/Project number  
**5P301-16-0002/004** No de projet/Project number  
**APC-17-2727**

PC Client  
 Nom du fichier / File name  
**APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION**

No de plan ou dessin / File name  
**A-550**





**NOTES GÉNÉRALES**

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, civil, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur les dessins. Ces données ne pourront être utilisées pour la construction qu'après avoir été signées par les experts-conseils.
- La construction de bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électrique, du génie civil, etc.
- Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et qui ont été en contact avec les services de la ville de Québec pour les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour toute déviation occasionnée en raison d'un marquage à l'occasion des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir tous les éléments de ponçage, de ventilation, d'extincteur et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les percements dans les cloisons doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis pour la cloison. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations coupe-feu. Des systèmes d'isolation conformes au OMB doivent être installés sous les percements et ouvertures. Tous les percements dans les cloisons doivent être scellés avec un scellant acoustique.
- Dans les zones considérées comme hors-contrôle, prévoir de prévoir fente, au besoin, des interventions ou réparations de réparation.
- Prévoir au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de mécanique et d'électricité, moteurs, accessoires, commandes et/ou logiciels.

expert-conseil consultant  
**designer**  
 ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
**wsp**

expert-conseil consultant  
**RA**  
 RIOPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

scieux stamps  
**Centre des architectes**  
 SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE du Québec

03	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
02	EXÉCUTION 100%/EXECUTION 100%	2019-05-03
01	EXÉCUTION 100%/EXECUTION 100%	2019-03-11
révisions		date

A no. du détail  
 B no. de la feuille-où détail exigé  
 C no. de la feuille-où détaillé

Projet  
**PARCS CANADA  
 PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

Project  
**PARCS CANADA  
 PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

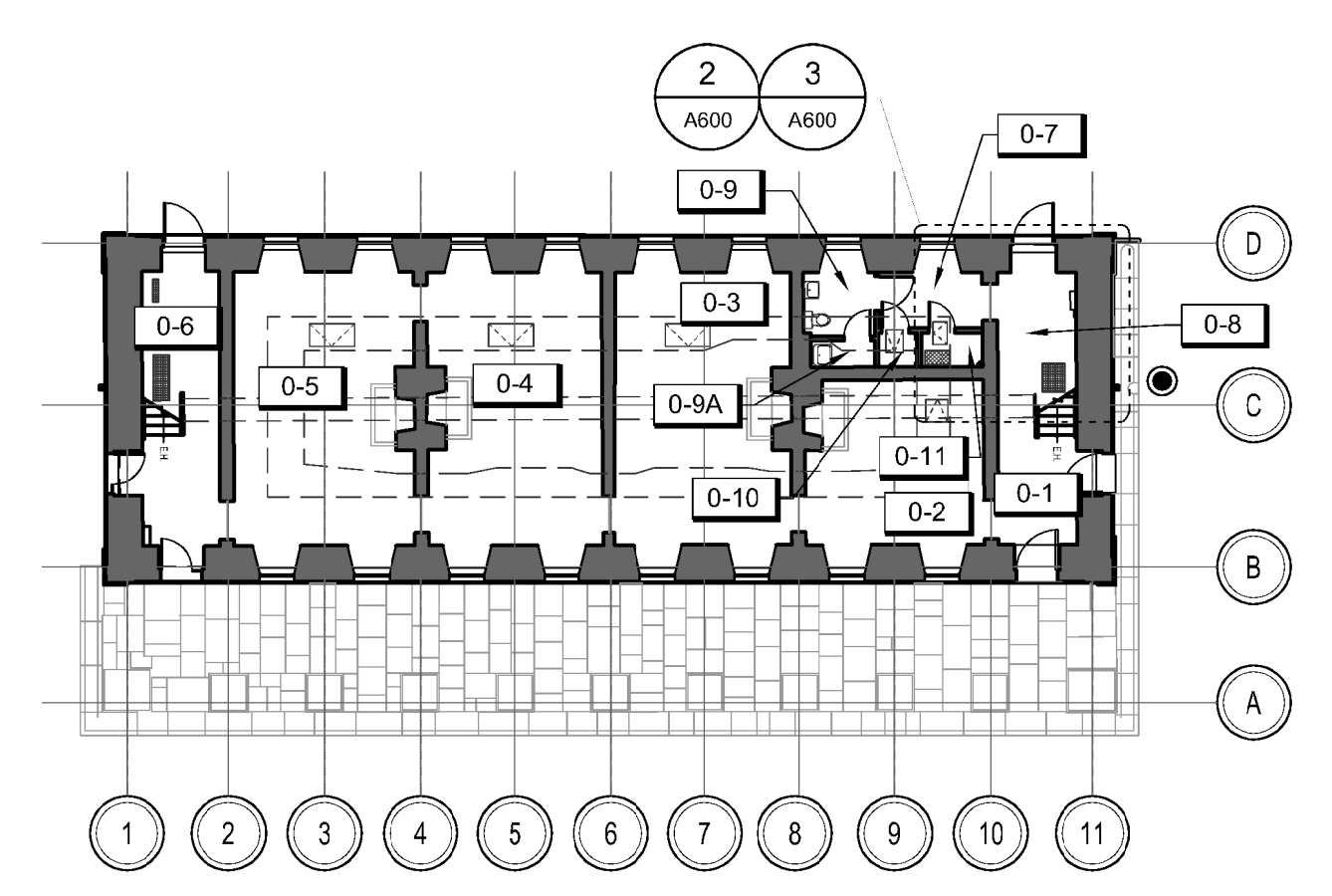
Dessin  
**ARCHITECTURE  
 ARCHITECTURE**

Drawing  
**ARCHITECTURE  
 ARCHITECTURE**

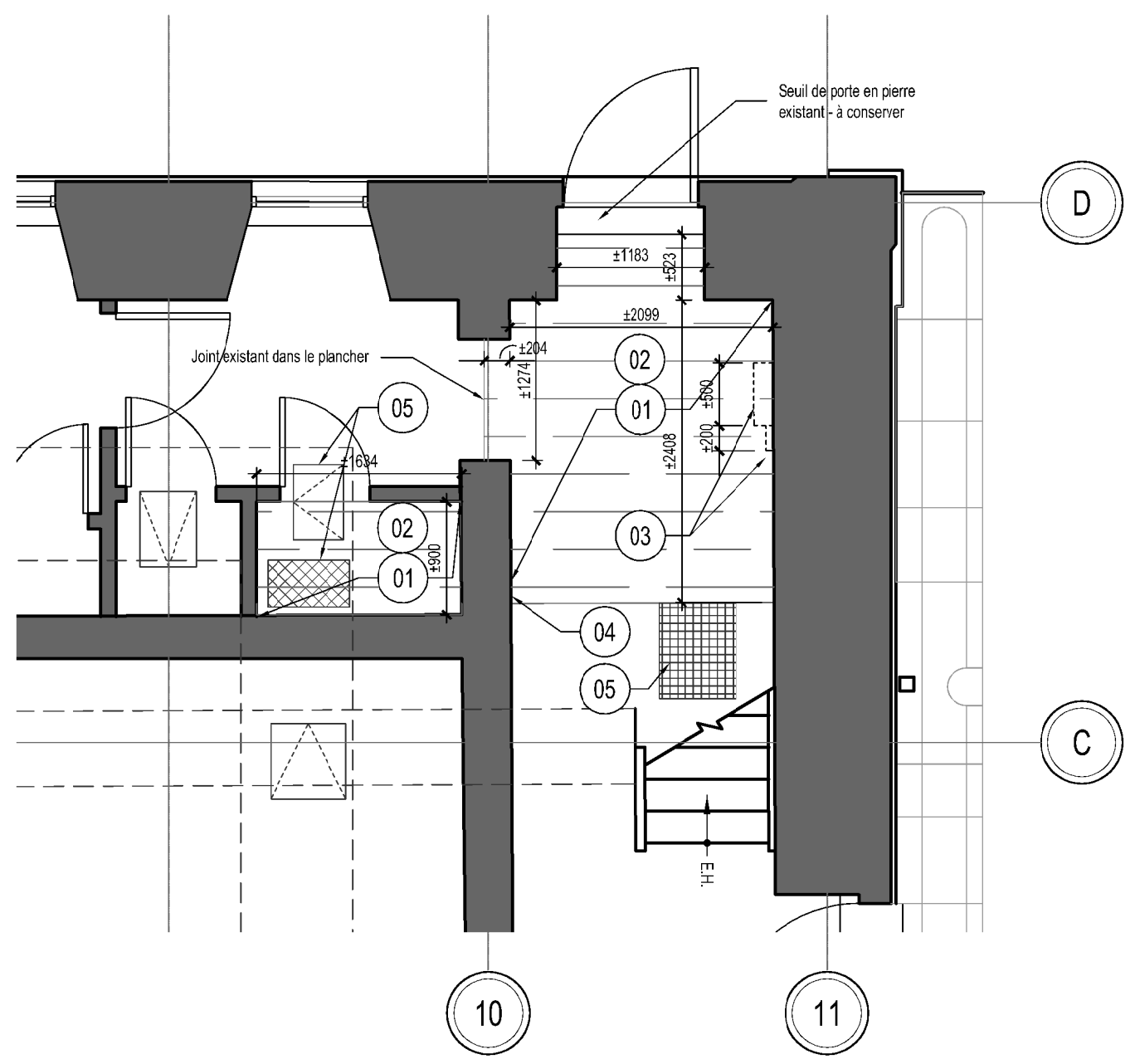
NOUVEL AMÉNAGEMENT – PLANS DU LOGIS DES OFFICIERS REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE  
 REHABILITATION – GROUND AND SECOND FLOOR PLANS

OFFICERS' QUARTERS' FLOOR PLANS

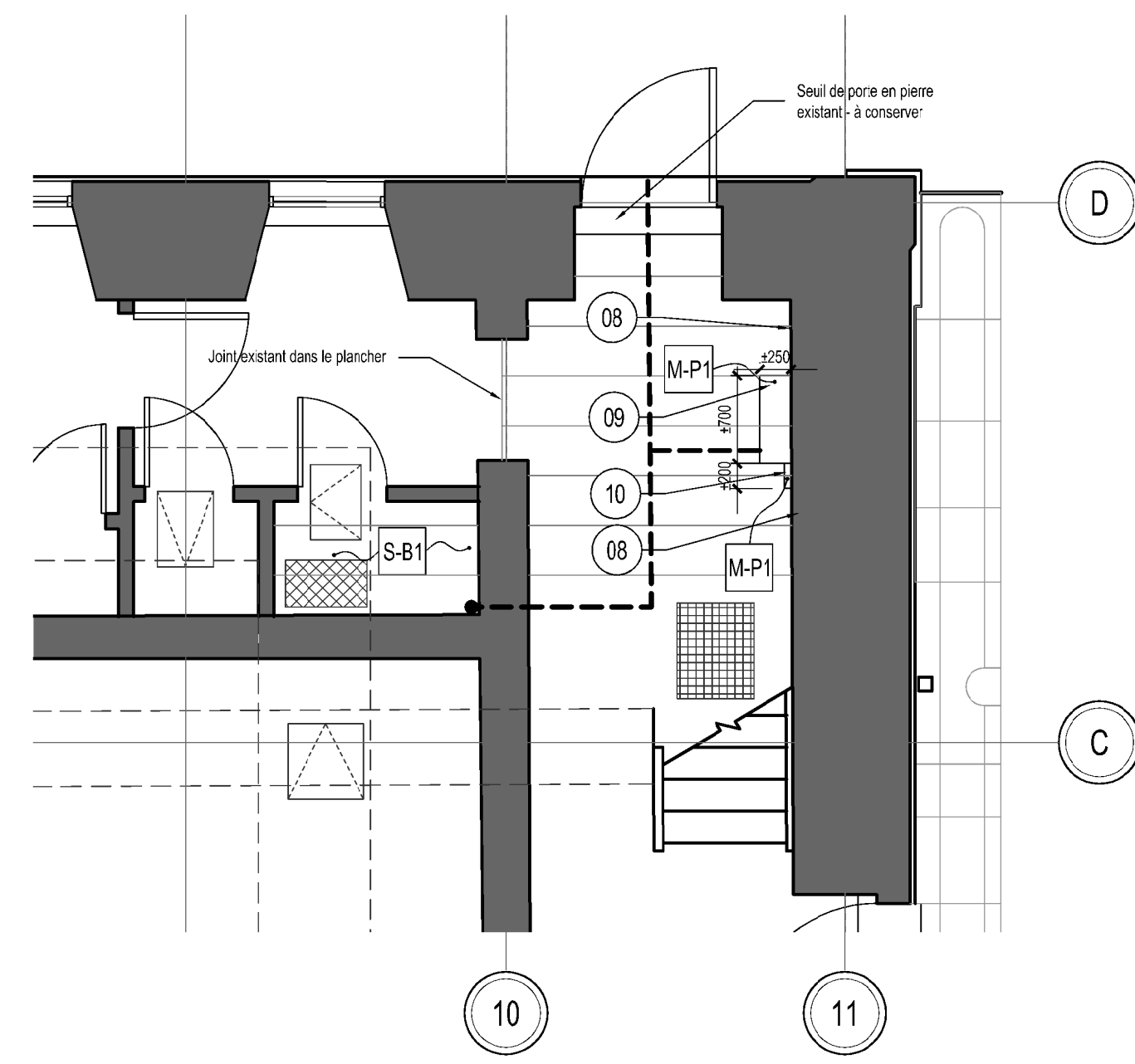
Conçu par C. RICHARD	Designed by C. RICHARD	Date 2017-12
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by C. RICHARD	Date 2017-12
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by S. ST-MARTIN	Date 2017-12
Soumission	Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager	
No de projet/Project number 5P301-16-0002/004	No de projet/Project number APC-17-2727	
PC Client	PC Client	
Nom du fichier APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	File name APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	No de classement
No de plan ou dessin A-600	File name A-600	No feuille Sheet no A-600



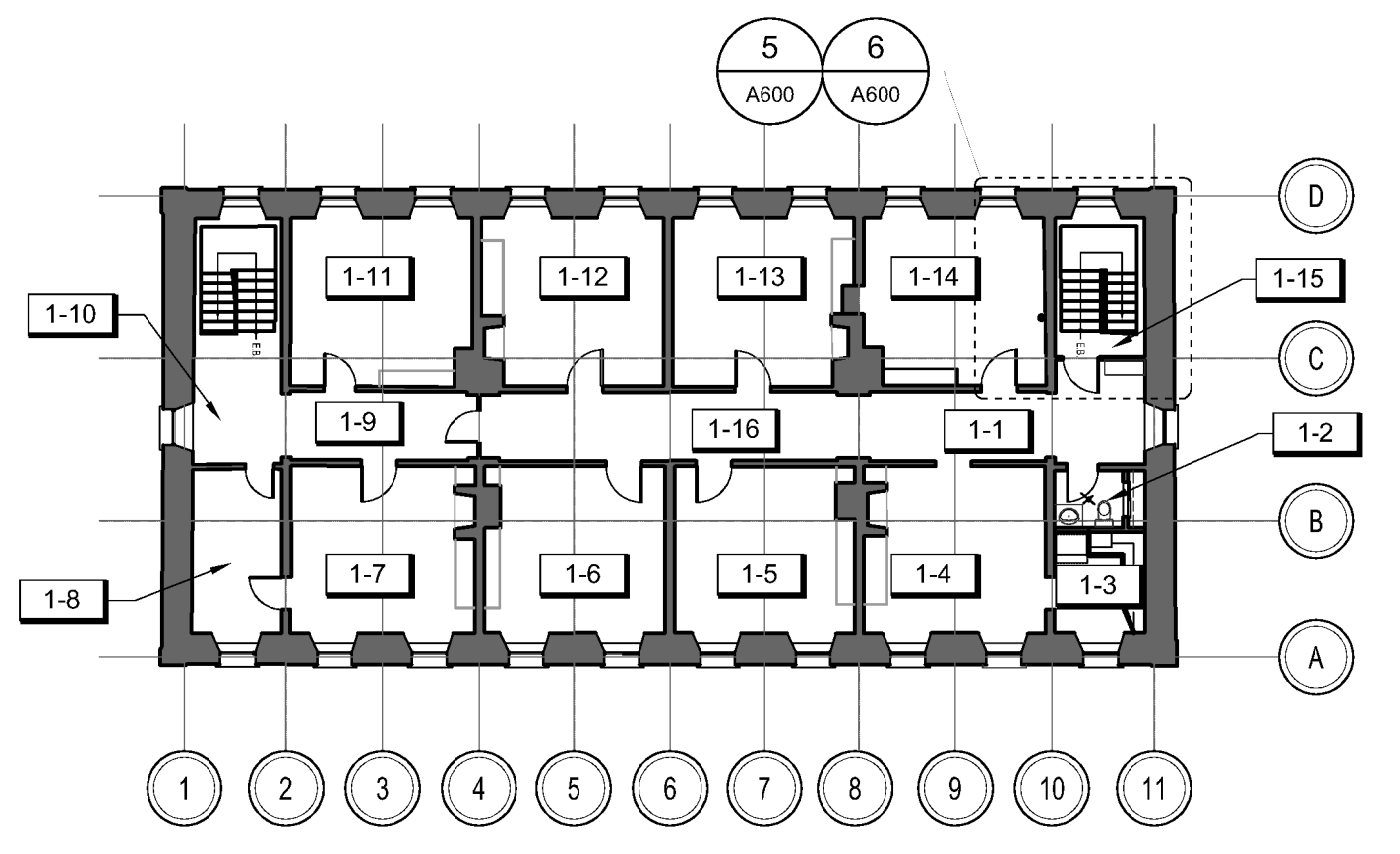
1 PLAN DU LOGIS - REZ-DE-CHAUSSÉE  
 1:200



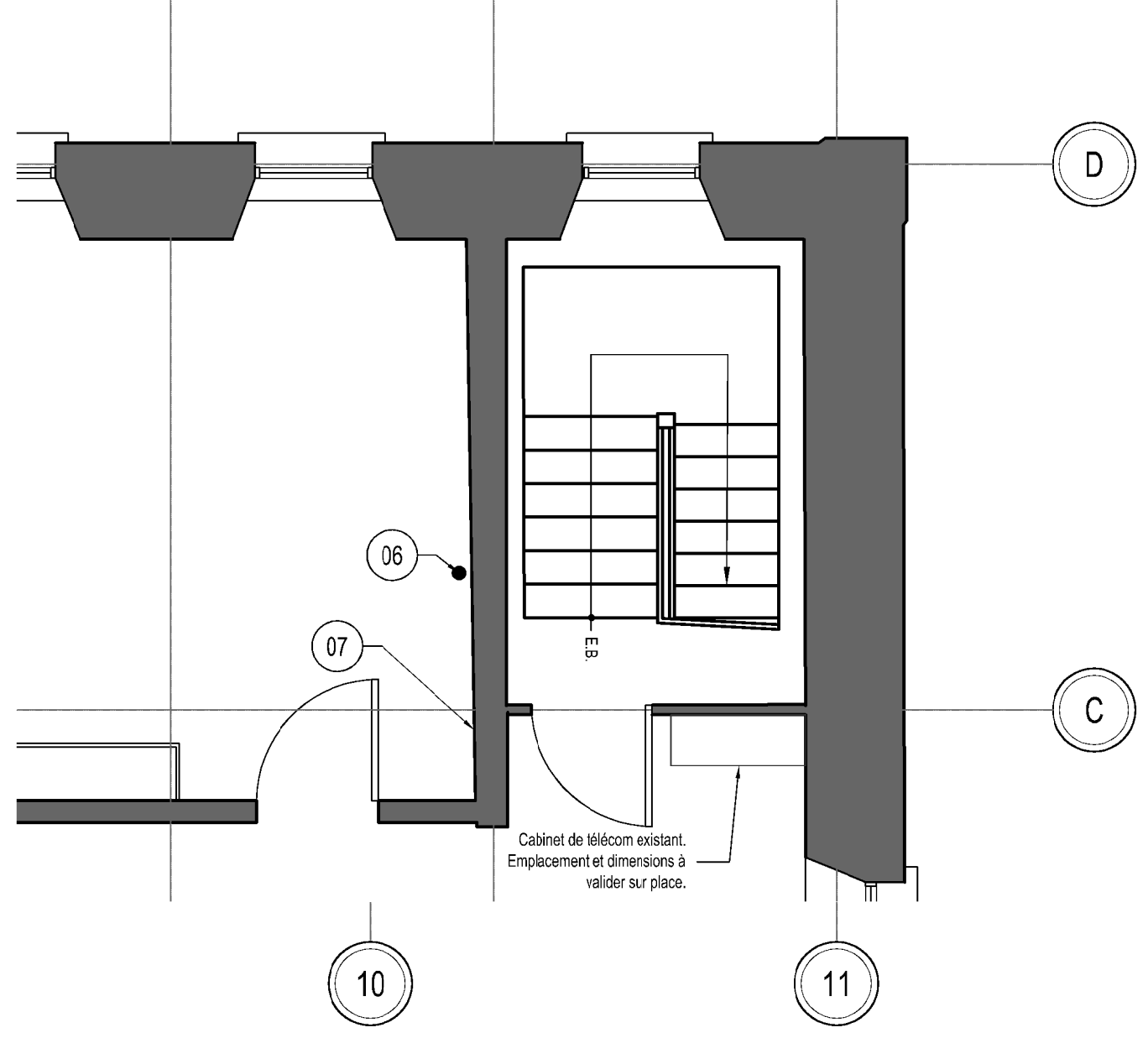
2 DÉMOLITION - PLAN DU LOGIS - RDC  
 1:50



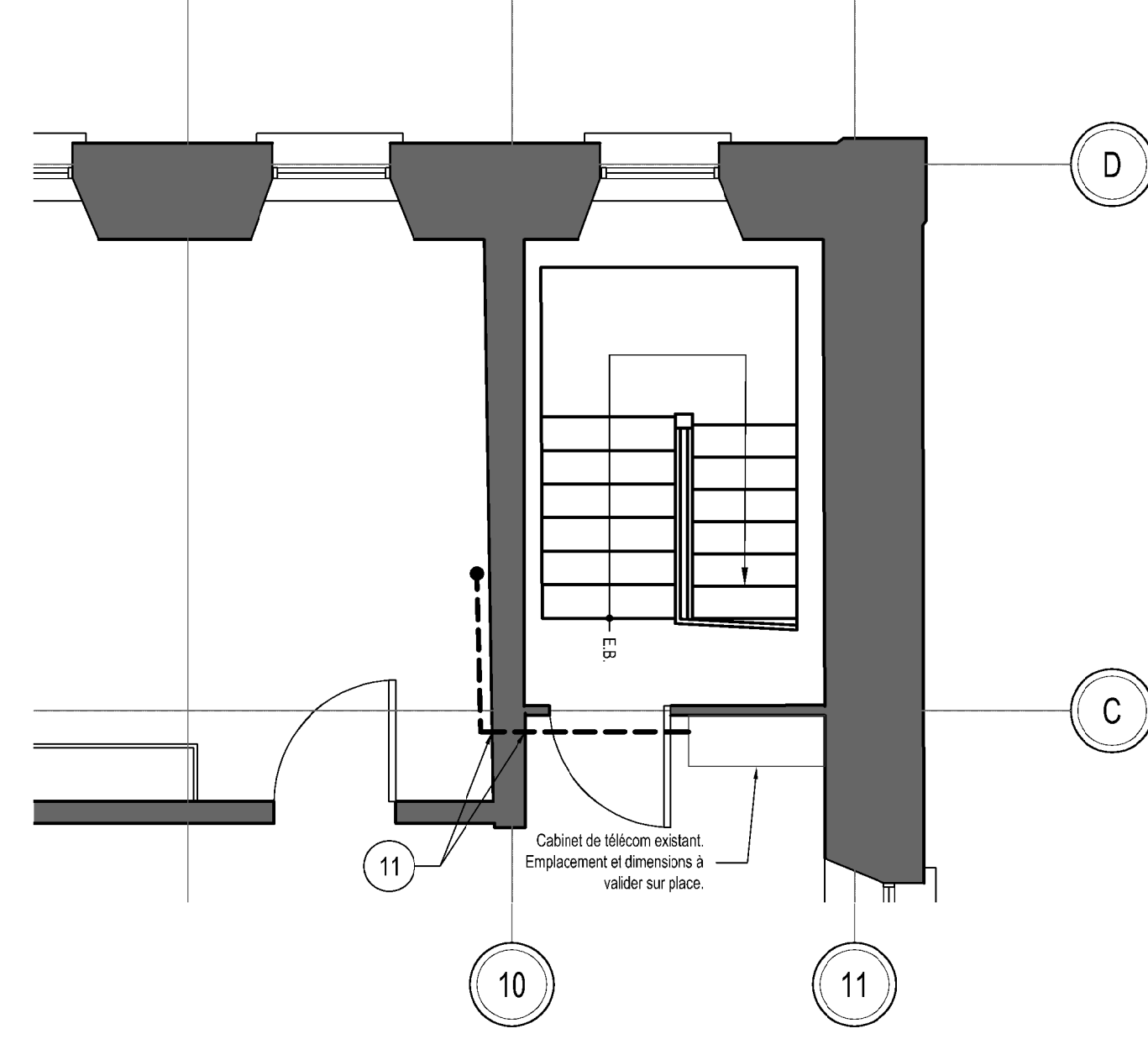
3 NOUVEAU - PLAN DU LOGIS - RDC  
 1:50



4 PLAN DU LOGIS - ÉTAGE  
 1:200



5 DÉMOLITION - PLAN DU LOGIS - ÉTAGE  
 1:50



6 NOUVEAU - PLAN DU LOGIS - ÉTAGE  
 1:50

**LÉGENDE**

	Trappes d'accès - à conserver		Cloisons et murs existants - à conserver
	Porte existante - à conserver		Plancher de lattes de bois existant à retirer délicatement.
	Cloisons existantes - à démolir		Chemin de nouveaux conduits (sous-sol/plafond)

**FINIS ET MATÉRIAUX**

À moins d'indication contraire, tous les nouveaux murs de gypse et plinthes sont couleur M-P1 et tous les nouveaux planchers sont en S-B1. Les murs endommagés seront peints de la couleur M-P1.

	Nouveau fini de peinture, couleur tel que l'existant adjacent.
	Plancher de latte de bois franc existante conservée avec plinthes existantes conservées à réinstaller. Prévoir réassembler le plancher tel quel.

**LÉGENDE**

	SURFACE VISIBLE		FINI ADJACENT
	TYPE DE FINI : CX - CÉRAMIQUE BX - BOIS LX - PLASTIQUE		FX - PEINTURE VX - VINYLE SX - STRATIFIÉ
	NUMÉRO DU FINI EMPLACEMENT DU FINI : M - MURALE S - SOL P - PLAFOND B - MOBILIER		

**NOTES GÉNÉRALES DÉMOLITION**

**GÉNÉRAL**

A. Les dimensions existantes sont indiquées à titre indicatif seulement et doivent être validées sur place, y compris les dimensions des installations en protection incendie existantes, puisqu'aucun relevé n'a été effectué sur place.

B. Sans s'y restreindre, réparer et régler tous les éléments et finis existants endommagés par les travaux de démolition.

C. Prévoir retirer les éléments mécaniques, électriques et de protection incendie, afin d'effectuer les présents travaux et suivant les plans d'ingénierie. Prévoir réparer les planchers et les murs de maçonnerie et de fonderie suite aux travaux de percements et de prolongation des installations existantes.

D. Pour les éléments électromécaniques, protection incendie et structure, voir les plans d'ingénierie.

E. Prévoir retirer le plancher de lattes de bois (lattes complètes) et les plinthes de bas de mur pour le passage des éléments électromécaniques et de protection incendie, en se limitant à une zone permettant d'effectuer les travaux. Prévoir numéroté les planches pour réinstaller à la même place que l'existant. S'il n'est pas possible de rassembler une latte de bois ou un morceau de plinthe, prévoir réinstaller l'élément tel que l'existant (même dimension, même essence de bois et même fin). Protéger le reste du plancher durant les travaux.

**AMANTE ET PLOMB**

F. Se référer à l'Annexe D'Englobe pour les matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ou du plomb.

**NOTES GÉNÉRALES CONSTRUCTION ET FINIS**

**PLANCHER**

A. Tous les planchers de lattes de bois retirés ainsi que leurs plinthes de bas de mur devront être réinstallés dans leur disposition initiale. Au besoin, repeindre les plinthes si endommagées, telles que l'existant. Si de nouvelles lattes de bois ou de nouvelles plinthes doivent être installées, prévoir installer un élément tel que l'existant (même dimension, même essence de bois et même fin). Protéger le reste du plancher durant les travaux.

B. L'entrepreneur doit s'assurer que toutes les cloisons, existantes et nouvelles soient lisses et ne présentent pas d'aspérités avant d'effectuer les travaux de peinture.

C. Prévoir peindre les nouvelles cloisons telles que l'existant adjacent et repeindre les cloisons endommagées ou présentant des défauts jusqu'à l'arrêter la plus proche.

D. Prévoir toutes les fixations pour les nouveaux conduits.

**NOTES SPÉCIFIQUES EXISTANTS / DÉMOLITION**

01 Plinthes existantes à retirer délicatement. Conserver pour réinstallation.

02 Retirer délicatement le plancher existant en lattes de bois. Conserver pour réinstallation tel que l'original.

03 Soufflage et fond de cloilage à démolir. Ragréer les murs adjacents endommagés.

04 Percement à effectuer dans le mur de béton existant, en sous-sol. Valider avec l'ingénieur en structure pour emplacement et dimensions exactes.

05 Trappe d'accès existante à retirer temporairement pour effectuer les travaux et le retrait du plancher existant.

06 Percement dans le plancher de lattes de bois existant pour le passage du conduit à relier au cabinet de télécom. Prolonger le conduit jusqu'au plafond de l'étage et longer le mur pour atteindre le second percement.

07 Percement à effectuer dans le mur de lattes de bois, pour le passage du conduit à raccorder au cabinet de télécom existant. Effectuer le percement près du plafond afin de permettre la fixation du conduit et son raccord au cabinet.

**NOTES SPÉCIFIQUE CONSTRUCTION ET FINIS**

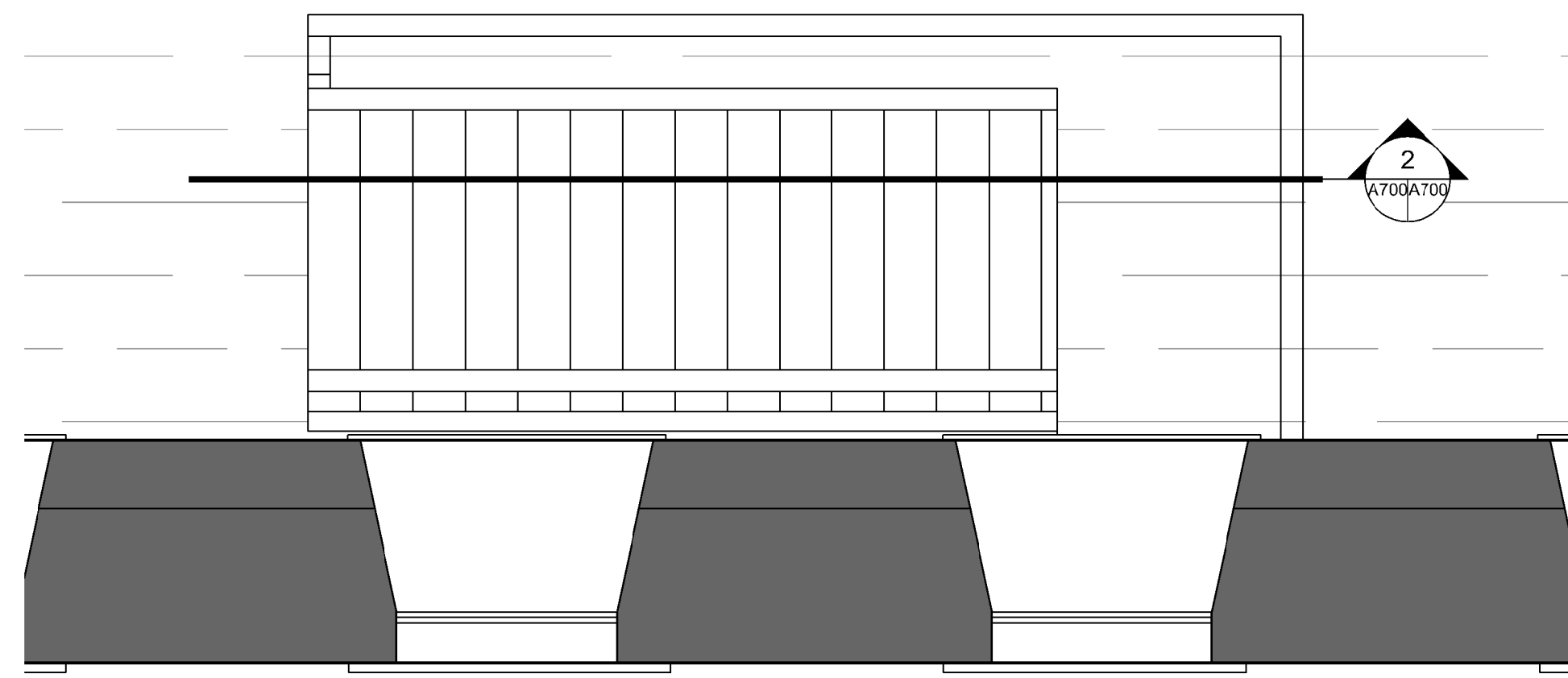
08 Prévoir le ragréage des cloisons adjacentes suite au remplacement du panneau d'alarme incendie.

09 Nouveau soufflage pour installation du panneau d'alarme incendie. Emplacement à valider sur place selon les installations existantes. Prévoir un soufflage en colombage métallique de dimensions appropriées et une épaisseur de gypse.

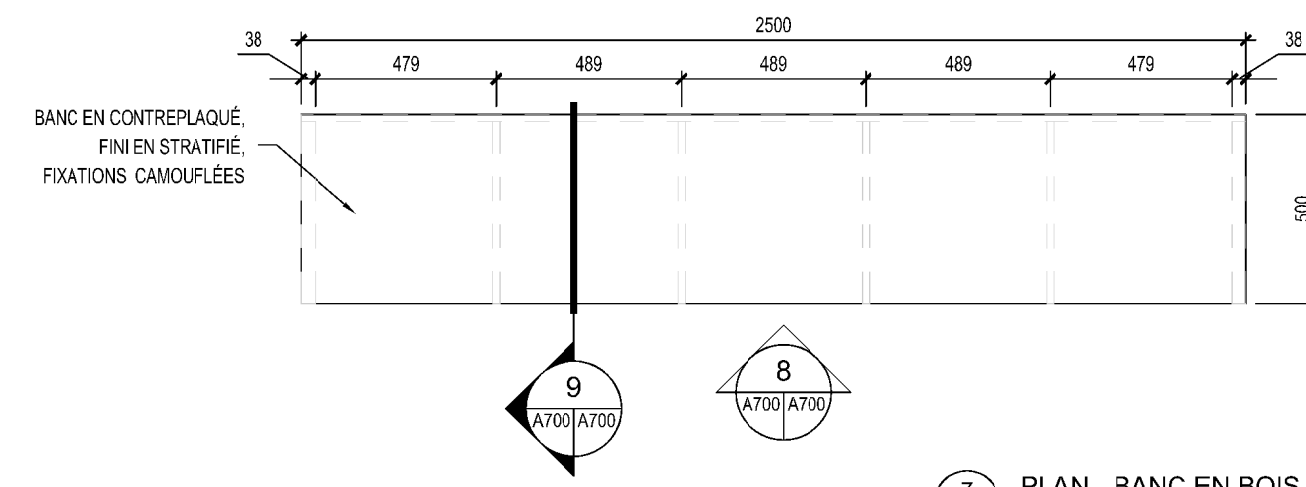
10 Nouveau fond de cloilage. Dimensions à valider selon les conditions existantes sur place et selon les recommandations de l'ingénieur mécanique/électrique.

11 Prévoir le ragréage des cloisons suite à leur percement pour le passage de conduits suivant les conditions existantes.

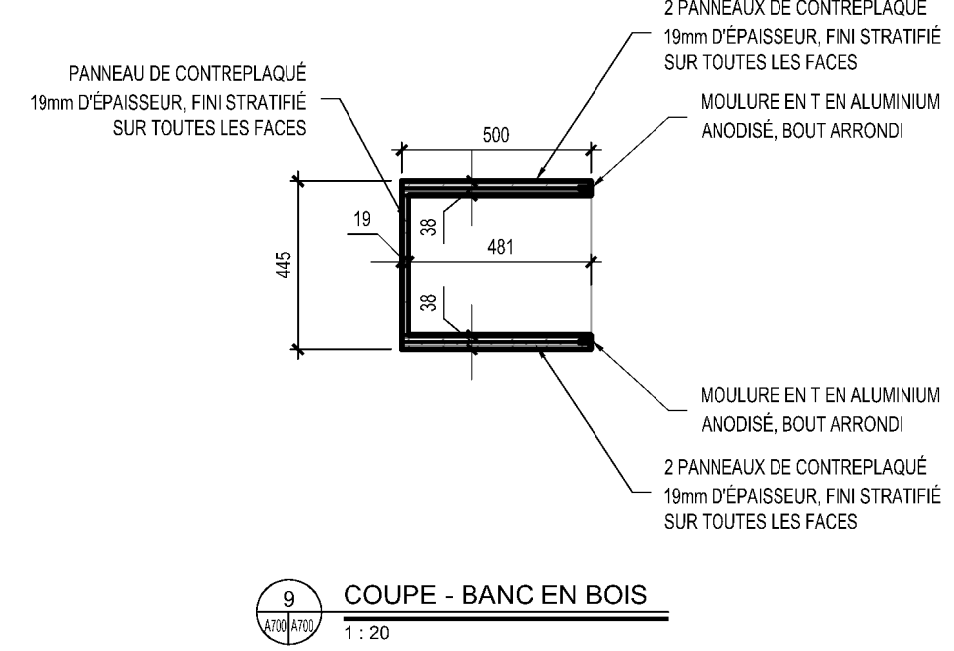




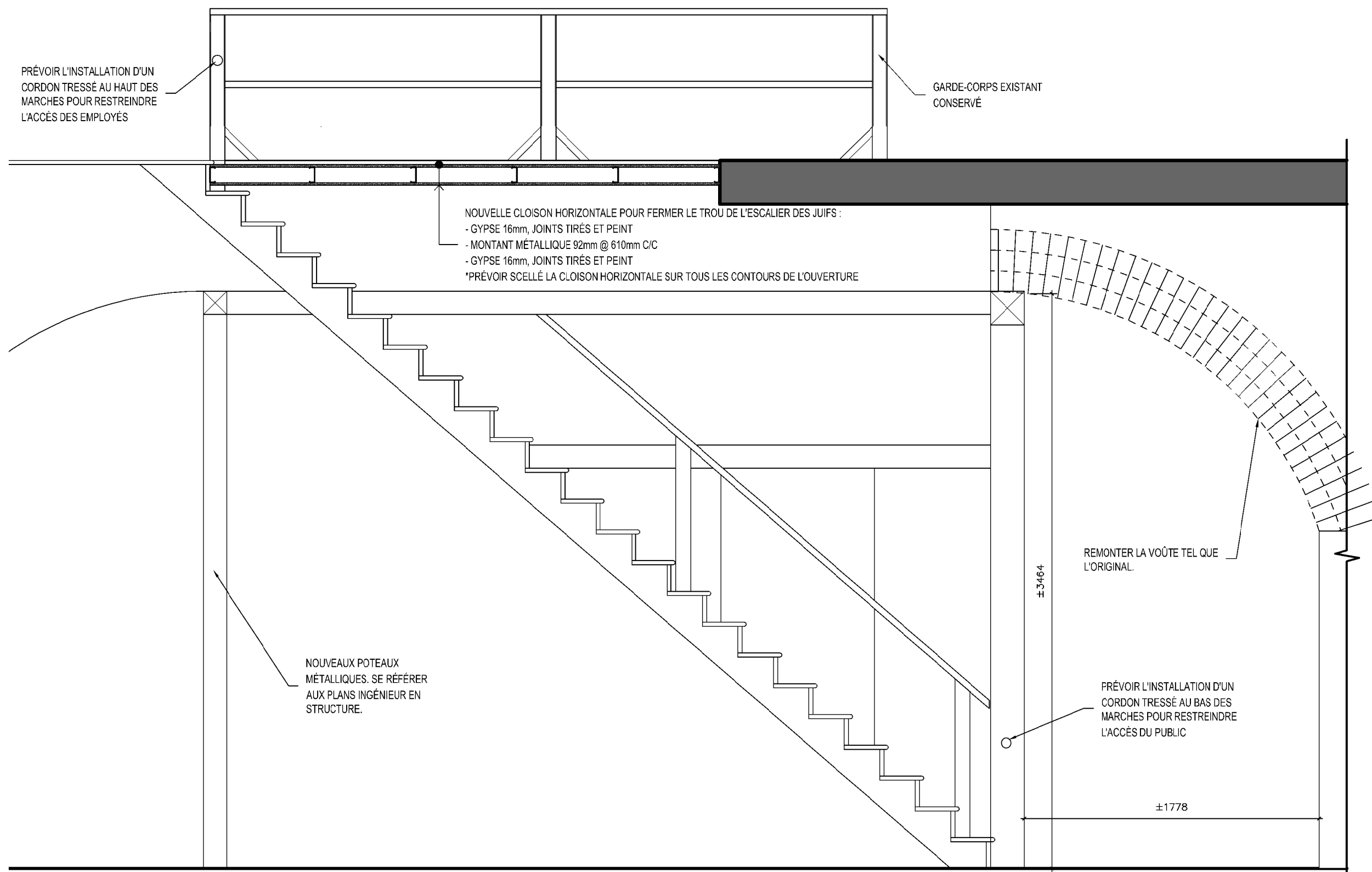
7 PLAN - BANC EN BOIS  
1:20



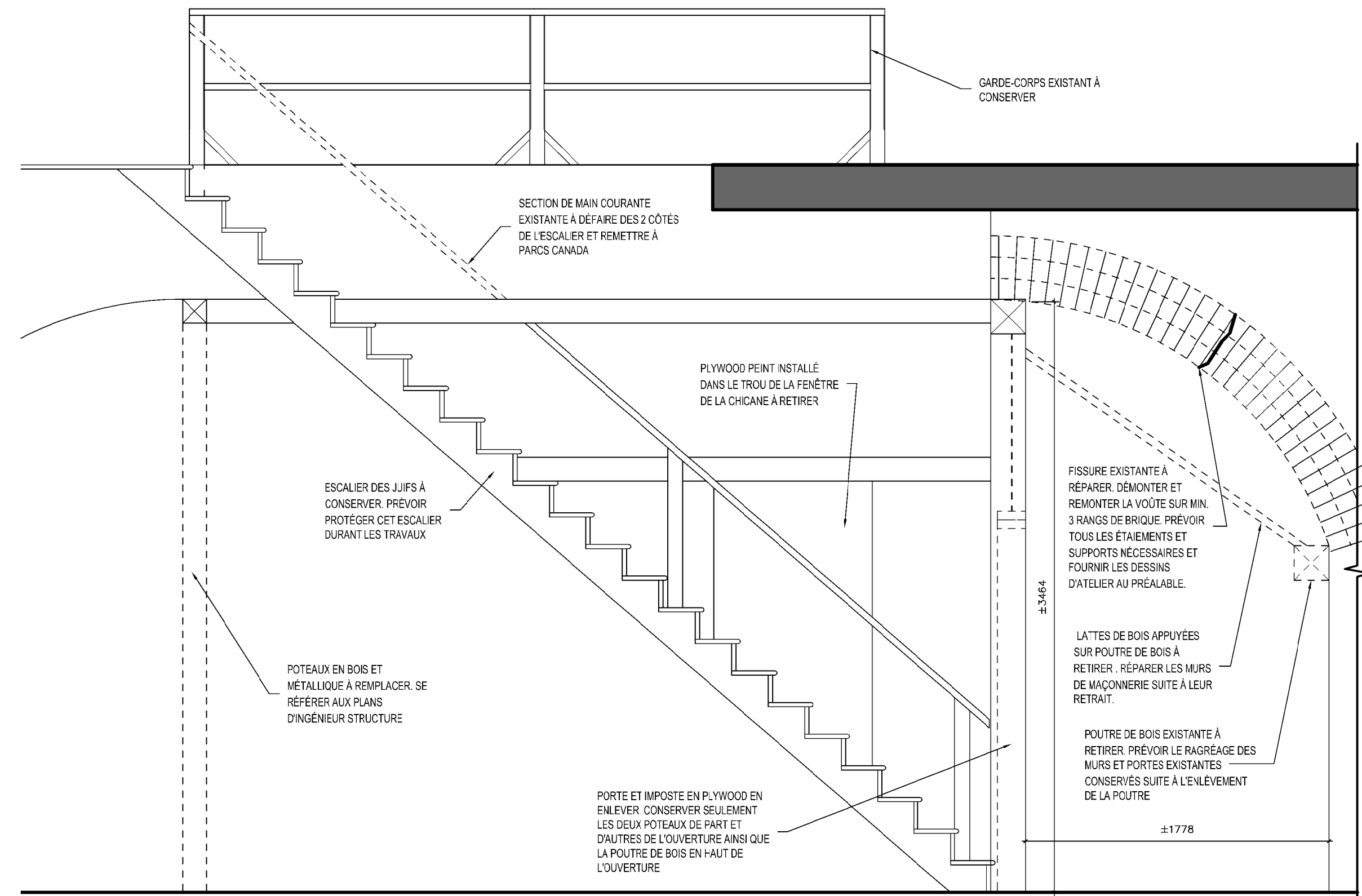
8 ÉLEVATION - BANC EN BOIS  
1:20



9 COUPE - BANC EN BOIS  
1:20



2 COUPE - ESCALIER DES JUIFS - NOUVEAU  
1:25



3 COUPE - ESCALIER DES JUIFS - DÉMOLITION  
1:25

NOTE IMPORTANTE : LA COUPE DE LA DEMI-VOÛTE EST À TITRE INDICATIF SEULEMENT ET DEVRA ÊTRE VALIDÉ SELON LES CONDITIONS EXISTANTES SUR LE SITE LORS DU DÉMONTAGE DE LA MAÇONNERIE.

Parcs Canada  
Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec

Parks Canada  
La Mauricie and Western Quebec field unit

**NOTES GÉNÉRALES**

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur les éléments. Ces données ne pourront être utilisées pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
- La construction du bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électrique, qu'au niveau des autres disciplines.
- Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance de site et de conditions locales pouvant affecter ses travaux et que celui-ci en a tenu compte, en plus des conditions existantes par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour toute dérive occasionnée en raison d'un manquement à l'écoulement des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir les éléments de planification, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des intervenants.
- Tous les permis dans les codes doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis pour la zone. L'entrepreneur est responsable d'obtenir l'approbation intégrale des séparations coupe-feu. Des systèmes d'extinction conformes au CNE doivent être installés aux permis et couvertures. Tous les permis dans les codes doivent être scellés avec un scellant acoustique.
- Dans les zones concordées comme non-construit, prévoir de devoir faire, au besoin, des interventions ou aménagements de mécanique et d'électricité.
- Prévoir au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de mécanique et d'électricité, nouveaux, existants, commandés et réparés.

expert-conseil consultant

ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant

expert-conseil consultant

RIPEL ASSOCIÉS ARCHITECTES

scieurs stamps

SYLVE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

révisions / revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXÉCUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXÉCUTION 100%/EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXÉCUTION 90%/EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXÉCUTION 50%/EXECUTION 50% 2018-05-31

A	B	C
---	---	---

A no. du détail detail no.  
B no. de la feuille - où détail exigé  
C no. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detail required  
sheet no. - where detailed

Projet **PARCS CANADA PARKS CANADA**  
1 61e Avenue,  
Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

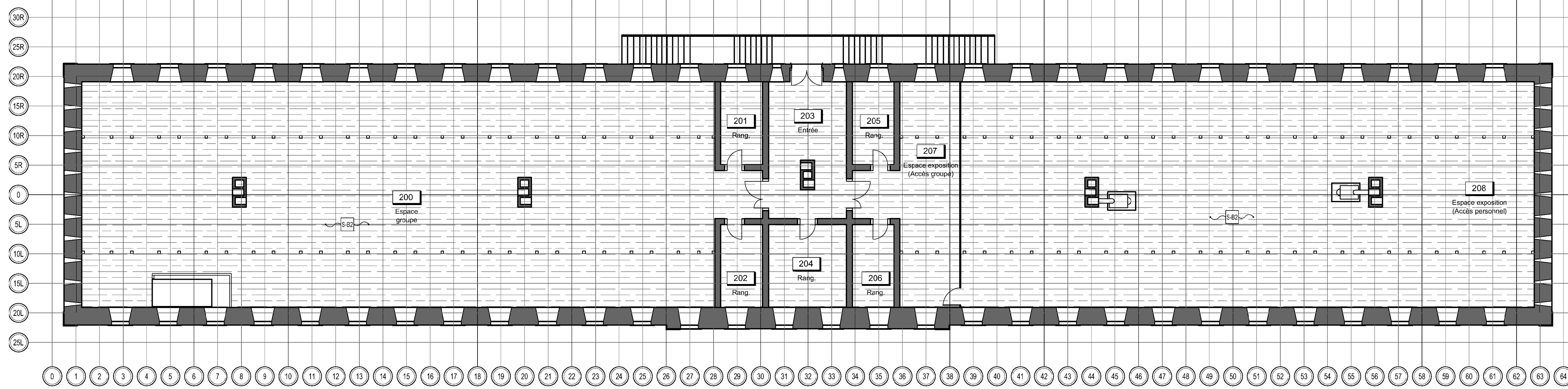
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE - LOT 2  
MEN'S BARRACK  
PLANNING PROJECT - LOT 2

Dessin **ARCHITECTURE ARCHITECTURE**  
NOUVEL AMÉNAGEMENT - ÉBÉNISTERIE

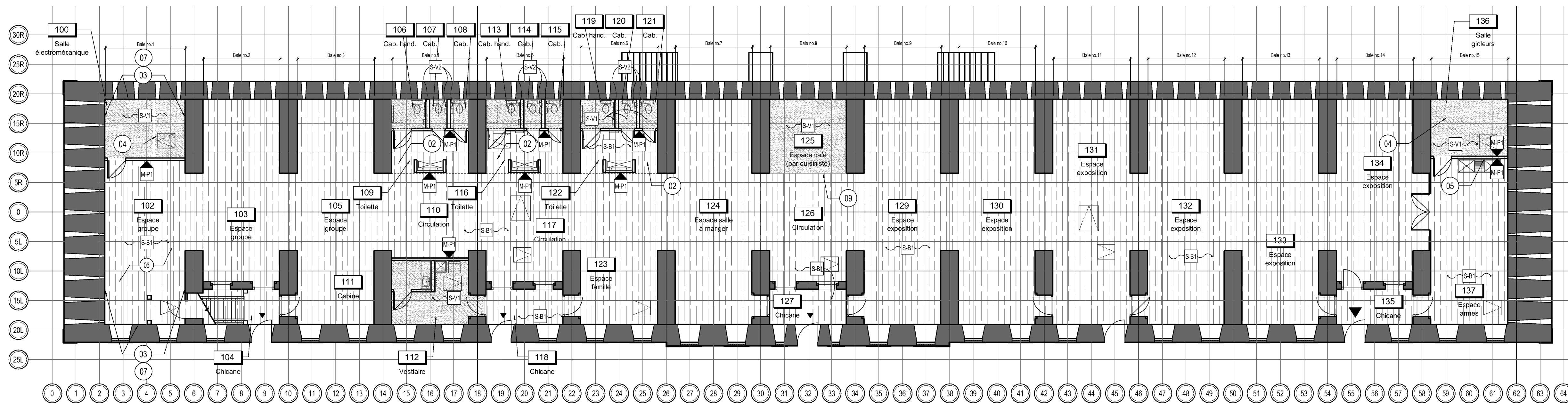
REHABILITATION - WOODWORKING

Conçu par C. RICHARD	Designed by 2017-12 Date
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by 2017-12 Date
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by 2017-12 Date
Soumission Gestionnaire de projet PC Ana Arbones PC Project Manager	
No de projet/Project number 5P301-16-0002/004	No de projet/Project number APC-17-2727
PC Client	Client
Norm du fichier APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	No de classement File no
No de plan ou dessin File name	No feuille Sheet no A-700

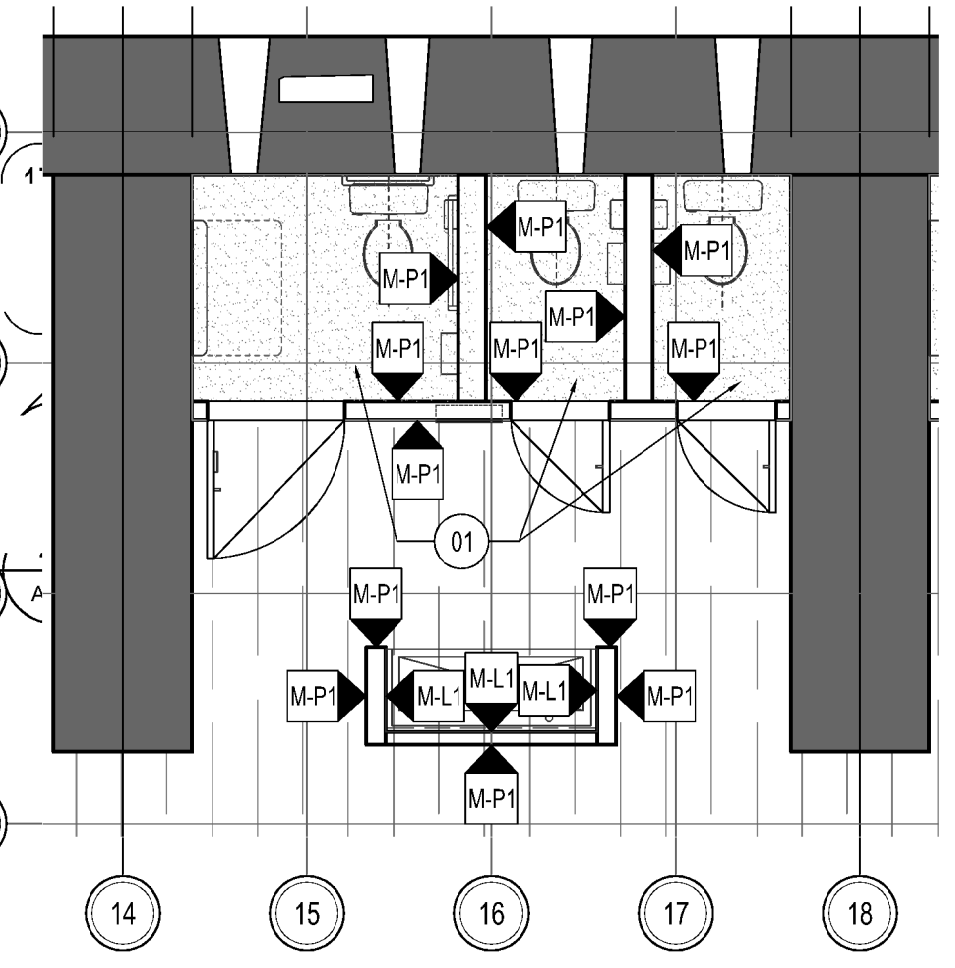




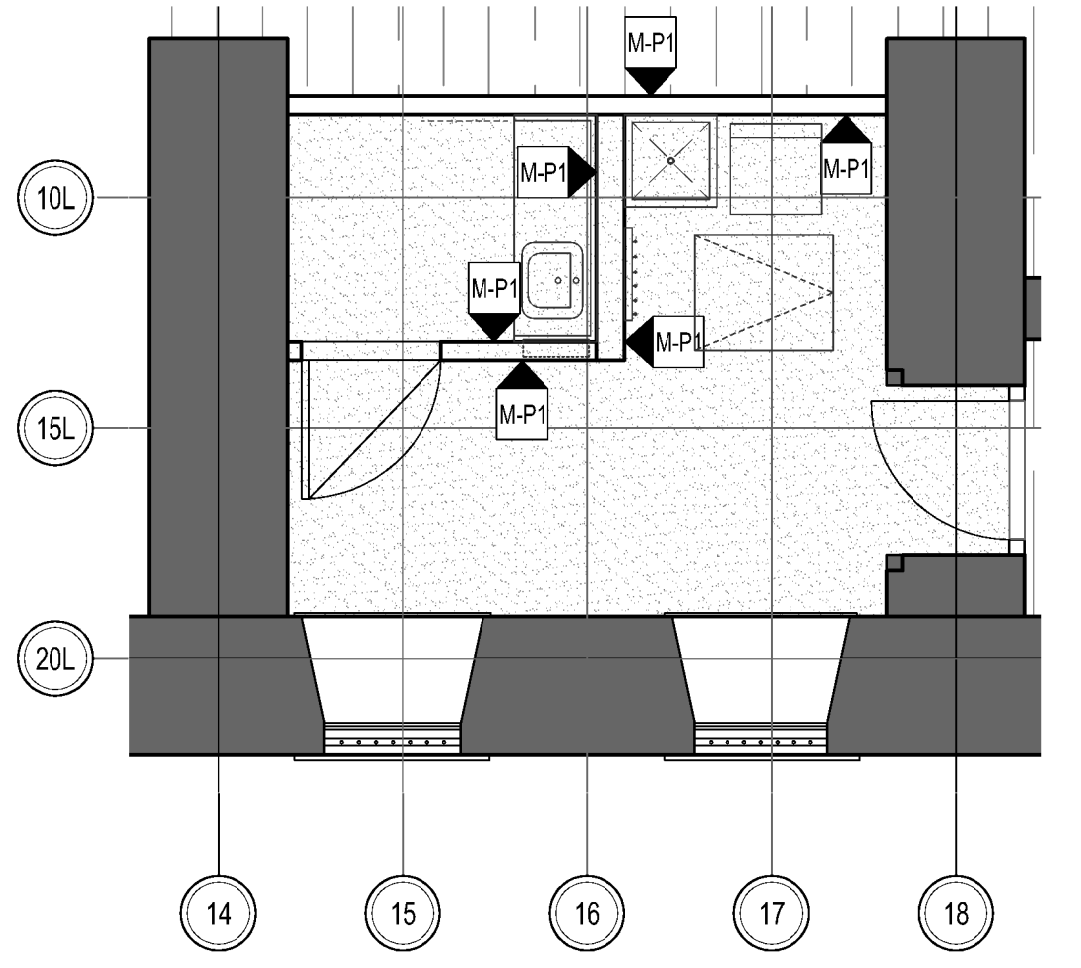
1 PLAN DE L'ÉTAGE - FINIS  
 1:125



2 PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE - FINIS  
 1:125



3 AGRANDI - SALLES DE TOILETTES  
 1:50



4 AGRANDI - VESTIAIRES  
 1:50

### FINIS ET MATÉRIAUX

À moins d'indication contraire, tous les nouveaux murs de gypse sont couleur M-P1 et tous les nouveaux planchers sont en S-B1. À moins d'indication contraire, aucun fini n'est à prévoir sur les murs de pierre existants conservés.

- M-P1 Nouveau fini de peinture, lui-même, couleur "Glacier Kokanee" #205-21 de Sico ou équivalent approuvé.
- S-B1 Plancher de latte de bois franc existante conservé à réinstaller avec plinthe de bois existante conservé à réinstaller. Prévoir scier et venir le plancher.
- S-B2 Plancher de latte de bois franc existante conservé avec plinthe de bois existante conservé. Prévoir conserver le plancher tel que.
- S-V1 Plancher de vinyle en rouleau tel que série Ania 3.0, couleur Cabana #657 avec joint de soudage multicouche. Prévoir plinthe de caoutchouc 100mm de hauteur coordonné de Jansonne ou équivalent approuvé (voir détail 10A500).
- S-V2 Plancher de vinyle en rouleau tel que série Ania 3.0, couleur Cabana #657 avec joint de soudage multicouche. Prévoir plinthe en remanant le revêtement sur le mur (voir note spécifique 1 et détail 8-A500) ou équivalent approuvé.
- M-L Revêtement mural de plastique renforcé de fibre de verre tel que série FRP S490N de Matite, couleur Light Grey S25 ou équivalent approuvé.

### LÉGENDE

TYPE DE FINI:  
 CX - CÉRAMIQUE  
 BX - BOIS  
 LX - PLASTIQUE

PX - PEINTURE  
 VX - VINYLE  
 SX - STRATIFIÉ

FINI ADJACENT  
 NUMÉRO DU FINI  
 EMPLOI DU FINI:  
 M - MURALE  
 P - PLAFOND  
 B - MOBILIER

SURFACE VISIBILE

### NOTES SPÉCIFIQUE DES FINIS

- Dans les cabines de toilettes seulement, faire remonter le revêtement de sol souple sur 4" de hauteur. Prévoir mouture de coin arrondi sous le revêtement de sol, à la jonction du plancher et du mur tel que CFS-50 de Jansonne ou équivalent approuvé. Prévoir mouture de finition sur le dessus de la plinthe tel que SSC-XX-0 de Jansonne ou équivalent approuvé. Voir détail 8-A500.
- Prévoir une double couche de vernis sur le planche de latte de bois existant.
- Prévoir nouvelle application de badigeonnage de chaux, tel que reste du bâtiment sur les murs et plafonds de muphèmes existants (bain 1 mur et plafond, réparation partielle ailleurs tel qu'indiqué sur feuille A100). Se référer à la section 09-91-23 - Peintures - travaux d'intérieurs.
- Prévoir trappe d'accès dans le plancher (voir ingénieur structure), fini tel que plancher adjacent (voir détail 5-A501). Typique à toutes les trappes de plancher.
- Prévoir des panneaux de plastique mural tel que M-L au-dessus de la baignoire de lavage de même largeur que cette dernière sur une hauteur de 800mm à partir du dessus de la baignoire.
- Nouvelle section de plancher de bois (bain no.1 complète). Prévoir créer des lattes de bois suivant les dimensions du plancher existant et de même essence de bois.
- Prévoir réinstallation d'une épaisseur de nouvelle brique pour finition des murs suite à l'abaissement du plancher de la baie no.1. Prévoir badigeonnage de chaux pour finition dans toutes les baies.
- Finition du revêtement de vinyle en rouleau aligné avec le devant du mobilier fixe. Prévoir mouture de transition pour section visible sous clapet d'entrée.
- Coordonner limite du revêtement de vinyle avec l'alignement du nouveau mobilier fixe de cuisine.

### NOTES GÉNÉRALES FINIS

- Tous les planchers de latte de bois du rez-de-chaussée ainsi que ses plinthes de bas de mur doit être scier, vernis et réinstaller dans sa disposition initiale.
- Tous les planchers de latte de bois de l'étage sera conservé tel quel.
- Prévoir tresser toutes les boiseries murales, penderies, boiserie des murettes, portes (intérieures), fenêtres (intérieures, dans les chicanes) et leurs cadres au rez-de-chaussée, se référer à la section 09-20-00 - Menuiserie/Ébénisterie.
- Prévoir conserver les finis tel que existant pour l'étage.
- Prévoir toutes les moutures de transition nécessaires entre les nouveaux revêtement de sol et les planchers de lattes de bois existants. Prévoir toutes les moutures de finition pour les revêtements muraux de plâtrage renforcé. Toutes les moutures de transition et de finition doivent être en fini inoxydable brossé.
- Toutes les plinthes de bois et les lattes de bois de plancher du rez-de-chaussée doivent être réparés conformément à la section 09-20-00 - Menuiserie et tel que existant. Les sections qui ne peuvent pas être remplacées doivent être refait tel que existant (même dimension et même essence de bois). Se référer aux plans en annexe 1969 - "As found" drawings - Men's barracks Fort Lennox National Historic Park.
- Aucun élément préverni ne sera accepté, tous les éléments doivent être vernis une fois posé sur le site.
- Toutes les nouvelles portes et cadres seront couleur "Pavé Gris" #6204-31 de Sico, fini semi-lustré.
- Tous les nouveaux systèmes de peintures seront prévus comme extérieur. Se référer à la section de devis 09-91-23 - Peintures-travaux d'intérieurs.
- Le plafond de plâtre de l'étage sera entièrement repenti suite aux multiples réparations couleur tel que Blanc Pur de Sico, fini mat.
- Les nouvelles plinthes de caoutchouc devront être installées par-dessus les moutures de bois existantes.

#### NOTES GÉNÉRALES

- L'entrepreneur général devra coordonner l'ensemble des travaux avec toutes les disciplines impliquées (architecture, structure, mécanique, électrique, etc.). L'entrepreneur devra coordonner toutes les différentes étapes de la démolition et de la construction avec tous les intervenants et sous-traitants.
- L'entrepreneur général doit vérifier toutes les cotes et dimensions. Les dimensions ne doivent pas être mesurées directement sur les dessins. Ces derniers ne doivent être utilisés pour la construction qu'après avoir été signés par les experts-conseils.
- La construction d'un bâtiment doit répondre à toutes les exigences, codes et normes en vigueur au moment de la construction, tant au niveau de l'architecture, de la structure, de la mécanique, de l'électricité, ou gaz, etc.
- Dans le cas d'une anomalie, erreur ou omission aux plans, l'entrepreneur doit aviser l'architecte dans les plus brefs délais.
- Il est entendu que l'entrepreneur a pris connaissance du site et de conditions locales doivent affecter les travaux et que celui-ci en est responsable. Les travaux en fonction des conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit en regard des limites établies par les conditions existantes. Aucun coût additionnel ne sera déduit pour les travaux effectués en raison d'un manquement à l'exécution des lieux et à l'analyse des conditions existantes.
- Prévoir tous les éléments de plomberie, de ventilation, d'électricité et autres selon les plans des ingénieurs.
- Tous les permis nécessaires dans les dispositions doivent être scellés selon le degré de résistance au feu requis pour la section. L'entrepreneur est responsable d'assurer l'intégrité des séparations coupe-feu. Des systèmes d'isolation conformes au CIB doivent être installés aux parois et ouvertures. Tous les permis dans les dispositions doivent être scellés avec un scellant acoustique.
- Dans les zones concernées, toutes les dispositions doivent être scellées avec un scellant acoustique.
- Prévoir au nettoyage général tel que décrit au devis, incluant les appareils et équipements de nettoyage et d'épave, escaliers, cornues, etc.

expert-conseil consultant  
  
 ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant

expert-conseil consultant  
  
 RIPEL+ASSOCIÉS ARCHITECTES

sceaux stamps  
  
 SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE

révisions / revisions	date
05	POUR SOUMISSION / FOR TENDER 2019-06-18
04	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-05-03
03	EXECUTION 100% / EXECUTION 100% 2019-03-11
02	EXECUTION 90% / EXECUTION 90% 2018-12-20
01	EXECUTION 50% / EXECUTION 50% 2018-09-21

A no. du détail detail no.  
 B no. de la feuille - où détail exigé sheet no. - where detail required  
 C no. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detailed

Projet  
**PARCS CANADA  
 PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

PROJET D'AMÉNAGEMENT  
 DE LA CASERNE - LOT 2  
**MEN'S BARRACK  
 PLANNING PROJECT - LOT 2**

Dessin Drawing  
**ARCHITECTURE  
 ARCHITECTURE**  
 NOUVEL AMÉNAGEMENT -  
 PLANS DES FINIS  
 REZ-DE-CHAUSSÉE ET ÉTAGE  
 REHABILITATION -  
 FLOORS FINISHES PLANS

Conçu par C. RICHARD	Designed by 2017-12 Date
Dessiné par C. RICHARD	Drawn by 2017-12 Date
Approuvé par S. ST-MARTIN	Approved by 2017-12 Date
Submission S. ST-MARTIN	Gestionnaire de projet PC Ana Arbones Project Manager PC Project Manager
Tender No de projet/Project number 5P301-16-0002/004	No de projet/Project number APC-17-2727
Norm du fichier APC-2727_ESQUISSE-PRÉSENTATION	File name No de classement Client
No de plan ou dessin File name	No feuille Sheet no A-800



**TABLEAU DES PORTES & CADRES**

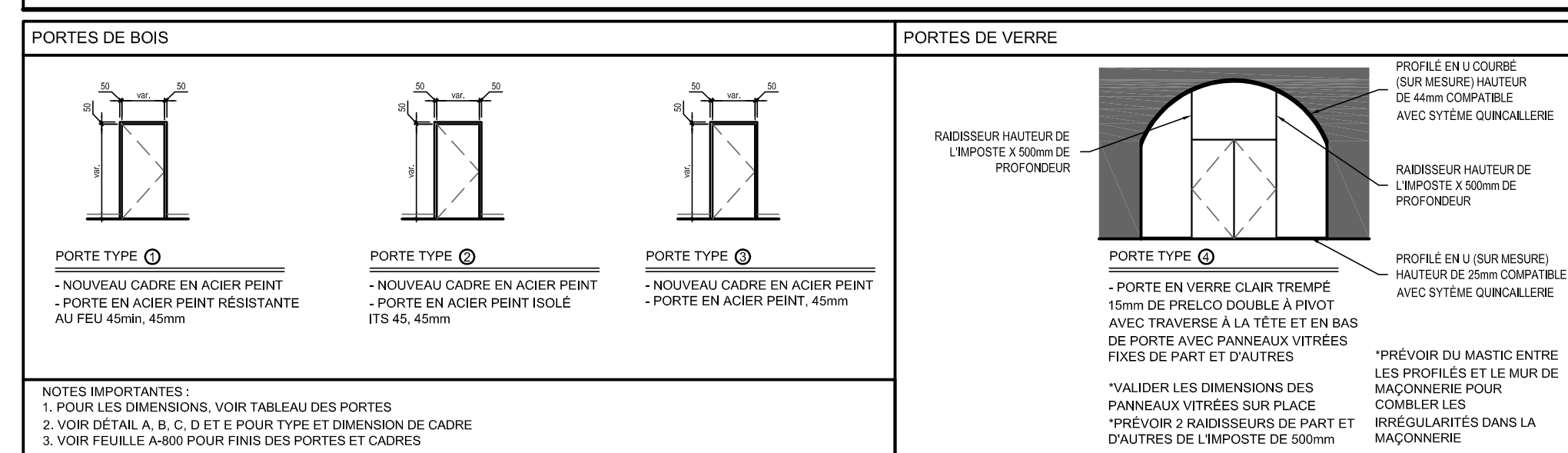
ETAGE	NO. PORTE	LOCALISATION			SENS D'OUVERTURE	CADRES			PORTES			GROUPE QUINCAILLERIE	RESISTANCE AU FEU	LEGENDE	REMARQUES		
		DE	VERS			TYPE	MATERIAU	FINI	TYPE	MATERIAU	EPaisseur					LARGEUR	HAUTEUR
REZ-DE-CHAUSSEE	P100	102	ESPACE GROUPE	100	SALLE ELECTROM.	MGR	A	AC	P	1	AC	45	915	2032	P	02	1HRE
	P102	102	ESPACE GROUPE	104	CHICANE	MGR	B	BO	P	-	BO	±45	±915	±1800	P	-	-
	P104A	104	CHICANE	104	CHICANE	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	01	-
	P104B	104	CHICANE	105	ESPACE GROUPE	MG	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	-	-
	P106	109	TOILETTES	106	CABINE HANDICAPEE	MGR	B	AC	P	2	AC	45	915	2032	P	03	-
	P107	109	TOILETTES	107	CABINE	MDR	B	AC	P	2	AC	45	655	2032	P	04	-
	P108	109	TOILETTES	108	CABINE	MDR	B	AC	P	2	AC	45	655	2032	P	04	-
	P111	112	VESTIAIRE	111	CABINE	MGR	C	AC	P	3	AC	45	915	2032	P	05	-
	P112	116	TOILETTES	112	VESTIAIRE	MD	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	-	-
	P113	116	TOILETTES	113	CABINE HANDICAPEE	MGR	B	AC	P	2	AC	45	915	2032	P	03	-
	P114	116	TOILETTES	114	CABINE	MDR	B	AC	P	2	AC	45	655	2032	P	04	-
	P115	116	TOILETTES	115	CABINE	MDR	B	AC	P	2	AC	45	655	2032	P	04	-
	P118A	118	CHICANE	118	CHICANE	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	01	-
	P118B	118	CHICANE	123	ESPACE FAMILLE	MG	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	-	-
	P119	122	TOILETTES	119	CABINE HANDICAPEE	MGR	B	AC	P	2	AC	45	915	2032	P	03	-
	P120	122	TOILETTES	120	CABINE	MDR	B	AC	P	2	AC	45	655	2032	P	04	-
	P121	122	TOILETTES	121	CABINE	MDR	B	AC	P	2	AC	45	655	2032	P	04	-
	P127A	127	CHICANE	127	CHICANE	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	01	-
	P127B	127	CHICANE	129	ESPACE EXPOSITION	MG	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	-	-
	P131A	131	ESPACE EXPOSITION	131	ESPACE EXPOSITION	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	01	-
	P131B	131	ESPACE EXPOSITION	132	ESPACE EXPOSITION	MG	-	BO	P	N/A	BO	±57	±927	±1981	P	08	-
	P131C	131	ESPACE EXPOSITION	130	ESPACE EXPOSITION	MD	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	-	-
	P135A	135	CHICANE	135	CHICANE	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	01	-
	P135B	135	CHICANE	137	ESPACE ARMES	MG	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	08	-
	P135C	135	CHICANE	133	ESPACE EXPOSITION	MD	-	BO	P	-	BO	±45	±927	±1981	P	-	-
	P135D	135	CHICANE	134	ESPACE EXPOSITION	MG	-	BO	P	-	BO	±45	±1016	±2032	P	01	-
	P136	137	ESPACE ARMES	136	SALLE CIGLEURS	MGR	A	AC	P	1	AC	45	915	2032	P	02	1HRE
P137	134	ESPACE EXPOSITION	137	ESPACE ARMES	MGR / MDR	D	AL	-	4	V	12	2 X 915	2134	-	08	-	

NOTES GENERALES:  
 1. POUR LE DETAIL DES PORTES PATRIMONIALES, SE REFERER AUX PLANS EN ANNEXE 1969 - "AS FOUND" DRAWINGS - MEN'S BARRACKS FORT LENNOX NATIONAL PARK, DESSIN 39 A 42  
 2. PREVOIR BROSSER DELICATEMENT LES CADRES ET PORTES EXISTANTS CONSERVES POUR ENLEVER LES ECALLES DE PEINTURE. SE REFERER A LA SECTION 06 40 00 - EBENISTERIE

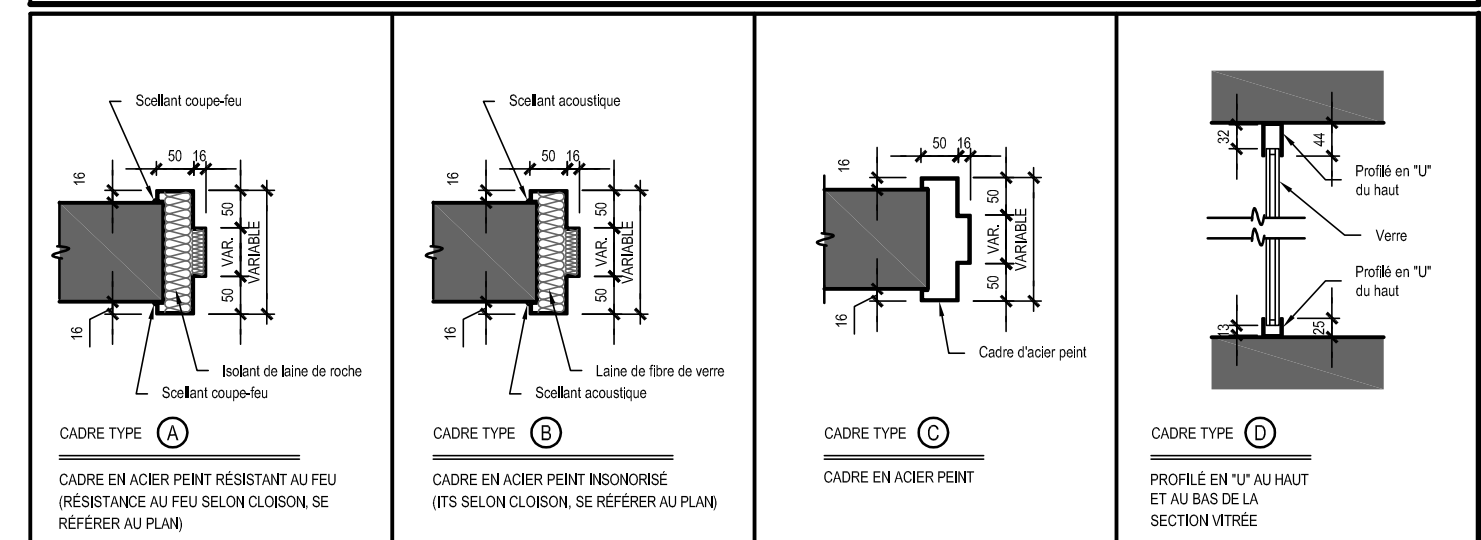
1ER ETAGE	P201	200	ESPACE GROUPE	201	RANGEMENT	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P202	200	ESPACE GROUPE	202	RANGEMENT	MG	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P203A	203	ENTREE	203	ENTREE	MG / MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P203B	203	ENTREE	200	ESPACE GROUPE	MG / MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P203C	203	ENTREE	207	ESPACE EXPOSITION	MG / MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P204	203	ENTREE	204	RANGEMENT	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P205	207	ESPACE EXPOSITION	205	RANGEMENT	MG	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P206	207	ESPACE EXPOSITION	206	RANGEMENT	MD	-	BO	P	-	BO	±57	±1054	±2210	P	-	-
	P207	207	ESPACE EXPOSITION	208	ESPACE EXPOSITION	MDR	N/A	AC	IN	N/A	AC	50	915	1067	IN	07	-

NOTES GENERALES:  
 1. Se référer au devis section 08 71 00 Quincaillerie pour portes pour les groupes de quincaillerie

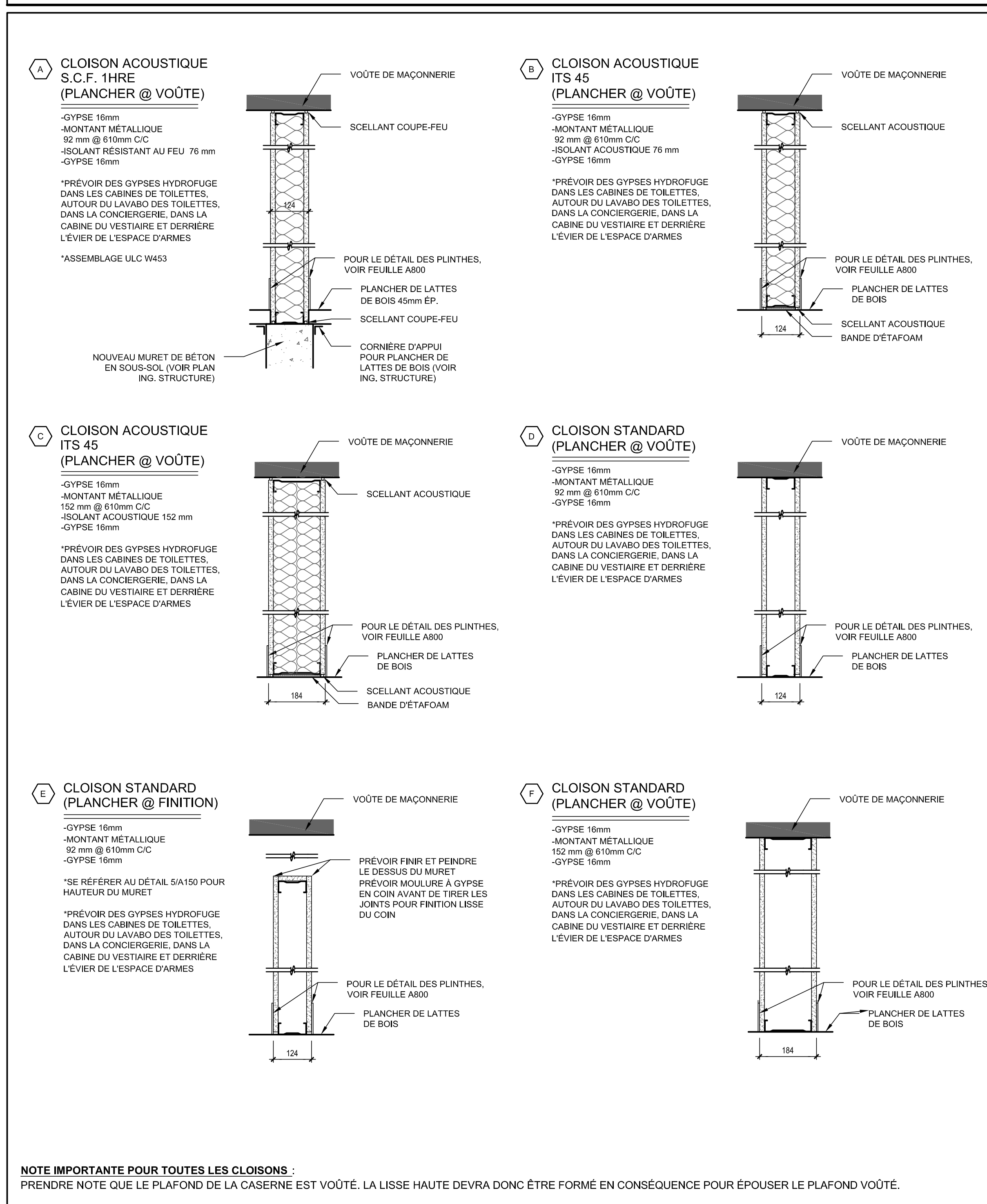
**ÉLEVATIONS NOUVELLES PORTES ET CADRE TYPE**



**CADRES TYPES**



**CLOISONS TYPE**



**NOTE IMPORTANTE POUR TOUTES LES CLOISONS :**  
 PRENDRE NOTE QUE LE PLAFOND DE LA CASERNE EST VOÛTÉ. LA LISSE HAUTE DEVA DONC ÊTRE FORMÉ EN CONSEQUENCE POUR ÉPOUSER LE PLAFOND VOÛTÉ.

Parcs Canada / Parks Canada  
 Unité de gestion de la Mauricie et de l'Ouest du Québec / La Mauricie and Western Quebec field unit

Canada

expert-conseil consultant  
 designer ROBERT QUESNEL DESIGNER

expert-conseil consultant  
 WSP

expert-conseil consultant  
 RA RIOPEL+ASSOCIÉS ARCHITECTES

scieux stamps  
 dans les architectes SYLVIE ST-MARTIN ARCHITECTE DU QUÉBEC

04	POUR SOUMISSION / FOR TENDER	2019-06-18
03	EXECUTION 100%/EXECUTION 100%	2019-05-03
02	EXECUTION 100%/EXECUTION 100%	2019-03-11
01	EXECUTION 90%/EXECUTION 90%	2018-12-20

révisions / revisions

A no. du détail detail no.  
 B no. de la feuille - où détail exigé sheet no. - where detail required  
 C no. de la feuille - où détaillé sheet no. - where detailed

Projet / Project  
**PARCS CANADA / PARKS CANADA**  
 1 61e Avenue,  
 Ile-aux-Noix (QC) J1J 1G0

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA CASERNE - LOT 2 / MEN'S BARRACK PLANNING PROJECT - LOT 2

Dessin / Drawing  
**ARCHITECTURE / ARCHITECTURE**

TABLEAUX / TABLES

Conçu par / Designed by  
 C. RICHARD 2017-12 Date

Dessiné par / Drawn by  
 C. RICHARD 2017-12 Date

Approuvé par / Approved by  
 S. ST-MARTIN 2017-12 Date

Soumission / Gestionnaire de projet PC / Project Manager  
 Ana Arbones

Tender / Project number  
 5P301-16-0002/004 APC-17-2727

PC / Client / Client  
 Nom du fichier / File name / No de classement / Client  
 APC-2727\_ESQUISSE-PRÉSENTATION

No de plan ou dessin / File name / No feuille / Sheet no  
 A-900